

I – RESULTATS DES EPREUVES ECRITES

Moyennes par matière des candidats intégrés

Filières	NB de copies	Moyenne générale	0 à 3	4 à 5	6 à 7	8 à 9	10 à 11	12 à 13	14 à 15	16 à 20
ECE	ANALYSE ECONOMIQUE ET HISTORIQUE									
ECE	Présents	1561	1.35	4.93	15.37	21.46	23.25	16.40	8.33	8.90
ECE	Admissibles	305	0.00	0.00	0.00	7.21	15.08	27.21	20.66	29.84
ECE	Intégrés	127	0.00	0.00	0.00	7.09	13.39	26.77	18.90	33.86
AVL	CONTRACTION									
AVL	Présents	111	5.41	6.31	9.91	12.61	14.41	23.42	13.51	14.41
AVL	Admissibles	20	0.00	0.00	0.00	5.00	10.00	35.00	15.00	35.00
AVL	Intégrés	9	0.00	0.00	0.00	0.00	11.11	11.11	33.33	44.44
B/L	CONTRACTION									
B/L	Présents	176	2.27	2.27	10.23	10.80	19.32	21.59	14.20	19.32
B/L	Admissibles	29	0.00	0.00	0.00	17.24	3.45	24.14	17.24	37.93
B/L	Intégrés	14	0.00	0.00	0.00	21.43	7.14	14.29	14.29	42.86
ECE	CONTRACTION									
ECE	Présents	1580	1.08	4.43	12.91	22.47	19.94	17.09	12.41	9.68
ECE	Admissibles	305	0.00	0.98	4.92	13.44	16.07	22.30	20.66	21.64
ECE	Intégrés	127	0.00	0.79	3.94	18.11	16.54	27.56	20.47	12.60
LSH	CONTRACTION									
LSH	Présents	318	3.46	9.12	13.84	16.04	16.04	17.92	11.32	12.26
LSH	Admissibles	41	2.44	0.00	0.00	12.20	19.51	9.76	12.20	43.90
LSH	Intégrés	17	5.88	0.00	0.00	11.76	17.65	11.76	11.76	41.18
ECS	CONTRACTION									
ECS	Présents	2393	1.09	3.18	11.37	20.73	19.85	20.14	12.33	11.32
ECS	Admissibles	422	0.00	1.18	4.98	9.24	17.06	26.54	17.06	23.93
ECS	Intégrés	189	0.00	2.65	3.70	10.58	20.11	27.51	14.29	21.16
ECT	CONTRACTION									
ECT	Présents	311	8.04	21.22	29.26	22.51	11.25	3.86	2.89	0.96
ECT	Admissibles	23	0.00	0.00	4.35	30.43	30.43	13.04	17.39	4.35
ECT	Intégrés	9	0.00	0.00	11.11	33.33	33.33	11.11	11.11	0.00
ECE	DISSERTATION DE CULTURE GENERALE									
ECE	Présents	1559	0.64	3.98	15.27	24.63	20.72	18.02	10.78	5.97
ECE	Admissibles	305	0.00	0.66	2.30	8.85	18.03	25.25	27.54	17.38
ECE	Intégrés	127	0.00	0.79	3.15	7.09	20.47	22.83	30.71	14.96

Filières		NB de copies	Moyenne générale	0 à 3	4 à 5	6 à 7	8 à 9	10 à 11	12 à 13	14 à 15	16 à 20
ECS	DISSERTATION DE CULTURE GENERALE										
ECS	Présents	2384	10.37	0.63	3.48	14.22	25.71	21.39	18.33	9.65	6.59
ECS	Admissibles	422	12.71	0.00	0.00	3.55	12.09	18.72	27.96	18.96	18.72
ECS	Intégrés	189	12.74	0.00	0.00	3.17	13.23	19.05	25.40	18.52	20.63
ECT	DISSERTATION DE CULTURE GENERALE										
ECT	Présents	245	6.48	14.29	24.49	28.98	19.18	7.35	2.86	2.04	0.82
ECT	Admissibles	23	9.28	4.35	4.35	13.04	43.48	13.04	8.70	4.35	8.70
ECT	Intégrés	9	9.72	0.00	11.11	11.11	33.33	22.22	0.00	0.00	22.22
AL	DISSERTATION LITTERAIRE A/L										
AL	Présents	106	11.01	0.94	2.83	14.15	25.47	12.26	16.04	14.15	14.15
AL	Admissibles	20	14.45	0.00	0.00	0.00	5.00	5.00	35.00	15.00	40.00
AL	Intégrés	9	14.22	0.00	0.00	0.00	11.11	0.00	44.44	0.00	44.44
B/L	DISSERTATION LITTERAIRE B/L										
B/L	Présents	173	11.21	1.16	0.58	16.76	15.61	21.97	16.76	14.45	12.72
B/L	Admissibles	29	15.03	0.00	0.00	0.00	0.00	20.69	13.79	20.69	44.83
B/L	Intégrés	14	15.86	0.00	0.00	0.00	0.00	14.29	7.14	21.43	57.14
LSH	DISSERTATION LITTERAIRE LYON										
LSH	Présents	316	11.57	0.95	1.27	9.81	18.67	17.09	22.15	17.09	12.97
LSH	Admissibles	41	14.87	0.00	0.00	0.00	2.44	17.07	17.07	14.63	48.78
LSH	Intégrés	17	14.59	0.00	0.00	0.00	5.88	17.65	11.76	11.76	52.94
AL	DISSERTATION PHILOSOPHIQUE A/L										
AL	Présents	108	10.37	1.85	1.85	20.37	23.15	16.67	12.96	11.11	12.04
AL	Admissibles	20	14.25	0.00	0.00	0.00	5.00	5.00	30.00	20.00	40.00
AL	Intégrés	9	15.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	22.22	22.22	55.56
B/L	DISSERTATION PHILOSOPHIQUE B/L										
B/L	Présents	173	10.32	0.00	1.16	21.97	28.32	13.87	16.76	8.09	9.83
B/L	Admissibles	29	14.14	0.00	0.00	0.00	10.34	13.79	20.69	17.24	37.93
B/L	Intégrés	14	15.00	0.00	0.00	0.00	7.14	0.00	28.57	14.29	50.00
LSH	DISSERTATION PHILOSOPHIQUE LYON										
LSH	Présents	325	9.78	1.85	4.31	18.77	26.77	18.46	16.92	7.69	5.23
LSH	Admissibles	41	13.93	0.00	0.00	2.44	0.00	19.51	17.07	34.15	26.83
LSH	Intégrés	17	14.47	0.00	0.00	5.88	0.00	5.88	23.53	23.53	41.18

Filières		NB de copies	Moyenne générale	0 à 3	4 à 5	6 à 7	8 à 9	10 à 11	12 à 13	14 à 15	16 à 20
ECT	ECONOMIE et DROIT										
ECT	Présents	300	11.14	2.67	8.33	6.00	19.33	16.00	22.33	8.33	17.00
ECT	Admissibles	23	15.61	0.00	0.00	0.00	0.00	4.35	17.39	21.74	56.52
ECT	Intégrés	9	15.50	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	33.33	22.22	44.44
ECT	GESTION-MANAGEMENT										
ECT	Présents	305	10.88	0.00	2.95	14.10	22.95	23.61	19.02	9.18	8.20
ECT	Admissibles	23	15.41	0.00	0.00	0.00	0.00	4.35	26.09	26.09	43.48
ECT	Intégrés	9	15.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	33.33	44.44	22.22
AL	HISTOIRE AL										
AL	Présents	111	10.60	1.80	4.50	13.51	15.32	22.52	24.32	10.81	7.21
AL	Admissibles	20	13.25	0.00	0.00	10.00	5.00	5.00	40.00	10.00	30.00
AL	Intégrés	9	12.44	0.00	0.00	11.11	11.11	0.00	44.44	22.22	11.11
B/L	HISTOIRE B/L										
B/L	Présents	176	10.99	1.70	4.55	15.91	12.50	15.91	23.30	15.91	10.23
B/L	Admissibles	29	14.72	0.00	0.00	0.00	0.00	6.90	27.59	34.48	31.03
B/L	Intégrés	14	14.00	0.00	0.00	0.00	0.00	14.29	21.43	42.86	21.43
LSH	HISTOIRE LYON										
LSH	Présents	315	10.00	1.90	5.08	17.14	21.27	22.54	16.83	8.89	6.35
LSH	Admissibles	41	13.46	0.00	2.44	2.44	7.32	9.76	21.95	29.27	26.83
LSH	Intégrés	17	14.00	0.00	0.00	5.88	0.00	5.88	35.29	23.53	29.41
ECS	HISTOIRE, GEOGRAPHIE ET GEOPOLITIQUE										
ECS	Présents	2389	10.38	0.46	3.35	14.94	22.85	22.98	18.33	11.51	5.57
ECS	Admissibles	422	13.09	0.00	0.00	1.90	7.58	18.96	25.59	27.25	18.72
ECS	Intégrés	189	13.05	0.00	0.00	2.65	6.35	20.11	24.34	29.10	17.46
ECE	MATHEMATIQUES 2 E										
ECE	Présents	1560	11.78	7.18	5.71	10.51	11.86	11.92	13.59	18.21	21.03
ECE	Admissibles	305	16.53	0.00	0.00	0.00	1.31	2.95	8.20	27.21	60.33
ECE	Intégrés	127	15.91	0.00	0.00	0.00	1.57	4.72	10.24	32.28	51.18
ECS	MATHEMATIQUES 2 S										
ECS	Présents	2380	10.93	5.29	7.27	10.97	16.55	21.72	14.92	10.63	12.65
ECS	Admissibles	422	15.86	0.00	0.00	0.00	2.13	6.64	17.77	24.17	49.29
ECS	Intégrés	189	15.17	0.00	0.00	0.00	3.70	10.05	22.75	23.81	39.68

Filières		NB de copies	Moyenne générale	0 à 3	4 à 5	6 à 7	8 à 9	10 à 11	12 à 13	14 à 15	16 à 20
ECE	MATHEMATIQUES E										
ECE	Présents	1530	9.98	12.81	8.89	13.20	13.86	13.46	13.07	11.18	13.53
ECE	Admissibles	305	15.32	0.00	0.00	1.97	3.61	8.52	18.69	21.31	45.90
ECE	Intégrés	127	14.33	0.00	0.00	3.15	3.15	10.24	27.56	25.20	30.71
ECS	MATHEMATIQUES S										
ECS	Présents	2357	10.30	11.12	7.30	8.74	17.78	15.44	17.27	12.09	10.27
ECS	Admissibles	422	15.39	0.00	0.24	0.24	2.61	6.16	21.33	27.49	41.94
ECS	Intégrés	189	14.76	0.00	0.53	0.53	3.70	7.41	26.46	29.63	31.75
ECT	MATHEMATIQUES TECHNO.										
ECT	Présents	304	11.50	3.95	11.51	9.87	13.82	12.83	15.46	13.16	19.41
ECT	Admissibles	23	17.36	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	17.39	8.70	73.91
ECT	Intégrés	9	16.86	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	22.22	11.11	66.67
AVL	MOYENNE BEL AVL										
AVL	Présents	124	10.72	4.84	1.61	12.90	21.77	17.74	23.39	11.29	6.45
AVL	Admissibles	20	14.34	0.00	0.00	0.00	5.00	0.00	40.00	30.00	25.00
AVL	Intégrés	9	12.51	0.00	0.00	0.00	11.11	0.00	77.78	11.11	0.00
LSH	MOYENNE BEL LSH										
LSH	Présents	364	10.50	1.37	5.22	10.16	26.10	25.27	22.53	7.42	1.92
LSH	Admissibles	41	13.87	0.00	0.00	0.00	0.00	14.63	41.46	31.71	12.20
LSH	Intégrés	17	12.99	0.00	0.00	0.00	0.00	23.53	52.94	23.53	0.00

1 ère langue (écrit)		Moyenne								
NB de copies	générale	0 à 3	4 à 5	6 à 7	8 à 9	10 à 11	12 à 13	14 à 15	16 à 20	
ALLEMAND										
Présents	442	11.55	1.81	4.30	9.50	22.17	22.85	16.06	8.82	
Admissibles	98	13.99	0.00	0.00	0.00	14.29	25.51	29.59	23.47	
Intégrés	46	14.10	0.00	0.00	0.00	15.22	21.74	26.09	28.26	
ANGLAIS										
Présents	3873	10.92	2.76	4.52	10.56	23.65	21.64	12.52	5.55	
Admissibles	641	13.40	0.00	0.16	0.78	18.56	29.49	27.15	16.07	
Intégrés	277	13.29	0.00	0.36	0.72	18.77	32.85	23.83	15.52	
ARABE LITTERAL										
Présents	204	13.60	0.98	1.96	3.43	12.25	22.06	19.61	29.90	
Admissibles	29	15.86	0.00	0.00	0.00	3.45	17.24	27.59	51.72	
Intégrés	19	15.99	0.00	0.00	0.00	5.26	15.79	26.32	52.63	
ESPAGNOL										
Présents	259	11.38	1.93	4.63	5.79	26.25	23.17	17.37	4.63	
Admissibles	46	13.95	0.00	0.00	0.00	8.70	36.96	32.61	17.39	
Intégrés	16	13.92	0.00	0.00	0.00	6.25	56.25	25.00	12.50	
ITALIEN										
Présents	49	14.13	0.00	0.00	0.00	14.29	24.49	32.65	24.49	
Admissibles	9	15.46	0.00	0.00	0.00	11.11	11.11	22.22	55.56	
Intégrés	3	12.73	0.00	0.00	0.00	33.33	33.33	33.33	0.00	
LATIN										
Présents	27	12.24	0.00	3.70	11.11	18.52	18.52	22.22	18.52	
Admissibles	8	13.94	0.00	0.00	0.00	25.00	12.50	25.00	37.50	
Intégrés	1	12.00	0.00	0.00	0.00	0.00	100.00	0.00	0.00	
PORTUGAIS										
Présents	7	14.96	0.00	0.00	0.00	14.29	14.29	14.29	57.14	
Admissibles	2	15.80	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	50.00	50.00	
Intégrés	1	15.20	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	100.00	0.00	
RUSSE										
Présents	24	14.46	0.00	0.00	0.00	8.33	16.67	16.67	41.67	
Admissibles	7	15.36	0.00	0.00	0.00	14.29	14.29	28.57	42.86	
Intégrés	2	17.80	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	100.00	

2 ^{ème} langue (écrit)		NB copies	Moy. gale	0 à 3	4 à 5	6 à 7	8 à 9	10 à 11	12 à 13	14 à 15	16 à 20
ALLEMAND											
Présents		975	10.67	2.56	5.03	11.79	18.46	26.15	20.72	13.23	2.05
Admissibles		170	12.77	0.00	0.00	2.35	8.82	24.71	31.76	25.88	6.47
Intégrés		80	12.55	0.00	0.00	3.75	11.25	22.50	32.50	26.25	3.75
ANGLAIS											
Présents		1011	10.57	2.87	5.84	12.96	18.99	22.06	21.46	11.87	3.96
Admissibles		199	12.56	0.50	0.50	4.52	9.05	24.62	28.64	22.11	10.05
Intégrés		88	12.31	1.14	0.00	3.41	9.09	31.82	28.41	15.91	10.23
ARABE LITTÉRAL											
Présents		40	10.67	7.50	10.00	7.50	15.00	17.50	20.00	15.00	7.50
Admissibles		4	9.00	0.00	25.00	25.00	25.00	0.00	0.00	25.00	0.00
Intégrés		1	6.00	0.00	0.00	100.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
ESPAGNOL											
Présents		2508	11.06	1.99	3.75	9.37	18.38	24.08	25.24	13.84	3.35
Admissibles		404	13.03	0.25	0.74	2.72	5.69	20.79	32.18	26.24	11.39
Intégrés		156	12.96	0.00	0.00	1.92	7.05	22.44	32.69	25.64	10.26
ITALIEN											
Présents		178	11.63	1.12	5.62	7.30	11.80	23.03	24.72	21.35	5.06
Admissibles		25	13.88	0.00	0.00	0.00	4.00	16.00	28.00	36.00	16.00
Intégrés		15	14.05	0.00	0.00	0.00	6.67	13.33	20.00	40.00	20.00
LATIN											
Présents		59	10.74	8.47	3.39	11.86	20.34	8.47	18.64	20.34	8.47
Admissibles		10	13.45	0.00	0.00	0.00	20.00	10.00	20.00	30.00	20.00
Intégrés		6	12.17	0.00	0.00	0.00	33.33	16.67	16.67	33.33	0.00
PORTUGAIS											
Présents		3	13.47	0.00	0.00	33.33	0.00	0.00	0.00	33.33	33.33
Admissibles		1	19.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	100.00
Intégrés		0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RUSSE											
Présents		39	11.92	7.69	7.69	2.56	5.13	17.95	17.95	28.21	12.82
Admissibles		12	14.33	0.00	0.00	0.00	0.00	16.67	25.00	41.67	16.67
Intégrés		9	14.48	0.00	0.00	0.00	0.00	11.11	33.33	33.33	22.22
CHINOIS											
Présents		36	11.57	5.56	5.56	13.89	8.33	19.44	16.67	11.11	19.44
Admissibles		5	13.56	0.00	0.00	0.00	20.00	40.00	0.00	0.00	40.00
Intégrés		4	12.60	0.00	0.00	0.00	25.00	50.00	0.00	0.00	25.00

2 ème langue (écrit)		NB copies	Moy. gale	0 à 3	4 à 5	6 à 7	8 à 9	10 à 11	12 à 13	14 à 15	16 à 20
HEBREU											
Présents		8	13.18	0.00	0.00	12.50	0.00	12.50	25.00	37.50	12.50
Admissibles		2	13.90	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	50.00	50.00	0.00
Intégrés		2	13.90	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	50.00	50.00	0.00
JAPONAIS											
Présents		7	12.49	0.00	0.00	0.00	28.57	28.57	14.29	0.00	28.57
Admissibles		4	14.75	0.00	0.00	0.00	0.00	25.00	25.00	0.00	50.00
Intégrés		1	12.40	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	100.00	0.00	0.00
POLONAIS											
Présents		3	13.03	0.00	0.00	0.00	0.00	33.33	33.33	33.33	0.00
Admissibles		1	12.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	100.00	0.00	0.00
Intégrés		1	12.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	100.00	0.00	0.00
VIETNAMIEN											
Présents		7	16.31	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	28.57	0.00	71.43
Admissibles		3	17.67	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	100.00
Intégrés		2	17.90	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	100.00

II - COMPTE RENDU DES EPREUVES

**Epreuve de dissertation de culture générale
options scientifique, économique, technologique**

Epreuve sous la responsabilité de l'EDHEC et de l'ESSEC

Moyenne par école

Chiffres communiqués par la Direction des admissions et concours de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris

Ecoles	Moyenne	Ecart-type	Candidats
ESSEC	10,13	3,28	4188
EDHEC	9,74	3,24	5929

Moyenne de l'épreuve : 9,72

Ecart-type : 3,25

Nombre de candidats : 6081

CULTURE GENERALE

DISSERTATION

Options scientifique, économique et technologique

ESSEC : Robert LEVY
EDHEC : Maël RENOUARD

Sujet : L'imagination, est-ce la liberté de pensée ?

Commençons comme en 2010 et quasiment dans les mêmes termes par énoncer quelques sujets de satisfaction soulignés par la plupart des correcteurs : globalement, les candidats maîtrisent l'expression écrite (syntaxe, propriété des termes et orthographe - même si, cette année encore sur ce dernier point quelques correcteurs font état d'une relative dégradation) ; pour la plupart d'entre eux, les candidats connaissent les schémas de base de la dissertation ; tous les candidats ou presque ont, dans certaines limites, traité du sujet (la question de « la liberté de pensée » et de son rapport à l'imagination était abordée dans chaque phase du développement, même lorsque le candidat se contentait de réciter des fragments de cours plus ou moins bien digérés). Cette qualité, dans l'ensemble, du niveau rhétorique et dialectique, a donné, cette année encore, l'impression que l'épreuve est prise au sérieux et qu'elle est bien préparée. Il n'y a que très peu de copies ineptes et la forme littéraire "dissertation" est assez bien dominée. Toutes ces remarques doivent être complétées par une information concernant la moyenne de l'épreuve de la session 2011: il n'a pas semblé illégitime de noter les copies de telle sorte que la moyenne générale de l'épreuve s'approche de 10, jurys EDHEC et ESSEC confondus, pour s'établir exactement à 9,72 - elle était l'an dernier de 9,64, en 2009 de 9,60 et en 2008 de 9,55. La moyenne de la session 2011 confirme une tendance continue, ancienne déjà, et engagée dès 1994.

Reste, toujours pour répéter le rapport de l'an dernier, que tout n'est pas encore parfait, et qu'il faut redire aux candidats qu'ils passent un concours : autrement dit, ils doivent, d'une part, exposer leurs qualités, se distinguer en évitant en particulier de voir en quelques lieux communs l'alpha et l'oméga de la pensée, affronter le sujet dans sa particularité ; et d'autre part, se plier aux exigences propres à l'épreuve de dissertation, exigences qui découlent de sa définition, que nous nous permettons de rappeler une fois de plus: "La dissertation de culture générale est un exercice, écrit dans une langue maîtrisée et choisie, au cours duquel, à propos d'un sujet faisant explicitement référence au thème de l'année, le candidat manifeste une aptitude tout d'abord à effectuer l'analyse et la problématisation du libellé proposé, ensuite à organiser et mener une discussion construite, sans préjugé, ouverte, conséquente et cultivée ; il y mobilise librement ce qu'il connaît des littératures française et étrangère, des différents arts (cinéma, peinture, photographie, théâtre...), de la tradition philosophique, des sciences exactes et des sciences de l'homme, des grandes religions et des principaux courants idéologiques contemporains ; il y démontre enfin en quoi cet enrichissement culturel permet de mieux comprendre le monde dans lequel il vit".

Que les candidats examinent avec soin cette définition et ils verront :

- Tout d'abord, qu'elle préside à l'élaboration et à l'élection du sujet qui leur sera proposé : il se doit d'être ouvert, formulé simplement, lié mais non limité au thème de l'année ; une fois encore il faut réaffirmer qu'il est nécessaire de mobiliser les acquis de la première année (enseignement de culture générale) pour traiter effectivement le sujet du concours et que le thème de la seconde année est

l'occasion d'une réflexion conduisant à la confection d'une dissertation de culture générale, susceptible de prendre en compte la diversité des directions et des domaines qui font d'un terme («l'imagination» en cette année 2011) un programme ; le traitement du sujet exige de mener des analyses portant sur la réalité sous tous ses aspects.

- Ensuite, qu'elle organise le travail des correcteurs en ce qu'elle fixe les principes généraux de l'évaluation des copies : importance primordiale de la problématisation (il nous faut donc sanctionner toute copie dont l'introduction n'est qu'une formalité, qui évite ou dénature le sujet et se contente d'annoncer un programme là où on attend l'énoncé d'un problème) ; importance de l'aptitude à approfondir avec soin et minutie une perspective, pertinente évidemment (il nous faut donc sanctionner toute copie qui se contente d'évoquer allusivement un grand nombre de directions possibles de réflexion et au contraire valoriser toute copie qui pense longuement et précisément en compagnie et à l'aide d'une référence, quelle qu'elle soit) ; importance des exemples que, là encore, on doit choisir et exposer avec attention et scrupule (il nous faut donc sanctionner et les copies sans exemple et celles qui, pratiquant la livraison en vrac d'exemples à peine évoqués, la plupart du temps confondent d'une part références et exemples et d'autre part exemples littéraires, philosophiques et historiques). On redira enfin que «citation n'est pas raison» et qu'il faut donc garder en mémoire le point suivant : une citation n'a de valeur que par le commentaire qui l'explique et l'exploite.

Plusieurs défauts demeurent, largement répandus :

- Une absence de problématisation, qui fait que le sujet – brièvement rappelé en introduction, retraduit à la va-vite d'une manière trop simple et trop vague, et finalement perdu de vue – devient un prétexte à la récitation de connaissances certes louablement acquises, mais insuffisantes pour témoigner de la pertinence d'une réflexion et d'une culture générale assez maîtrisée pour enrichir et non paralyser l'analyse ou la recouvrir ou l'occulter, comme si celle-ci était au fond un obstacle à la satisfaction de montrer que l'on a travaillé, que l'on a appris, plus ou moins bien d'ailleurs, le cours dispensé durant l'année de préparation. Rappelons aussi que ce n'est pas seulement dans l'introduction, mais tout au long du développement que le sujet doit être envisagé, attaqué pour ainsi dire sous différents points de vue, que les interrogations qu'il suscite doivent être explicitement renouvelées, que l'effort de définition et de détermination des concepts doit être repris.
- Une trame de réflexion simpliste, reposant sur des balancements exagérés et des oppositions traitées sans nuance. Les candidats ont certainement lu qu'il faut faire l'introduction une fois le devoir terminé ; ce qui fait que les introductions sont le plus souvent composées de trois phrases qui résument le contenu des trois parties, mais sans lien logique, sans unité problématique, sans qu'un enjeu clair apparaisse. Ces introductions sont souvent très fermement structurées et en même temps – par absence de liens – incompréhensibles, donc inutiles. Trop de copies, au motif d'annoncer le plan du devoir, proposent un résumé des analyses à suivre pour se contenter ensuite de délayer plus ou moins poussivement ce qui est présumé acquis.
- Si l'expression est en général correcte, on peut regretter une certaine approximation dans le vocabulaire, même courant, une absence de souci et de recherche du mot juste et, plus largement, la méconnaissance du fait que la réflexion progresse, se nuance et se construit par un effort permanent de précision et de rigueur. L'expression reste souvent lourde et maladroite, encombrée de clichés contemporains. On ne terminera pas cette rubrique sans formuler une remarque banale mais qui ne semble pas avoir été prise en compte par tous les candidats : la tenue de langue est un critère important de sélection. La langue française est de façon surprenante souvent maltraitée et seuls quelques-uns se distinguent par leur qualité d'écriture et la recherche d'un style. On évitera cependant également la rhétorique creuse qui pense pouvoir substituer l'éloquence à la pensée. L'idéal serait bien sûr, comme toujours, l'alliance subtile du fond et de la forme... On nous permettra enfin de saluer avec émotion la

disparition de l'interrogation indirecte; aucun candidat –ou presque- n'étant plus capable de faire la distinction avec l'interrogation directe.

- Concernant les références, on peut noter, comme les années précédentes, qu'elles ne sont la plupart du temps ni suffisamment maîtrisées (elles sont de seconde main, approximatives, extraordinairement identiques d'une copie à l'autre), ni bien exploitées. Elles servent le plus souvent de simple caution au propos et en fait d'argument d'autorité. C'est vrai des références littéraires, utilisées à des fins purement ornementales ; c'est également vrai pour la philosophie : la référence, pas ou peu commentée, pas ou peu expliquée ne sert qu'à obliger le correcteur à considérer que le propos du candidat aurait du poids.

Ainsi les candidats confondent donc trop souvent culture générale et culture en général, et force est de rappeler la nécessaire articulation de la réflexion et de la culture pour cette épreuve. Trop de copies oublient que disserter c'est prendre le risque du questionnement, de thèses défendues et argumentées. Les copies que nous avons valorisées sont donc celles où le candidat s'installe et séjourne dans les références et non celles présentant une juxtaposition de doctrines sans analyses ni transitions. Répétons-le : l'effort d'apprentissage, s'il se ressent dans de nombreuses copies, reste souvent trop superficiel ; et à force de se répéter, certaines références ne discriminent plus à elles seules les devoirs.

Et plus précisément...

Il y avait, dans la question proposée cette année au concours, une tournure abrupte, condensée, radicale dans ses implications possibles, qui n'a pas assez souvent heurté les candidats – ou si elle a pu le faire, ils se sont trop bien gardés de chercher à formuler, à expliciter de manière exacte et précise les ressorts de l'étonnement susceptible de naître légitimement à la lecture d'un tel énoncé. Or il n'est de véritable analyse et de véritable compréhension d'un sujet que celles qui sont d'abord capables de mettre au jour et de rendre intelligibles ses difficultés ou même son éventuelle étrangeté.

Derrière le raccourci syntaxique présenté par le sujet, se trouvait établie, et en même temps mise en question, une relation d'identité, ou pour le moins de constitution, de fondation, entre imagination et liberté de pensée. Une réflexion aboutie ne pouvait manquer de revenir sur ce lien substantiel et de s'efforcer d'en approfondir les déterminations possibles, tout en s'interrogeant sur sa validité.

Il importait aussi, naturellement, de veiller à respecter tous les concepts du sujet, « imagination » et « liberté de pensée », sans se laisser aller à des considérations trop larges, trop générales et trop vagues, sur les rapports entre liberté et pensée ou liberté et imagination, comme on a pu l'observer trop souvent. Il pouvait être pertinent de chercher à définir l'idée de liberté de pensée en la distinguant d'expressions proches comme « la liberté de la pensée » ou « la liberté de penser », comme certains ont su le faire ; mais aussi bien, on l'a vu également, en cernant spécifiquement cette liberté de pensée par différence avec la liberté d'action. Le jury n'avait d'ailleurs pas d'idée préconçue sur le sens à donner à de telles distinctions et il aurait été artificiel et quelque peu scolastique de construire tout un devoir sur la seule différence entre « liberté de pensée » et « liberté de penser ». Il attendait que les candidats proposent eux-mêmes, avec intelligence et dynamisme, un concept de la liberté de pensée autour duquel pouvait se structurer leur développement. Il était évidemment fâcheux de passer sans y prendre garde d'une orthographe à l'autre (« pensée » ou « penser ») ; cela risquait de montrer que la question posée n'avait pas été lue avec toute l'attention requise ou que les candidats n'étaient pas assez soucieux de la cohérence de leur écriture.

Beaucoup de copies ont nourri leur développement de références à Sartre, à Bachelard ou au surréalisme. On ne peut évidemment nier leur pertinence relativement à la question posée. Encore faut-il ne pas se contenter d'allusions ou de citations mises bout à bout. Rares sont ceux qui ont compris toute la portée et la signification de l'imagination dans la philosophie de la conscience de Sartre et ce qui la différencie de la conception, disons « classique », de l'imagination. Il en va de même pour le schématisme kantien. L'usage de cette référence pouvait conduire à approfondir les sens possibles de la question posée, en distinguant par exemple un niveau transcendantal (est-il correct de dire que la pensée est libre par essence dès lors que

l'imagination appartient aux facultés de l'esprit ?) et un niveau psychologique selon lequel l'emploi de cette faculté diffère d'un individu à l'autre (la liberté de pensée suppose-t-elle l'exercice de l'imagination, et lequel, rêverie, variation sur les possibles ou création artistique ? Se trouve-t-elle menacée par sa mise en sommeil ?). Les candidats ne doivent pas se contenter de savoir *des* choses et de le montrer. Il faut qu'ils maîtrisent leurs références, c'est-à-dire qu'ils soient capables d'en tirer des questions et des arguments, de les considérer avec un regard critique, de restituer le contexte historique où elles prennent naissance. La mise en valeur de l'imagination au sein d'une typologie des facultés de l'esprit appartient à de grands mouvements de l'histoire des idées qu'il importe d'identifier pour mieux examiner les ressorts et les enjeux de la question posée. Elle ne s'impose pas de toute éternité. Par exemple, le rôle fondamental, émancipateur, de l'imagination dans le romantisme, pour des théoriciens comme Schiller ou Coleridge, prolonge en la modifiant la philosophie kantienne; il bouleverse surtout toute une image de la pensée classique. Ce travail de généalogie historique des concepts et des valeurs dont ils sont investis appartient de plein droit à l'idée de culture générale et peut donner profondeur et dimension critique à la réflexion, pour bien des sujets d'épreuve. Il éviterait aux candidats de coudre avec les noms d'auteur qu'ils mobilisent une sorte de manteau d'Arlequin où l'arrière-plan des idées et des œuvres n'est pas clairement perçu. Sans remettre en cause la valeur intemporelle d'une pensée, il est un peu curieux d'objecter de but en blanc Malebranche à Luis Bunuel si l'on n'a pas aussi une conscience claire des contextes et des enjeux qui les différencient ; on a, sinon, le sentiment d'une partie de ping-pong artificielle où s'affrontent de grandes figures abstraites qui ne partagent pas en réalité les mêmes règles du jeu. Peu nombreux ont été les candidats qui ont su élaborer un cheminement critique cohérent, comme un moment essentiel de la dissertation, ou bien pour formuler une thèse finale prenant à revers la «pente» du sujet qui invite implicitement – et c'est le travail de la réflexion de contrer cette tendance – à répondre par l'affirmative. La raison de ce défaut a souvent été la faiblesse de l'analyse consacrée au concept de liberté appliqué à la pensée. A quoi cette liberté s'oppose-t-elle ? Au déterminisme, à la nécessité, à la loi ? Quel rapport faut-il concevoir entre l'imagination et la rigueur, les contraintes de la pensée objective dont les effets émancipateurs semblent également avérés ? Si la liberté de pensée doit se définir comme autonomie, dans la lignée des Lumières et de Kant en particulier, l'imagination peut-elle, et à quelles conditions relativement à son concept, en être la substance ? Ainsi trop peu de candidats se sont risqués à assumer une position rationaliste radicale, et à soutenir que seule la raison est facteur d'émancipation intellectuelle, et garante aussi bien de la liberté de penser que de la liberté de la pensée ; peu de copies ont tenté de défendre sérieusement la réponse qu'on pourrait dire spinoziste à la question, consistant à affirmer que, s'il y a une liberté de pensée ou une pensée libre, elle se trouvait dans le parcours conscient des chaînes de la nécessité, dans la contemplation du vrai, et non pas dans l'imagination. En suivant cette voie, les candidats auraient pu retrouver la liberté de pensée comme thème et comme revendication politiques, une dimension qui a été étrangement négligée dans la plupart des copies. Et c'est là un défaut général : les dissertations sont trop souvent sans enjeux et c'est pourquoi elles peinent à dégager un problème. Certaines copies ont su cependant avec pertinence montrer l'intérêt du sujet (« En quoi permet-il de mieux comprendre le monde dans lequel on vit ? » pour reprendre les termes de la définition de l'épreuve) dans une perspective contemporaine, où le rôle des images est si prégnant, avec la référence originale et appréciée à Castoriadis concernant le conditionnement (« l'institution ») de notre imaginaire ou encore l'opposition intéressante entre imaginaire créateur et images sclérosantes (finalement, l'imaginaire ne serait-il pas meurtri, appauvri ou mutilé par l'image ?). Cela pouvait ouvrir à de nouveaux développements, pour révéler et qualifier cette liberté de pensée, rapportée à l'imagination, comme purement intérieure et paradoxalement impuissante, ou pour redonner à l'imagination une portée pratique qui ne se limiterait pas à la fantaisie créatrice.

Ainsi, et c'est à ce propos que le travail présumé de première année de préparation était légitimement requis, la notion de liberté et celle de pensée n'ont pas ou peu été thématisées. La liberté est le plus souvent réduite à l'absence de contraintes, voire à l'absence de toute obligation et de toute norme. On a apprécié les copies qui ont montré la nécessité de limites, pour ne pas sombrer dans l'écueil de l'indétermination (« la liberté du vide »). Rarement l'idée d'autonomie a été évoquée. La notion de «pensée» a elle aussi été insuffisamment travaillée. On déverse dès lors tout ce que l'on sait sur

*l'imagination, sans aucun discernement et des distinctions très simples, que le jury est en droit d'attendre, manquent, comme celle que l'on pouvait faire entre «pensée» au sens large (ce qui englobe alors tous les actes de conscience - voir Descartes et la seconde des *Méditations Métaphysiques*, œuvre que l'on peut présumée connue) - et «pensée» au sens strict (usage méthodique de la raison). Sans ce travail élémentaire de distinction on aboutit à des confusions (par exemple entre imaginer et concevoir) et de là à des contresens ou à des non-sens.*

Certes la question posée exigeait que l'on porte une grande attention à sa forme et à son sens, mais elle était suffisamment vaste pour ne pas prendre au piège les candidats en les confrontant à un point obscur du thème au programme. Le concours a permis de distinguer, cette année encore, quelques travaux remarquables par leur qualité d'analyse, d'argumentation, d'écriture. Les copies valorisées sont celles où la culture n'apparaît pas seulement empruntée le temps de passer un concours, mais révèle l'effort intellectuel d'une personnalité qui forme ses goûts, se montre curieuse de l'histoire et de la création, affine ses capacités d'expression et de réflexion au contact des œuvres qu'elle fréquente, soit par le biais des cours, soit par intérêt personnel. Il faut redire que parmi les efforts attendus des candidats qui se présentent à ce concours de haut niveau, il y a celui d'étendre ses horizons spirituels au-delà des dernières offres en date de l'industrie du divertissement. Les meilleures copies ne s'y trompent pas. Elles attestent la valeur de ces exigences et montrent qu'elles sont loin d'être insurmontables.

Correcteurs : Alexandre ABENSOUR, Daniel AGACINSKI, Thierry BAUDAT, Jean-Paul BERLIOZ, Frédéric BERLAND, Jean-Christophe BLUM, Jean-François BOSSY, Françoise BOULAY, Isabelle BUCHIONI, Emmanuel CAQUET, Christophe CERVELLON, François CHARRAS, Julie CHEMINAUD, Marie-Françoise DELECROIX, Martine DELRUE, Christian-Jacques DUBOIS, Pascal DUMONT, Catherine FOURNIAL, Anne FREMAUX, Martine GASPAROV, Didier GUIMBAIL, Fanny JAFFRAY, Julien JIMENEZ, Frédéric LAUPIES, Robert LÉVY, Michel LIEVRE, Florent LILLO, Claude MONTERRAT-CALS, Luce MONDOR, Isabelle NIVOSE, Franck NOULIN, Agnès PIGLER, Frédéric POSTEL, Julien RABACHOU, Samin RASHIDIAN, Luc REVILLON, Camille RIQUIER, Antoine ROULLÉ, Benoît RUAULT, Dominique SAATDJIAN, Sylvain SAINT-PIERRE, Nicolas TENAILLON, Alexandre TOMADAKIS, François VERT.

Epreuve écrite de contraction de texte
Epreuve ouverte sous la responsabilité de HEC

Moyenne par école
Options scientifique, économique et littéraire

Chiffres communiqués par la Direction des admissions et concours de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris

Ecoles	Moyennes	Ecart-type	Candidats
ESSEC	10,63	3,65	4889
AUDENCIA Nantes	10,25	3,52	6855
Ecole de Management Strasbourg	8,93	3,32	4716
EDHEC	10,30	3,54	6620
EMLYON Business School	10,35	3,56	6286
ENAss (option Histoire-géographie)	8,07	3,28	138
ENAss (option Mathématiques)	9,96	3,13	79
ESC Amiens	9,11	3,47	584
ESC Bretagne Brest	9,00	3,16	857
ESC Clermont	9,38	3,22	3959
ESC Dijon	9,38	3,22	3959
ESC Grenoble (GEM)	10,06	3,52	6531
ESC Montpellier	9,24	3,18	2802
ESC Pau	8,96	3,11	1082
ESC Rennes	8,93	3,32	4716
ESM de Saint-Cyr Lettres	10,52	3,53	119
ESM de Saint-Cyr Ses	10,07	3,61	138
HEC	10,69	3,66	4455
INSEEC (Paris-Bordeaux)	8,42	3,29	2808
ISC Paris	9,01	3,19	2250
ISCID	7,58	3,18	50
ISG	8,50	3,21	390
SKEMA Business School	7,86	3,54	917

Moyenne générale : 9,85

Ecart-type 3,61

Nombre de candidats : 9164

CONTRACTION DE TEXTE

Options scientifique, économique, technologique, lettres et sciences humaines

Epreuve conçue par HEC

Le texte de l'épreuve 2011 :

Le texte soumis à l'attention des candidats de la session 2011 correspondait au chapitre de conclusion de *La Guillotine et l'imaginaire de la Terreur* de Daniel Arasse. Dans cette étude, l'auteur propose de considérer la guillotine comme une machine sur laquelle se serait greffé l'imaginaire de l'époque mais qui aurait aussi radicalement transformé cet imaginaire. Ce chapitre conclusif était l'occasion pour Daniel Arasse de synthétiser les résultats de son étude et d'offrir des perspectives vertigineuses sur l'avenir de l'« imaginaire de la Terreur » : pendant la Terreur, la guillotine a rendu possible un type d'image dont la signification est à la fois politique, esthétique et plus globalement idéologique ; après la Terreur, l'imaginaire de la guillotine a contribué à forger une nouvelle image de l'homme et de la société.

Le parcours argumentatif de l'extrait pouvait certes paraître déroutant, certains raisonnements par analogie pouvaient certes sembler plus séduisants que convaincants, mais une analyse globale de l'extrait permettait de comprendre la logique et la progression du propos.

Résumer un tel texte exigeait une culture minimale : les cours de culture générale dispensés en première année devaient permettre aux candidats d'appréhender sereinement le texte qui leur était soumis. La plupart des points du programme de culture générale de première année étaient en effet mobilisés : 1/ une référence passagère à la mythologie (Persée et Polydecte) ; 2/ des références fréquentes à la culture chrétienne (« ecce homo », le voile de Véronique souvent confondu d'ailleurs avec le suaire de Turin) ; 3/ un certain nombre de références au vocabulaire et aux concepts de l'histoire de l'art (« iconographique », « genre », « estampe », « gravure », « portrait », « effigie », opposition couleur/dessin...) ; 4/ une réflexion d'ensemble sur « la société, le droit, l'État moderne » ; 5/ des hypothèses fortes sur la constitution des sciences de l'homme (passage sur l'anthropométrie) ; 6/ des emprunts à quelques penseurs contemporains (Barthes, Foucault, Louis Marin entre autres). Bref, il s'agissait d'un texte susceptible de récompenser le travail de fond des candidats.

Les candidats et le texte

Rares ont été les candidats totalement démunis face à la réflexion exigeante de Daniel Arasse ; pourtant l'épreuve s'est montrée tout aussi discriminante que les années précédentes. En effet, cette année, deux critères, entre autres, ont permis de différencier les copies : la restitution précise des arguments et de leur progression, la qualité de la reformulation. Les correcteurs ont ainsi eu la satisfaction de pouvoir gratifier certaines copies des notes maximales (de 18 à 20) tout en sanctionnant d'autres manifestations insuffisantes (1 à 4).

De fait, les contresens commis ont souvent été des contresens historiques : la Terreur n'est pas comprise comme un épisode de la Révolution mais comme terreur psychologique (« la guillotine est une machine qui inspire la terreur ») ; les Jacobins, parfois rebaptisés Jacobiens* ou Jacobistes*, n'évoquent rien de précis à certains candidats ; les bourgeois du XVIII^e siècle sont assimilés aux aristocrates (« la guillotine représente le déplacement du pouvoir des bourgeois vers le peuple »). Pour certains, la guillotine était déjà à l'œuvre sous l'Ancien régime (il est vrai qu'Arasse évoque les « ancêtres » de la guillotine, mais l'emploi systématique de la guillotine pour les exécutions capitales date de la Révolution) ; pour d'autres, Dieu actionne la guillotine sous la Révolution, pour d'autres encore, Jacob Cats et Fénelon seraient

contemporains de Robespierre et Charlotte Corday aurait demandé à ce qu'on la photographiât (certes, les recherches qui conduiront à la photographie sont contemporaines de la Révolution, mais il faudra encore attendre plusieurs dizaines d'années avant que le portrait photographique soit possible) ; pour d'autres enfin, on se fie encore aujourd'hui à l'anthropométrie pour reconnaître les futurs criminels (contresens particulièrement inquiétant). Ces erreurs témoignent à la fois d'un manque de bon sens et d'une certaine méconnaissance de l'histoire ; mais il faut noter que cette méconnaissance de l'histoire se manifestait aussi par une incapacité à situer les processus décrits par Daniel Arasse : ainsi pour certains le texte était une réflexion intemporelle sur la guillotine (« Au fil des siècles, le genre du portrait de guillotiné s'est affirmé »*), pour d'autres, le passage de la guillotine à l'anthropométrie n'était pas clairement compris comme un processus propre au XIXe siècle et semblait flotter dans une sorte d'intemporalité.

Mais si la plupart ont su repérer la signification globale de l'extrait, bien peu ont su restituer sa finesse argumentative. De l'avis de plusieurs correcteurs, le texte de Daniel Arasse permettait ainsi de distinguer efficacement le degré de compréhension des candidats. Un exemple permettra de comprendre ce que l'on entend ici par « finesse argumentative ». Le paragraphe 6 (de « Première caractéristique... » jusqu'à « ...exécuter sa loi ») a été souvent réduit à une affirmation sans grand intérêt : « le portrait de guillotiné montre que le pouvoir passe du roi au peuple ». Or Daniel Arasse ne se contente pas d'une telle évidence, il précise que l'image montre la mutation de la notion même de pouvoir : le pouvoir n'est plus détenu par un être singulier, caractérisé par son rictus, mais par une instance sans particularité, anonyme. Pour le dire autrement, le portrait de guillotiné oppose moins le roi au peuple que la singularité de l'ancien détenteur du pouvoir à l'anonymat du nouveau. D'autres passages ont subi le même sort dans de nombreuses copies : par exemple ceux qui établissaient une continuité entre la décapitation jacobine et l'anthropométrie ou entre l'anthropométrie et la « publicité du privé ». Les lectures superficielles qui en découlent, sans être absolument fausses, n'en trahissent pas moins la pensée de Daniel Arasse.

L'une des étapes essentielles de la contraction reste le repérage du plan du texte, autrement dit de sa progression logique. La structure du texte de Daniel Arasse était facilement repérable, pourvu qu'on fasse l'effort de la chercher : en effet deux phrases de transition explicites signalaient la réorientation du propos (paragraphe 11 : « Il y a plus encore », paragraphe 19 : « Dans son genre spécifique, le *portrait de guillotiné* rencontre ici la photographie »). Ces deux phrases permettaient de repérer les trois mouvements argumentatifs principaux de l'extrait (voir en annexe, l'analyse du texte). Le repérage précis de ces mouvements argumentatifs n'est pas qu'une question de forme puisque de ce repérage dépend la compréhension de la pensée de l'auteur : ainsi, les copies qui, cette année encore, proposaient moins de trois paragraphes ou plus de six, témoignaient presque systématiquement d'une compréhension insuffisante du texte à résumer. Par ailleurs on ne compte plus les copies qui, même si elles ont repéré la structure argumentative d'ensemble, se contentent ensuite de juxtaposer des résumés partiels sans se soucier de la logique qui les lie, faute d'avoir réussi à caractériser finement la dynamique argumentative de l'extrait. L'un des symptômes les plus courants de cette juxtaposition reste la multiplication des liens logiques faibles : « D'ailleurs, du reste, de plus, en outre, d'abord, ensuite, enfin... »

Le repérage de la progression logique du texte permettait aussi d'évaluer la valeur argumentative des exemples convoqués par l'auteur. Les travaux de Daniel Arasse relèvent de l'histoire de l'art, c'est donc sans surprise que les exemples abondaient dans le texte. Or si certains paraissaient indispensables à la progression logique du propos, d'autres en revanche ne jouaient qu'un rôle secondaire, purement illustratif. Ainsi on ne pouvait guère se passer de *Custine guillotiné* ou de la lettre de Charlotte Corday. En effet, c'est grâce à *Custine guillotiné*, et à son intitulé « Ecce Custine », que Daniel Arasse passe des significations allégoriques du portrait de guillotiné (résonances politiques et religieuses) à la question du portrait véritable ; c'est la lettre de Charlotte Corday qui permet à Daniel Arasse de rendre plausible son hypothèse sur la signification idéologique des pratiques anthropométriques et photographiques du XIXe siècle (« publicité du privé »). On aura donc compris que ces exemples ne devaient pas être seulement mentionnés mais qu'ils devaient être intégrés aux raisonnements qu'ils rendaient possibles. À l'inverse, il

paraissait peu pertinent de mentionner Jacob Cats et encore moins l'ouvrage de Robert de la Sizeranne, *Les Masques et les Visages à Florence et au musée du Louvre*, dans la mesure où Daniel Arasse le qualifiait de « justement oublié ».

Le style de Daniel Arasse, à la fois élégant et précis, semble avoir exercé une étrange fascination sur les candidats : ceux-ci ont été plus nombreux que de coutume à reprendre les formules de l'extrait, oubliant ainsi l'exigence de reformulation réitérée par le jury année après année. L'échelle de ces plagats est variable : termes marqués parfois mal employés (« iconographique », « résonances », « machinal », « informer »...), syntagmes (« machine à tirer le portrait », « sur le vif », « l'idéal du portrait classique », « traces laissées par l'histoire », « le triomphe de la République », « science esthétique des proportions / science policière des identifications », « publicité du privé »), propositions (« dont rêve Fénelon »...). Certains candidats sont allés jusqu'à recopier des phrases entières : « l'image opère un effacement radical des corps », « la guillotine laïcise la divinité, et la main du bourreau la socialise ». On pourrait aussi parler de « plagiat syntaxique » lorsque certains reprennent systématiquement les constructions de phrase du texte original et se contentent de remplacer chaque mot par un synonyme approximatif : le texte proposé ressemble alors à une traduction littérale, laborieuse et maladroite dans les cas les plus favorables, absurde dans les autres ; exemples : « un biceps obscur la saisit par les capillaires »* pour « un avant-bras sombre la tenant par les cheveux » ou « Sur la page vierge apparaît un scalp »* (le scalp ne désigne que la peau du crâne avec ou sans cheveux) pour « sur fond neutre [...] est découpée une tête ». Comme le rappelle une correctrice, la reformulation n'est pas qu'un ornement de l'exercice, mais la condition et le critère de sa réussite, dans la mesure où elle n'est pas une simple substitution (synonymie presque toujours approximative), mais un signe certain de l'appropriation de la pensée originale du texte par l'analyse et par l'intelligence du candidat.

Les lectures erronées coïncidaient souvent avec une maîtrise insuffisante de la langue française. Ainsi des énoncés, comme « la guillotine coupe symboliquement la tête du roi »* mêle le contresens et l'absurdité puisqu'elle laisse entendre que la décapitation n'est pas réelle ; d'autres énoncés confinent au comique : « Charlotte Corday cherche à livrer au public une partie de son intimité », « la machine à décaper est porteuse d'une capacité informatique », « l'isolation de la tête lui confère son pouvoir », « la guillotine informe le corps qu'il vient d'être coupé ». Plus sérieusement, les correcteurs s'inquiètent du trop grand nombre de copies qui se satisfont d'un charabia ignorant la valeur exacte des termes employés : « la mort des têtes hiérarchiques de l'État »*, « la guillotine découpe la tête »*, « la guillotine abolit un pouvoir souvent royal »*, « la tête devient un isthme du corps par la guillotine »*, « on essentialise les photos des morts »*.

Le format de l'épreuve

Les correcteurs se félicitent du respect général du format de l'épreuve. Mais ils relèvent toujours une part relativement élevée de copies ne s'y conformant pas. Qu'il soit donc ici rappelé que les mots utilisés sont systématiquement recomptés et qu'en cas de dépassement de format, le correcteur applique tout aussi systématiquement les pénalités prévues. Par ailleurs, l'énoncé de l'épreuve exige que les décomptes cumulatifs des cinquantaines (50, 100, 150...) soient reportés en marge et que le nombre total de mots soit indiqué en fin de copie. L'absence de ces décomptes ou leur inexactitude systématique entraîne des pénalités. Enfin la dissimulation, volontaire ou non, d'un dépassement entraîne également des pénalités.

La correction de la langue reste l'un des points importants de l'évaluation des copies : le jury a maintenu le barème de pénalités en vigueur les années précédentes. Pour rappel, de la quatrième à la sixième faute caractérisée, une pénalité globale d'un point est retenue ; de la septième à la neuvième faute, deux points sont en tout enlevés ; de la dixième à la douzième faute, trois points sont ôtés au candidat. Au-delà, celui-ci perd quatre points. Les correcteurs notent que les copies gravement déficientes sur le plan de

l'orthographe et de la syntaxe sont très minoritaires, cependant, les copies pénalisées pour des fautes de langue restent trop nombreuses. Malgré les conseils répétés du jury, les candidats reproduisent les fautes de leurs prédécesseurs et en inventent parfois de nouvelles. On se risquera donc à réitérer les conseils des années précédentes, en signalant par un astérisque (*) les formulations fautives.

Lexique :

- Les termes en *italique* dans le texte sont souvent des termes-clefs dont il convient d'analyser précisément le ou les sens. Bien peu de candidats ont par exemple saisi la polysémie du terme « *chef* » (« tête » ou « personne qui est à la tête de ») ou du verbe « *informer* » (« donne une forme » ou « faire connaître »).
- il vaut mieux éviter d'inventer des mots alors que d'autres sont disponibles : *portraitiser** (*portraiturer*), *l'inévitabilité** (*l'inéluctabilité*), *momentanéité** (*instantanéité*), *mesuration** (*mensuration*), *légitimiser** (*légitimer*), *morcellisation** (*morcellement*), *catégorifier** (*classer*), *guillotinage** (*décapitation*), *terrorifiant** (*terrifiant*), *scindement** (*séparation*). Dans le même ordre d'idée, on évitera d'employer le verbe récent « *décrédibiliser** », par exemple en se contentant du verbe « *discréditer* », ou de confondre « *isolation* » et « *isolement* »
- il vaut mieux éviter les termes jargonneux déplacés (« *sociétal* » pour « *social* », « *néantiser* » pour « *anéantir* », « *intentionnalité* » pour « *intention* », « *subjectivisme* » pour « *subjectivité* »), les termes familiers ou journalistiques (« *photo* » pour « *photographie* », « *malfrat* » ou « *truand* » pour « *criminel* », « *le méchant et le gentil* » pour « *le méchant et le bon* », « *au final* » pour « *finalement* », « *impact* » pour « *influence* », etc.)
- il vaut mieux éviter d'utiliser des mots que l'on n'a jamais vu écrits : *obnubiler* (et non « *omnibuler** » ou « *omnubiler** »), *cristalliser* (et non « *christaliser** » ou « *chrystalliser** »), *détracteur* (et non « *détraqueur** »).

Syntaxe :

- on évitera les propositions subordonnées relatives détachées sous peine d'ambiguïtés involontaires ; exemple : « Il faut analyser l'image du guillotiné qui nous intéresse ». Dans l'exemple précédent, comment identifier l'antécédent du pronom relatif « qui » ? S'agit-il de « l'image » ou du « guillotiné » ?
- on s'assurera de la maîtrise des pronoms relatifs « dont » et « où » ; exemples : « l'homme dont nous étudions son* image » (pour « l'homme dont nous étudions l'image ») ; « le lieu où il y* est emprisonné » (pour « le lieu où il est emprisonné »). Certains étudiants ont d'ailleurs tendance à utiliser « où » à la place de « dont » ; exemple : « l'image où la signification est complexe »*.
- on évitera de présenter une proposition subordonnée comme une phrase à part entière ; exemple : « Alors que la photographie ne fixe que l'instant. * », « L'image étant neutre. ».
- les verbes « substituer » et « se rapprocher » sont souvent construits de manière incorrecte. On rappelle donc que « substituer une chose à une autre » signifie « mettre une chose à la place d'une autre ». On ne devrait donc pas écrire : « substituer une chose par* une autre ». Le verbe « se rapprocher » se construit avec la préposition « de » et non avec la préposition « à » : « l'image se rapproche de la perfection » et non « l'image se rapproche à la perfection »*.
- la conjonction de coordination « car » ne peut pas toujours remplacer la conjonction de subordination « parce que » et exige notamment la reprise du sujet. Exemples d'emplois fautifs : « C'est car la guillotine est une machine* », « Elle reproduit véritablement car travaille sur l'instant* ».

- Les candidats doivent se méfier d'un tour qui semble se généraliser : « celui » ou « celle » suivi d'un adjectif qualificatif. Exemple d'emploi fautif : « L'image gravée est véritable, celle peinte* est trompeuse ».

Orthographe :

- Lorsqu'un mot du texte doit être repris, encore faut-il savoir le recopier correctement. Cette année par exemple, « traître » devenait très souvent « traite* » ; « exécution » « exécution* », « modèle », « model* » ; « hic et nunc », « ninc* et nunc » ou encore « inc* et unc* » ; « résonance », « résonnance* », voire « raisonnance* ».
- les fautes traditionnelles sont toujours présentes : existence* (existence), symbole* (symbole), aller de paire* (aller de pair), confusion entre « voir » et « voire », entre « censé » et « sensé », entre « a » (verbe avoir) et « à » (préposition), entre « ou » (conjonction de coordination) et « où » (pronom), entre infinitifs et participes passés des verbes du premier groupe.
- les adjectifs en « -al » (social, impartial) sont désormais pourvus d'un « e » même au masculin ; exemple : « le pouvoir sociale* »
- Les sempiternelles fautes de conjugaison se retrouvent d'année en année : « cela renvoie* » pour « cela renvoie », « elle exclue* » pour « elle exclut », les participes passés en « i » sont souvent ornés d'un « t » : « l'homme qu'a choisit* le peuple », « l'accent est mit* sur le visage ».
- Les accents circonflexes sont presque systématiquement omis pour les formes conjuguées des verbes en « -âtre » (connaître, apparaître...).
- Les accords du participe passé avec complément antéposé sont, sans surprise, très souvent fautifs.

Le caractère répétitif de ces fautes n'incite en rien les correcteurs à la clémence.

Annexe : analyse du texte

§1-2 : Introduction

En séparant la tête du corps, la guillotine réalisait le programme politique et symbolique des jacobins mais inventait aussi un nouveau type de portrait (§1-2).

§3-10 : Le nouveau genre du « portrait de guillotiné »

- on peut parler d'un genre à part entière dans la mesure où s'y rencontrent à la fois une forme graphique récurrente (tête au bout d'un avant-bras) et un programme iconographique souligné par des inscriptions (§3-4). Loin de la gravure d'actualité, ce genre se rapproche plutôt du genre particulièrement signifiant du portrait royal : il faut donc en décrypter les significations (§5).

1/ Signification idéologique : en ignorant les corps, et en opposant violemment la singularité de la tête et l'abstraction collective de l'avant-bras qui la brandit, le *portrait de guillotiné* accompagne la redéfinition du pouvoir sous la révolution (§6).

2/ Connotations sacrées : le bras anonyme ressemble au bras de Dieu que représentaient certaines images chrétiennes. La guillotine apparaît comme l'instrument d'une justice sacrée dont le Peuple serait le dépositaire (§7).

- Analyse d'un portrait de guillotiné typique (Custine guillotiné) (§8-10) : l'inscription principale (« ecce Custine ») singe une expression des évangiles (« ecce homo »), ce qui tendrait à prouver que la loi jacobine a remplacé la loi divine (§8). D'autres inscriptions en chiasme élaborent un discours complexe, les oppositions grammaticales explicitent la teneur idéologique de l'estampe : 1/ les alternances du singulier et du pluriel soulignent le remplacement du pouvoir des individus par celui de la collectivité ; 2/ le jeu des possessifs redouble ce discours en le rapprochant de la *Marseillaise* ; 3/ le jeu complexe des temps permet de tenir pour acquise la victoire de la Révolution (§9). **Mais** l'indication de la date précise de l'exécution de Custine (et donc du portrait gravé) signale que l'image n'est pas seulement allégorique puisqu'elle appartient au genre classique du portrait, genre qui tire sa légitimité de l'exécution du portrait en *présence* du modèle (§10).

§11-18 : Le portrait de guillotiné, par ses relations avec les machines, réalise en fait les ambitions du genre classique du portrait.

- ce genre prétend à la vérité au nom d'une double fidélité (fidélité du graveur-dessinateur par opposition à la rhétorique du peintre coloriste ; nécessaire sincérité du modèle qui, mort, ne peut plus dissimuler) (§11-12)

- c'est ainsi que le portrait de guillotiné peut finir par ressembler aux images *acheiropoïètes* (non faites de main d'homme) du Christ : la tête subitement tranchée révèle la vérité du guillotiné, vérité retranscrite par la gravure et ses reproductions mécaniques. (§13-14).

- la guillotine et la gravure permettent ainsi d'atteindre l'idéal d'impersonnalité que Fénelon assignait au portraitiste classique (§15). En effet, le portrait idéal doit rendre compte à la fois de l'histoire et de l'essence de son modèle : le portrait de guillotiné est un portrait ultime qui synthétise dans un « masque » ces deux composantes de la personne (§16).

- « Masque » dans la mesure où le portrait de guillotiné propose une représentation (figure), où le type (masque) et l'individu (visage) se confondent. Le visage du guillotiné nous est présenté comme celui du « traître » à l'état pur, c'est-à-dire comme un masque (§18).

§19-27 : Collaboration imaginaire entre la photographie et la guillotine.

- « Ici », on peut suspecter une collusion entre la guillotine et la photographie. D'abord parce que toutes deux authentifient l'instant passé (le « ça a été » de Roland Barthes dans la *Chambre claire*) (§19-20).

- Ensuite parce que l'histoire atteste une utilisation similaire des deux dispositifs mécaniques pour administrer la société (§21). En effet, l'anthropométrie, qui naît au XIX^e siècle, utilise les séries de portraits photographiques, portraits réduits au visage, pour classer les individus dangereux (criminels ou

malades) (§22). L'histoire du terme « anthropométrie » épouse par ailleurs l'histoire de la guillotine (§23), et surtout de son usage répétitif sous la Terreur : la guillotine de la Terreur invente matériellement la série de têtes, et le portrait de guillotiné développe la réduction de l'individu au type (§24).

- Exemple : peu avant d'être guillotinée, Charlotte Corday destine son portrait à ses amis et au public : aux premiers, il rappellera sa personne ; au second, il présentera le type de la criminelle (§25). Cet exemple illustre **aussi** le rapprochement des sphères privée et publique (§26), rapprochement voulu par la politique jacobine qui souhaitait fondre l'individu dans la collectivité, rapprochement finalement au cœur du conformisme bourgeois (§27)

§28-30 : Conclusion

- De ce qui précède ressort finalement la puissance imaginaire de la guillotine : elle donne une nouvelle forme aux individus et à la société, et en même temps elle nous révèle cette nouvelle forme (double sens du verbe « informer ») (§28). Un terme résume les aspects de cette puissance : la « banalité ». Signifiant jadis la soumission du peuple à ses maîtres, le terme désigne peu avant 1789 ce qui est commun, or précisément la guillotine est cette machine légale qui travaille spectaculairement à égaliser les hommes.

MATHEMATIQUES

Option scientifique

Rémi CHMURA – Hervé GUILLAUMIE

Description du problème

L'épreuve portait sur l'étude du commutant d'un endomorphisme ou d'une partie de $L(E)$. La première partie permettait de se familiariser avec ces notions en faisant découvrir quelques propriétés élémentaires. La deuxième partie développait longuement un exemple en rapport avec le programme d'analyse (les séries). On demandait également aux étudiants de s'adapter à la présentation matricielle du problème.

On revenait ensuite à des problèmes d'algèbre linéaire : centre de $L(E)$ dans la troisième partie, commutant d'un endomorphisme diagonalisable dans la quatrième, et pour finir, bicommutant d'un tel endomorphisme dans la cinquième partie.

Les questions étaient de difficulté variée, certaines proches du cours et d'autres demandant de l'initiative et de la réflexion. L'ensemble a permis aux étudiants, maîtrisant les connaissances exigibles et capables d'attention et d'un bon esprit de synthèse, de progresser dans le problème pour y faire montre de leurs qualités.

Les correcteurs ont trouvé le sujet intéressant, bien construit, de longueur et de difficulté raisonnable. Il était conforme au programme et à son esprit. Néanmoins, certains ont regretté que la matrice T de la question 8 n'ait pas été précisée, mais force est de constater que des candidats ayant échoué à déterminer cette matrice ont su apporter des solutions pertinentes aux questions 9 et 10.

4%, 51%, 7%, 25% et 13% des points du barème ont été affectés aux cinq parties décrites ci-dessus.

Commentaires sur la correction

Comme l'an passé et les années précédentes, les correcteurs se sont plaints du manque de soin affiché par certains candidats. Les copies sales, ou peu lisibles ne peuvent qu'indisposer le correcteur.

C'est un appel fort qui doit être entendu : les copies se doivent d'être convenablement présentées. Heureusement, une majorité de candidats font l'effort de rédiger correctement et de mettre leurs conclusions en évidence. C'est, avec la rigueur et l'honnêteté des raisonnements, un élément majeur dans l'appréciation des copies.

Dans la partie I, si les questions ont été majoritairement traitées par les candidats, on a constaté avec surprise que même la caractérisation des sous-espaces vectoriels n'est pas maîtrisée ; les quantifications inappropriées le montrent dans la question 1, où l'on trouve également souvent l'affirmation surprenante : $C(u)$ est non vide donc de dimension supérieure ou égale à 1. De même, la question 2 est parfois mal comprise (on montre $v \circ P(u) = P(u) \circ v$).

Dans la partie II, la question 4b a été traitée correctement par un tout petit nombre de candidats. Dans de nombreuses copies, les réponses aux questions 5 et 6 sont au mieux incomplètes car les candidats n'ont pas pris

la peine de bien lire les définitions des ensembles A, B, H, E . Par exemple, on ne montre pas l'absolue convergence de $\sum \lambda a_n + b_n$. On retrouve le même défaut à 6c, 8a et 8b où les réponses sont partielles faute d'avoir mesuré la portée de la question !

A noter que le fait que les suites α_n $n \geq 0$ et γ_n $n \geq 0$ ne correspondent pas tout à fait à φ et δ a posé problème et a entraîné quelques coupables tricheries dans les calculs ... Ou encore, ici, comme à la question 7, on a vu des candidats affirmer qu'il y avait sûrement une erreur d'énoncé, l'un ajoutant même que « c'est fréquent cette année » ... On ne saurait trop inciter les candidats à plus de prudence et d'humilité ...

Autre erreur constatée : des x dans les coefficients de la matrice T , ce qui révèle une incompréhension profonde de l'énoncé.

La question 7c a été souvent incomprise, mais aussi bâclée, les candidats estiment-ils dégradant de faire des calculs ?

Pour en finir avec cette partie, signalons qu'à la question 10*, la réponse $\dim C u = 3$ a souvent été justifiée par $\text{rg} M_C v = 3$! Mais, on a vu dans de bonnes copies, $C u$ isomorphe à

$$\text{Vect} \left(\begin{pmatrix} 1 & 0 & 0 \\ 0 & 0 & 0 \\ 0 & 0 & 0 \end{pmatrix}, \begin{pmatrix} 0 & 0 & 0 \\ 0 & 0 & 1 \\ 0 & 0 & 0 \end{pmatrix}, \begin{pmatrix} 0 & 0 & 0 \\ 0 & 1 & 0 \\ 0 & 0 & 1 \end{pmatrix} \right).$$

La partie III a été très peu abordée. On a vu quelques réponses à la question 11, visiblement déjà rencontrée par ces candidats.

La quatrième partie, souvent largement balayée par les candidats, a eu son lot de réponses imprécises comme à la question 15 où on se contente de vérifier $v \circ u x = u \circ v x$ pour $x \in E_i$. A la question 18, l'équivalence est souvent galvaudée. La question 19 pourtant facile est paradoxalement peu abordée.

De manière générale, les raisonnements sur les polynômes d'endomorphismes manquaient de rigueur et on a vu par exemple $2X^3 + 3X^2 - X$ plutôt que $2X^3 + 3X^2 - 1$ (partie III 8c) et aussi des incohérences comme

$$\prod_{i=1}^p u x - \lambda_i x.$$

La dernière partie n'a réellement été abordée que dans les toutes meilleures copies. Les autres candidats un peu perdus qui voulaient simplement y trouver quelques points à grappiller n'avaient pas le recul nécessaire sur les définitions des objets manipulés pour apporter des réponses convaincantes.

Conclusion

Les correcteurs souhaitent unanimement insister sur le soin, la rigueur et l'honnêteté qui prévalent dans les bonnes copies. Ces qualités, heureusement présentes dans une bonne partie des copies, sont seules susceptibles de donner aux candidats des résultats à la mesure de leurs attentes.

Le barème adopté a engendré un très bon étalement des notes et le sujet a permis finalement de bien distinguer les meilleurs étudiants. Plusieurs excellentes copies ont obtenu la note maximale. L'écart-type de l'épreuve s'établit à 4,56 pour une moyenne générale de 10,30.

Correcteurs : Gilles BENSON, Rémi CHMURA, Alain COMBROUZE, Jean-François COSSUTTA, Benoît GUGGER, Jean-Pierre GONET, Hervé GUILLAUMIE, Thierry LEGAY, Laurent MAZLIAK, Yves MONLIBERT, Jean-Pierre SIAU.

MATHEMATIQUES

Option Economique

Alexandre REISSMAN

Cette épreuve était constituée de deux problèmes indépendants couvrant une très grande partie du programme de mathématiques en ECE. Chacun des deux problèmes comportait des questions de difficultés très variées, permettant aux candidats les moins à l'aise de mettre en valeur leur connaissance du cours et aux candidats les plus forts de se démarquer en traitant des questions plus délicates.

Dans l'ensemble, les copies sont soignées et bien présentées. En revanche, on déplore trop d'erreurs dans la rédaction des mathématiques : des raisonnements approximatifs, des contresens logiques, des affirmations non justifiées, des définitions du cours mal comprises... Rappelons que la rigueur, la précision, mais aussi la concision de la rédaction sont des éléments essentiels dans l'appréciation d'une copie.

Avec une moyenne de 9,98 et un écart-type de 4,99, cette épreuve s'est révélée très classante.

Ce problème propose d'étudier un modèle très simplifié d'évolution des intentions de votes au sein d'une population. On imagine qu'il n'y a que deux candidats A et B, et que chaque jour une personne du groupe parvient à en convaincre une autre de voter comme elle. On démontre alors qu'il est quasi-certain qu'au bout d'un certain nombre de jours toutes les personnes du groupe votent pour le même candidat.

Partie I.

Dans cette première partie, on se place dans le cas particulier d'un groupe de 4 personnes. On met en évidence une chaîne de Markov, la méthode d'étude est alors relativement classique.

1) Ces premières questions permettent de calculer les probabilités de transition entre états. Les candidats ont dans l'ensemble compris le protocole mais ont souvent eu des difficultés à justifier correctement et simplement les résultats.

2) (a) L'égalité $U_{n+1} = MU_n$ a parfois été donnée comme étant une conséquence directe du diagramme, sans plus d'explication. On attendait l'utilisation de la formule des probabilités totales, en explicitant le système complet d'événements utilisé. Nous avons pu constater à cette occasion que cette notion était mal maîtrisée par un trop grand nombre de candidats, qui nous ont proposé $([X_n = 1], [X_n = 2], [X_n = 3])$ comme système complet associé à cette expérience.

2) (b), (c) et (d) La méthode de recherche des valeurs propres est en général connue, mais les calculs ne sont pas toujours menés à bien. L'énoncé permettait toutefois de poursuivre sans connaître exactement leur valeur.

Partie II.

4) (a) Les candidats ayant bien compris la partie I ont réussi sans trop de difficultés à généraliser les résultats au cas d'un groupe de m personnes. Dans la question (b), nous retrouvons les erreurs et confusions en ce qui concerne les systèmes complets d'événements.

5) (a) Cette récurrence était délicate à rédiger. L'énoncé précis à démontrer est souvent incomplet ou incorrect, quand il est donné, ce qui est n'est pas souvent le cas. L'initialisation a posé des problèmes alors qu'elle était évidente à vérifier. Si certains candidats ont réussi à comprendre comment établir l'hérédité, aucun n'a remarqué que les cas $k=1$ et $k=m-1$ devaient être traités à part.

5) (b) Nous avons pu lire que la probabilité $p_{n,k}$ tend vers $+\infty$. Une simple relecture aurait dû permettre d'éviter de laisser de telles absurdités dans la copie.

7) (b) De très nombreux candidats proposent un résultat qui dépend de k , sans réaliser que ce n'est pas possible. Il est probable qu'il s'agisse à nouveau d'une difficulté liée à la notion non maîtrisée de système complet d'événements.

8) Cette question n'a été traitée correctement que par quelques bons candidats, qui ont compris où le sujet désirait les amener.

Ce problème présente dans la partie I une version édulcorée d'un résultat récent sur les lois de Benford obtenu par Nicolas Gauvrit et Jean-Paul Delahaye. On propose de l'appliquer ensuite afin d'obtenir des résultats sur les lois limites de variables aléatoires de Pareto.

9) (a) Le changement de variable est généralement correctement effectué.

(b) Si l'inégalité de gauche s'obtient sans trop de difficultés, celle de droite est un peu plus délicate, ce qui a échappé à de nombreux candidats.

Partie I.

Cette partie demandait une bonne compréhension de la notion de partie entière et des techniques de sommation d'inégalités. Les bons élèves ont pu faire valoir leurs qualités et accumuler beaucoup de points. Nous déplorons dans la question 11) une coquille ayant échappé aux multiples relectures du sujet. L'erreur était grossière et facile à corriger, les candidats ont pour la plupart rectifié d'eux-mêmes.

12) Nous regrettons un manque de rigueur dans la justification de l'existence des séries et des intégrales généralisées. Dans la majorité des copies, les inégalités de la question 12 (b) sont sommées de 0 à $+\infty$ afin d'obtenir l'encadrement de la question (c), alors qu'il était clairement précisé que n était non nul.

Partie II.

Dans le début de cette partie, les questions sont relativement classiques et ne présentent pas de difficultés particulières. Elles ont permis aux candidats sérieux d'obtenir facilement des points.

La fin du problème a été très peu abordée, certainement par faute de temps. Aucun candidat n'a traité correctement la question 17).

Correcteurs : Guy BROUARD, Ludovic FREITAG, Alain GUICHET, Françoise MICHEL, Yves MONLIBERT, Francis RACCAGLIA, Audrey RAULT, Alexandre REISSMAN, Jean-Yves ROUSSEL, Agnès VALLADEAU.

**Epreuve écrite de maths 2
option scientifique**

Epreuve CCIP

Moyenne par école

Chiffres communiqués par la Direction des admissions et concours de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris

Ecole	Candidats	Moyenne	Ecart-type
ESSEC	2380	10,93	4,20
EMLYON Business School	2963	10,03	4,40
ESCP Europe	2483	10,79	4,25
HEC	2201	11,19	4,18

Nombre de candidats présents	3028
Moyenne générale	9,95
Ecart-type de l'épreuve	4,43

MATHEMATIQUES II

Option scientifique

EPREUVE CCIP

Le sujet

L'objet du problème de cette année consistait à comparer les qualités « estimatrices » de la moyenne empirique et de la médiane empirique d'un échantillon aléatoire dépendant d'un paramètre inconnu.

Le problème faisait appel à de très larges connaissances du programme d'analyse, de probabilités et de statistique, notamment celles d'intégrales impropres, de convergence en loi et d'estimateurs.

Dans la partie I, on demandait un certain nombre de résultats classiques à propos des statistiques d'ordre et on étudiait le cas particulier d'un échantillon ordonné issu d'une loi de Pareto.

La partie II était consacrée à l'existence et l'unicité d'un estimateur optimal de l'espérance inconnue d'une loi normale réduite.

Enfin, l'objectif de la partie III était d'établir la valeur asymptotique du coefficient de corrélation linéaire entre la moyenne empirique et la médiane empirique dans le cadre de la loi normale. Signalons une « coquille » au début de cette partie qui, fort heureusement, n'affectait qu'une part infime de l'épreuve, et surtout, n'empêchait pas la résolution de la suite et fin du problème.

Les résultats statistiques

Près d'un tiers des candidats obtiennent une note supérieure à 12 et environ 10% de l'ensemble des candidats se voient attribuer une note supérieure à 16 ; enfin, 3% de candidats, soit une centaine, se situent entre 19 et 20, et parmi ceux-ci, 59 obtiennent la note maximale de 20.

Le barème de notation accordait un poids relativement identique aux trois parties du problème (37%, 30% et 33% respectivement). Les meilleures copies réalisent les 2/3 du problème : questions 1 à 6 et 9 à 12, les questions 7 et 8 étant peu abordées ainsi que la fin du problème.

Commentaires

Les remarques générales qui ressortent de l'examen des copies sont les suivantes :

Les notions d'analyse : continuité, classe C^1 , convergence d'intégrales impropres, sont en général bien assimilées. De même, si on peut déplorer des insuffisances dans la définition d'un estimateur, les qualités de « sans biais » et « convergents » sont bien connues.

Par contre, des confusions entre densité et fonction de répartition conduisent à des absurdités comme par exemple, une fonction de répartition prenant des valeurs négatives.

1.a) Certains candidats montrent que les fonctions données dans cette question sont des densités sans vérifier qu'il s'agit de celles de Y_1 et Y_n .

1.b) Oubli fréquent de l'hypothèse d'indépendance.

1.e) Cette question est correctement traitée uniquement dans les meilleures copies ; dans la majorité d'entre-elles, l'argumentation est nettement insuffisante (« par télescopage, on aboutit au résultat demandé »).

1.f) Cette question met en évidence une certaine confusion à propos des variables Y_i : certains candidats affirment que puisque Y_i est l'une des X_i , alors le résultat est immédiat !

2.a) Les conditions nécessaires pour que F soit la fonction de répartition d'une variable à densité sont mal connues.

Le tracé de la courbe représentative de F est souvent approximatif (on trouve même des courbes en escalier !) ; l'équation de la tangente est rarement donnée et de nombreuses erreurs de calcul de dérivée aboutissent parfois à des densités négatives !

2.b)c) Questions souvent bien traitées.

2.d) La question relative à l'équivalent a été sélective.

3.a) Question bien traitée à condition d'avoir réussi la question 2.d).

3.b) Des imprécisions sur la justification du changement de variable : certains candidats affirment effectuer un changement affine !

3.c) Le calcul se révèle sélectif ; on voit des raisonnements par récurrence assez douteux.

3.d)e) Questions bien traitées.

4.a) Beaucoup d'erreurs probablement dues au fait que le résultat n'était pas donné par l'énoncé.

4.c) De très nombreux passages à l'exponentielle dans les équivalents.

5. Une minorité de candidats prend la peine de justifier qu'il s'agit bien d'un estimateur.

6.a) Beaucoup de problèmes avec la bijectivité.

6.b)c) Question rarement bien traitée : on voit des intervalles de confiance qui dépendent du paramètre à estimer. De même, la comparaison des deux risques n'eut guère de succès !

Les questions 7 et 8 ont souvent été ignorées et dans la question 9, le fait d'invoquer le théorème de transfert suffit, pour certains candidats, à justifier l'existence de $L(s)$. Le reste du problème n'a fait l'objet d'un traitement acceptable que par les meilleurs candidats.

**Epreuve écrite de maths 2
option économique**

Epreuve ESSEC

Moyenne par école

Chiffres communiqués par la Direction des admissions et concours de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris

Ecole	Candidats	Moyenne	Ecart-type
ESSEC	1560	11,78	4,81
EMLYON Business School	2343	10,01	5,21
ESCP Europe	1787	11,14	5,03
HEC	1358	12,09	4,91

Nombre de candidats présents	2433
Moyenne générale	9,96
Ecart-type de l'épreuve	5,19

Statistiques : Moyenne : 9.96, écart-type : 5.18.

Commentaires :

Le sujet de probabilité de cette année se proposait de répondre à la question suivante :

”combien de temps faut-il pour qu’un jeu de cartes soit convenablement mélangé” en partant d’un procédé très élémentaire de mélange : l’insertion répétée de la carte du dessus à une position choisie au hasard.

Le problème mettait en oeuvre de nombreuses notions du cours de probabilités discrètes, du cours d’analyse et du programme d’informatique.

Une des difficultés du sujet était de rentrer dans le texte qui comportait beaucoup de notations. Le candidat devait prendre le temps de lire attentivement le préambule pour bien comprendre la modélisation avant de se lancer dans la rédaction. Dans l’ensemble, les candidats s’y sont bien retrouvés. L’exemple du préambule et la partie I les y aidaient.

Nous conseillons aux futurs candidats de toujours faire l’effort de bien lire le texte. Cette lecture, qui demande du temps, est nécessaire pour comprendre un problème de modélisation et s’approprier les notations. Les exemples sont là pour aider le candidat, leur lecture est précieuse.

Dans l’ensemble, les copies sont bien présentées.

On compte quelques candidats de niveau très faible mais dans la plupart des copies, le cours est connu et les questions proches du cours donnent lieu à des réponses convenables. Le sujet permettait à un candidat appliqué de traiter correctement une grande partie des Parties 1 et 2 et de tirer son épingle du jeu. Seules les bonnes copies abordent correctement la fin de la Partie 1, les questions 11 et 12 de la Partie 2 et la Partie 3. La Partie 4 a permis aux candidats sérieux de se relancer et d’obtenir des points.

Concernant la précision de l’argumentation et la rigueur, c’est très variable selon le niveau des copies. Les bonnes copies se distinguent par une grande rigueur dans l’argumentation et dans les calculs. Nous rappelons aux candidats qu’il faut faire preuve d’honnêteté intellectuelle et qu’il est préférable d’admettre un résultat et de s’en servir dans la suite plutôt que d’évoquer des arguments visiblement hors-sujet ou très confus ou encore d’enchaîner manifestement deux erreurs de calculs pour retomber sur ses pieds.

Le détail des questions :

Partie 1 :

Tous les candidats rentrent dans le sujet. La sélection se fait pourtant dès les premières questions de la Partie 1 qui nécessitaient précision et qualité de rédaction. L’essentiel était d’avoir bien lu et bien compris le sujet.

Question 2 : certains candidats donnent le bon résultat s’inspirant de la question suivante mais l’argumentation fait défaut (pas d’événements introduits, l’hypothèse d’indépendance n’est pas évoquée). Même critique en 3.a. Certains candidats reconnaissent la loi géométrique sans avoir besoin de calculer $\mathbf{P}(\Delta_i = k)$.

Question 4.a : il est souvent mentionné que la famille $(\Delta_1 = k)_{k \in [1, n-1]}$ est un système complet d’événements. Parfois, les arguments d’incompatibilité et d’indépendance ne sont pas évoqués.

Question 4.b : les candidats ont souvent oublié de vérifier que la raison était différente de 1 avant d’appliquer la formule; parfois, l’habitude des séries géométriques convergentes les a conduit à évoquer une raison strictement plus petite que 1 en valeur absolue ce qui était gênant pour la raison $r = \frac{1-1/N}{1-2/N}$.

Les résultats étant fournis, certains candidats ont ”triché” dans les calculs : par exemple, oubliant d’abord de mettre le premier terme en facteur, une deuxième faute vient miraculeusement compenser celle-ci et le

bon résultat est encadré à la fin. Cette attitude est sanctionnée et la copie perd du crédit aux yeux du correcteur.

Questions 5,6,7 : plus rarement abordées, elles ont permis aux meilleurs candidats de se mettre en valeur. Dans une excellente copie, un candidat a rédigé explicitement et avec précision la récurrence permettant de justifier la question 7.

Partie 2 :

Cette partie a permis de faire la sélection entre candidats. Les candidats sérieux ont abordé toutes les questions en particulier la question concernant la simulation informatique. Les très bons candidats ont montré leur savoir-faire sur les suites, séries, équivalents. Les excellents ont traité les questions 11 et 12.

Pour le détail :

Question 8 : étonnamment peu traitée, cette question utilisait pourtant des propriétés classiques de l'espérance et de la variance .

Question 9.a : très bien traitée en général. Mentionnons tout de même trop d'abus sur l'utilisation des équivalents. Les correcteurs ont souvent lus

$$\forall t \in [k, k+1], f(k+1) \leq f(t) \leq f(k) \iff f(k+1) \leq \int_k^{k+1} f(t)dt \leq f(k)$$

Question 9.b : bien traitée en général.

Question 9.c : de nombreux candidats écrivent " la suite (u_n) étant décroissante et minorée par $\ln\left(\frac{n+1}{n}\right)$, elle converge."

Par contre, une fois la convergence établie, l'encadrement de la limite est correctement justifié.

Question 10 : si l'équivalent $E(T) \sim N \ln(N)$ est fait par plus de la moitié des candidats (certains prenant tout de même pour acquis que $\ln(N+1) \sim \ln N$), le développement asymptotique est très rarement fait.

Lors de l'étude de la suite $\left(\frac{V(T)}{N^2}\right)_N$, peu d'étudiants reconnaissent la somme partielle d'une série de Riemann convergente.

Question 11.a : les valeurs absolues ne sont pas maîtrisées et l'inégalité triangulaire non plus.

On attendait une rédaction précise pour justifier l'inclusion des deux événements (une phrase pouvait suffire).

Question 13 : les questions d'informatique ont été abordées par une grande partie des candidats et elles ont fait gagner beaucoup de points à ceux qui les ont traitées avec soin. Répondre à ces questions demandait un effort de synthèse par rapport au sujet et de la précision syntaxique; le barème était généreux pour ces questions. Ne pas aborder les questions d'informatique est une mauvaise stratégie et nous encourageons les futurs candidats à se préparer dans ce sens.

Partie 3 :

Cette partie a été peu abordée. Certaines questions, particulièrement difficiles, n'ont été que très rarement abordées (questions 15 et 16 par exemple).

Les bons candidats ont bien répondu à la question 14.

Les correcteurs relèvent des difficultés notables avec les valeurs absolues dans la question 15.b. Certains candidats n'hésitent pas à écrire : " $a \leq b$ donc $|a| \leq |b|$ ".

Dans la question 14, le sujet aurait dû distinguer les cas selon que $n \geq N$ ou $n < N$. Si $n \geq N$, on a $\mathbf{P}(T \leq n) > 0$ et la probabilité conditionnelle est bien définie. Si $n < N$, on a $\mathbf{P}(T \leq n) = 0$ et directement l'égalité : $\mathbf{P}(E_n \cap (T \leq n)) = 0 = \pi(A)\mathbf{P}(T \leq n)$.

Partie 4 :

Les candidats solides ont pu reprendre la main dans cette partie et en ont été récompensés.

Conclusion : Sans décourager le candidat fragile, le problème a permis de repérer les candidats de valeur, sachant exploiter les étapes de l'énoncé et utiliser avec précision les outils de calcul du cours.

L'étalement des notes est satisfaisant, l'épreuve a bien joué son rôle en étant classante.

Correcteurs : Carine Apparicio, Patrick Bloch, Martin Canu, Hervé Chabert, Bernadette Gérardin, Christophe Gleize, Cécile Hardouin-Ceccantini, Philippe Heudron, Jean-Yves Larqué, Marie-Françoise Le Dantec, Claude Legrand, Élodie Massart, Laurent Mazliak, Andrée Meyer, Yves Montlibert, Armelle Vanot.

MATHEMATIQUES

Option B/L

Benoit GUGGER

L'épreuve de cette année comportait deux problèmes indépendants.

Le premier problème étudiait une série divergente et permettait d'obtenir un équivalent de la suite de ses sommes partielles ainsi que la partie entière d'un terme de cette suite.

Le second problème concernait un ensemble de matrices et l'étude de probabilités attachées aux valeurs propres de ces matrices.

Le premier problème, assez technique, a posé des problèmes aux candidats peu rigoureux. Certains résultats fondamentaux (passage à la limite dans des inégalités, théorèmes usuels) sont mal utilisés par les candidats peu scrupuleux.

Les meilleurs ont fait la différence sur ces questions. Tout résultat peu ou mal justifié (voire parfois fantaisiste) a été sanctionné. Les théorèmes fondamentaux doivent être écrits avec leurs hypothèses.

Le second problème, plus théorique, a posé des soucis aux candidats qui ont survolé le programme d'algèbre ou/et de probabilités. Des confusions grossières (diagonalisabilité et inversion pour des matrices, événements et probabilités,...) ont parfois été faites.

La dernière partie de ce problème n'a été abordée que par les très bons candidats.

Voici le détail pour chaque problème :

Problème 1

Beaucoup d'erreurs sur la notion de limite, l'utilisation des quantificateurs, le passage à la limite dans les inégalités.

Partie I

1. Réponses souvent correctes sur la divergence de la série mais moins sur la limite de S_n .
2. De grosses erreurs, en particulier utilisation du binôme de Newton!
3. Bien pour ceux qui ont répondu à la question précédente.

Partie II

4. Théorème de comparaison connu mais trop de candidats oublient de préciser que les séries sont à termes positifs.
5. Bien quand les notions de limite ou d'équivalent sont connues, sinon réponses fantaisistes.
6. Bien dans la plupart des copies par addition.
7. Bien pour les bons candidats qui connaissent la notion de limite, pour les autres on additionne les équivalents.
8. De bonnes réponses mais pour beaucoup, il suffit de remplacer N par 1 dans la question 7. On trouve aussi que les premiers termes ne sont pas déterminants pour la série ..
9. Résultat peu ou mal justifié

Partie III

10. De bonnes et mauvaises surprises sur le théorème des accroissements finis. De toutes façons oubli de préciser les hypothèses de ce théorème !
11. Plusieurs candidats reviennent à l'étude de la fonction définie par $+$.

- 12. Calculs corrects, mais il manque encore bien souvent des explications.
- 13. Bien
- 14. Peu de candidats connaissent la méthode
- 15. Résultat obtenu mais pas toujours de façon honnête.
- 16. Assez bien pour ceux qui ont traité cette question

Problème 2

Partie I

- 17. Bien dans l'ensemble mais oubli de préciser que E_1 est non nul.
- 18. Beaucoup pensent au théorème du rang mais ont bien du mal à montrer que $L'intersection$ de $\text{Ker}(J)$ et $\text{Im}(J)$ est réduite au vecteur nul. D'autres partent sur un raisonnement analyse synthèse mais peu aboutissent...
- 19. La valeur propre 0 est bien trouvée, pour l'autre c'est plus difficile ! confusions entre inversible et diagonalisable ! Bases fantaisistes.
- 20. Correct dans la plupart des copies.
- 21. Les réels $a-b$ et $a+(n-1)b$ après bien du bricolage sur la matrice $M-\lambda I$ sont valeurs propres de M mais beaucoup de candidats oublient de montrer que ce sont les seules.
Peu d'entre eux savent répondre que M est diagonalisable.

Partie II

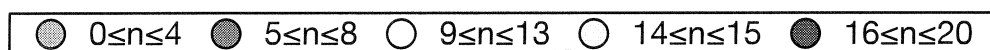
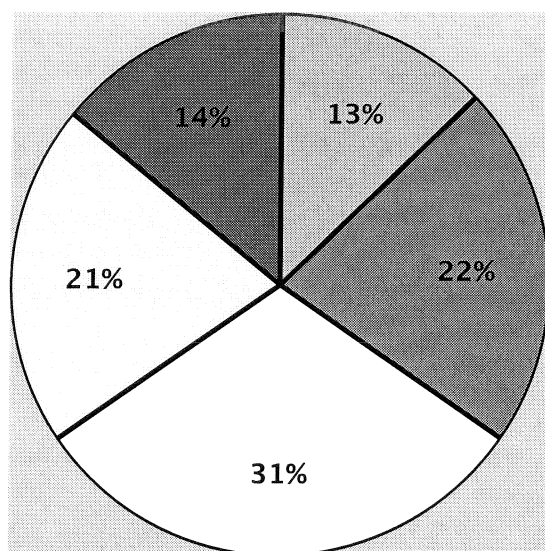
- 22. Trop peu de candidats pensent à utiliser la somme de deux var.
- 23. Traité correctement dans une copie. Que de confusions entre événement et probabilité !
- 24. Calcul correct lorsqu'il est fait ! dans ce cas les candidats évitent le piège de la covariance nulle donc les var. sont indépendantes.

Partie III

- 25. Bien pour ceux qui ont traité la question.
- 26. a) Le résultat sur la densité n'est pas toujours connu !
b) Intégration par parties sur $\mathbb{R}$ et oubli des conditions de l'intégration par parties.
c) Dérivée nulle trouvée mais l'expression de f_U n'a pas toujours été donnée
- 28. Peu traitée et oubli de $\alpha > 0$
- 31. AB
- 32, 33, 34 Très peu abordées, bien dans les très bonnes copies.

Le sujet faisait appel à des connaissances approfondies sur une grosse partie du programme. Quelques candidats ont montré leur grande capacité d'analyse et de synthèse et ont obtenu la note maximale. Ce sujet a permis de jouer pleinement son rôle : valoriser les candidats ayant de bonnes capacités mathématiques tout en respectant les candidats sérieux ayant une bonne connaissance du cours. De grands écarts dans les notes ont facilité le classement des candidats. La moyenne de l'épreuve avoisine la note de 10, pour un écart-type de 4,6.

Voici la répartition des notes:



Epreuve écrite de maths Option technologique

Epreuve ESCP Europe

Moyenne par école

Chiffres communiqués par la Direction des admissions et concours de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris

Ecoles	Moyenne	Ecart-type	Candidats
ESSEC	11,50	4,71	304
AUDENCIA Nantes	11,01	4,49	429
EDHEC	11,56	4,42	380
E.M. LYON	11,04	4,52	382
ESC Grenoble	11,33	4,32	481
ESC Rennes	8,97	4,28	742
ESC Toulouse	10,36	4,43	535
ESCP Europe	11,60	4,47	342
HEC	11,64	4,65	306
SKEMA Business School	9,92	4,17	581
TELECOM Ecole de Management	9,75	4,28	455

Moyenne générale : 9,44

Ecart-type : 4,46

Nombre de candidats : 852

MATHEMATIQUES

Option Technologique

Epreuve ESCP-Europe

Le sujet

Comme à l'accoutumée, quatre exercices indépendants formaient l'épreuve de l'option technologique cette année, l'objectif étant de pouvoir juger les performances des candidats sur une très vaste partie du programme.

Ainsi, dans l'exercice 1 d'algèbre matricielle, on déterminait explicitement l'expression de la puissance n -ème d'une matrice d'ordre 3 et on cherchait à calculer l'inverse d'une matrice à l'aide de combinaisons linéaires de puissances de matrices nilpotentes.

L'exercice 2 d'analyse concernait d'une part, une étude de fonction faisant appel à des outils classiques (dérivée, limites,...) et d'autre part, la détermination de la limite d'une suite à l'aide d'une inégalité des accroissements finis et du théorème d'encadrement (« gendarmes »).

L'exercice 3 avait pour objet un schéma d'urne dans lequel on utilisait des techniques matricielles, la formule des probabilités totales, le raisonnement par récurrence et manipulations d'événements. Enfin, le dernier exercice s'intéressait à une variable aléatoire à densité et faisait la part belle au calcul intégral (espérance, variance et fonction de répartition) ainsi qu'à la loi du minimum de deux variables aléatoires indépendantes.

Les poids respectifs des quatre exercices dans le barème de notation étaient de 17%, 20%, 30% et 33%.

Résultats statistiques

La note moyenne des 852 candidats à cette épreuve est de 9,44 avec un écart-type de 4,46; la comparaison avec les résultats des concours 2009 et 2010 montre que la très forte hétérogénéité du niveau mathématique des candidats de cette option, tout en restant à un niveau élevé, se réduit très sensiblement.

Près de 250 candidats, soit environ 30%, ont obtenu une note supérieure à 12 et 77 candidats ont eu une note supérieure à 16 ; enfin, la note 20 fut attribuée à 14 candidats.

Erreurs les plus fréquentes

Malgré des résultats qui en moyenne sont en nette progression par rapport à ceux des concours passés, on trouve toujours d'énormes erreurs, des incohérences, des tentatives de « bluff » et des affirmations non argumentées dans beaucoup trop de copies et malgré certains progrès, les remarques faites dans les rapports de jury précédents restent tout à fait actuels.

Le raisonnement par récurrence est en progression par rapport aux concours passés.

Pour l'étude de suites, on lit comme l'an passé des écritures étranges comme « $u_{n+1}=u_n.u$ ». L'étude des fonctions donne lieu à beaucoup d'erreurs de calcul et à une grande méconnaissance des limites usuelles (croissances comparées) ; les techniques mathématiques les plus élémentaires enseignées dans le secondaire ne sont pas maîtrisées (mise en facteur, division de fractions, identités remarquables, simplification de résultats de calcul, etc.). A titre d'exemple, les variations de $f(x)=x-\ln(x)$ donnent lieu à d'énormes confusions : on confond fréquemment « f positive » et « f croissante », le signe de la dérivée $1-1/x$ est souvent faux, « le logarithme est toujours positif » ou « $\ln(x)$ est strictement positif si x est strictement positif », « $\ln(0)=-1$ » ou encore « une primitive de $1/x^3$ est $\ln(x^3)$ ».

En algèbre, il n'est pas rare que l'on additionne des nombres réels et des matrices, ou bien que l'on divise une matrice par une autre. De même, « le produit de deux matrices s'obtient en multipliant les coefficients entre eux ». On observe très fréquemment « A est une matrice triangulaire supérieure, donc A est inversible »

En probabilités, on note des confusions fréquentes entre les concepts du calcul des probabilités (événement, probabilité, variable aléatoire, etc.) et on n'hésite pas à additionner, soustraire ou multiplier des événements. L'utilisation du théorème des probabilités totales reste encore trop peu justifiée par un système complet d'événements. On confond souvent densité et fonction de répartition, on voit des variances négatives et des probabilités strictement supérieures à 1.

Epreuve de gestion et management Option technologique

Epreuve sous la responsabilité de HEC

Moyenne par école

Chiffres communiqués par la Direction des admissions et concours de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris

Ecoles	Moyenne	Ecart-type	Candidats
ESSEC	10,88	3,23	305
AUDENCIA Nantes	10,67	3,22	431
EDHEC	10,69	3,22	382
EMLYON Business School	10,71	3,21	385
ESC Grenoble (GEM)	9,99	3,30	679
ESC Toulouse	10,24	3,31	536
ESCP Europe	10,91	3,20	344
HEC	10,83	3,27	310
ISCID	8,00	2,41	8
SKEMA Business School	10,16	3,14	585
TELECOM Ecole de Management	9,67	3,17	457

Moyenne générale : 9,81

Ecart-type : 3,32

Nombre de candidats : 799

1. Présentation de l'épreuve

Cette année, le sujet portait sur une PME spécialisée dans la préparation et la livraison de fruits et légumes et de plats préparés. L'épreuve sollicite chez les candidats des capacités à :

- analyser le contexte fourni ;
- mobiliser les savoirs pertinents eu égard aux questions posées ;
- proposer des solutions réalistes.

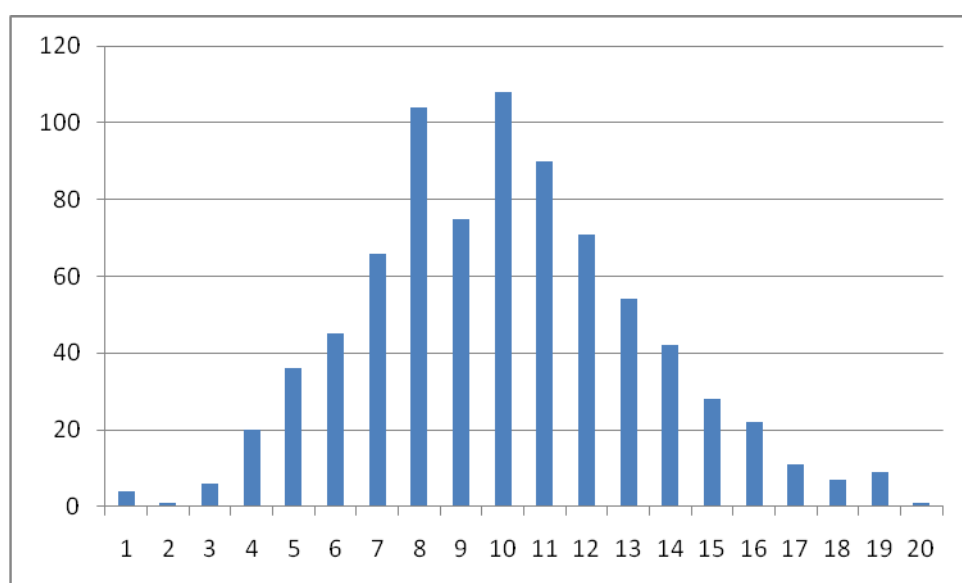
Le sujet présenté :

- un contexte permettant d'identifier les caractéristiques de l'entreprise et de son marché ;
- des dossiers (quatre dans le sujet de 2011) ;
- d'annexes regroupant les différentes informations utiles à l'étude.

Les questions peuvent être classées en deux catégories, des questions nécessitant la mise en œuvre de techniques de gestion (auxquelles sont associées des écritures de requêtes en informatique) et des questions à vocation rédactionnelle visant à produire une analyse à partir des résultats obtenus ou des informations mises à disposition des candidats. Les réponses attendues sollicitent une bonne maîtrise des méthodes et techniques de gestion appliquées avec pertinence à des situations concrètes et des qualités d'ordre rédactionnel et analytique. Si les dossiers sont indépendants, il est pourtant fortement conseillé de commencer par le premier dossier, puisqu'il permet de comprendre le contexte et de produire des éléments d'analyse qui pourront être réinvestis dans la rédaction de réponses des dossiers suivants et l'enrichir. Pour les autres, l'ordre dépend de la stratégie de chacun des candidats.

2. Commentaires du jury.

Les notes obtenues vont de 1 à 20. La répartition des notes apparaît dans le graphique suivant :



Les correcteurs soulignent avec une grande satisfaction un nombre significatif d'excellentes copies (notes ≥ 15) produites par des candidats démontrant une capacité à gérer le temps tout au long de l'épreuve, de remarquables qualités organisationnelles, une maîtrise des outils techniques et une capacité à exploiter les informations.

De bonnes copies se caractérisent par une le traitement approfondi de la plupart des dossiers, mais on peut obtenir une bonne note avec un dossier peu ou mal traité(s). Elles ont été nombreuses cette année et devrait permettre à un nombre important de candidats de réussir.

Ce sont principalement la gestion du temps et l'absence de lacunes importantes sur certaines parties du programme qui peuvent conduire ces candidats à d'excellents résultats.

On trouve aussi des copies dans lesquelles, le nombre de dossiers non ou insuffisamment traités devient rédhibitoire, ou alors qui présentent un traitement très incomplet des différents dossiers (absence de commentaires des résultats afin de privilégier la mise en œuvre de technique, par exemple). Enfin, le nombre de copies fragiles reste important avec un nombre toujours trop conséquent de candidats qui n'ont pas réellement composé.

D'une façon générale, il paraît essentiel de rappeler les points suivants :

- L'étude de cas nécessite de la part des candidats la capacité à mettre en œuvre des outils suggérés ou qu'ils ont à choisir en fonction de leur pertinence dans un contexte donné. De fait les résultats obtenus doivent être interprétés en référence à ce contexte ; autrement dit, une étude de cas n'est pas une suite d'exercices, mais bien un ensemble cohérent structuré en dossiers certes indépendants, mais dont l'analyse sera enrichie par une étude globale du contexte et notamment du premier dossier ;
- La gestion du temps est un élément essentiel de l'épreuve. Nombreux sont les candidats qui ont traité un ou deux dossiers (en perdant souvent du temps en mettant en œuvre des outils redondants ou en proposant des développements inutiles eu égard aux questions posées). Ceci s'est effectué au détriment de tous les autres se privant ainsi de points précieux.

Nous rappelons que le sujet est susceptible de couvrir l'ensemble des modules du programme. Il est donc vivement déconseillé d'opérer des choix consistant à éluder certaines parties telles l'étude des systèmes d'information et de communication.

Enfin, nous rappelons que les correcteurs cherchent à apprécier

- La capacité à bien appréhender le contexte et à hiérarchiser l'information.
- La rigueur de la démarche dans le traitement des questions et dans l'utilisation des méthodes et techniques de gestion.
- La clarté dans la justification des résultats présentés.
- La pertinence et le réalisme, par rapport au contexte, des solutions préconisées.
- Les efforts de structuration et de présentation des réponses.
- Les qualités rédactionnelles et de présentation générale du travail.

3. Commentaires sur chacun des dossiers

Dossier 1 : L'entreprise et son environnement

Ce dossier introductif permettait de dégager le contexte de l'étude à partir des documents fournis en annexe. Il a été traité dans quasiment toutes les copies ; dans quelques cas après d'autres dossiers. La plupart des candidats a relevé avec pertinence les éléments essentiels du contexte. Les meilleures copies ont proposé une structuration de la réponse qui donne une cohérence et une lisibilité importantes pour

cette partie rédactionnelle. D'autres ont recherché les points essentiels et en ont effectué un classement. D'autres encore ont exploité des outils d'analyse stratégique (PESTEL, DAS, PORTER et les forces de la concurrence, SWOT) et ont recherché les éléments pertinents. Si cela démontre des qualités conceptuelles et des connaissances certaines, il est possible de répondre par un raisonnement et il faut éviter le piège de la référence qui n'est pas adaptée au cas étudié.

Une présentation sous forme de tableaux est tout à fait possible dans cette partie : par exemple pour la question sur les caractéristiques de l'entreprise, il était pertinent de préciser sa forme juridique, sa dimension sur le plan économique, son effectif, etc. Les « Forces et Faiblesses de l'entreprise » pouvait également être présentée sous forme de tableaux.

Dossier 2 : L'offre de l'entreprise

Il était demandé d'effectuer un diagnostic sur la concentration de la clientèle afin de proposer une stratégie de fidélisation.

1) Requêtes SQL dans le but d'obtenir des statistiques

Des candidats en nombre significatif, ont obtenu des points sur cette partie qui ne présentait pas de difficultés particulières mais force est de constater que les candidats qui maîtrisent les bases de données sont encore trop rares

Les trois requêtes étaient de difficulté progressive. C'est surtout la logique des réponses proposées qui a été retenue et les quelques bases indispensables du langage SQL. Le choix des bonnes tables, des opérateurs adéquats et la structure de la requête ont été déterminant dans l'attribution des points.

Les réponses ont souvent été entachées d'imprécision dans la syntaxe mais ces erreurs trop fréquentes ont été pénalisées légèrement.

2) Présentation d'une courbe de concentration.

Les meilleurs candidats ont présenté correctement cette courbe mais ils ont été peu nombreux, alors que le sujet en proposait un modèle en annexe. On a pu relever des présentations très fantaisistes certaines conduisant parfois les candidats à tirer des conclusions incohérentes.

3) Identification des moyens permettant de fidéliser la clientèle.

Les argumentations pertinentes et les liens avec le contexte de l'activité de l'entreprise et de la spécificité de sa clientèle ont été valorisés. Quelques candidats se sont limités à fournir une énumération plus ou moins exhaustive de ces moyens.

4) Détermination des conséquences d'une politique de variation des prix.

La notion d'élasticité des quantités par rapport aux prix est assez difficile à aborder ce qui explique un nombre peu élevé de bonnes réponses à cette question..

Certains ont essayé d'exploiter les données chiffrées fournies en annexe pour étayer leur raisonnement. Parmi eux, beaucoup ont présenté des calculs simplistes. Les commentaires, doivent être en relation avec les résultats obtenus et une rédaction ne s'appuyant sur aucune donnée chiffrée est difficilement valorisée.

Dossier 3 : La gestion des ressources humaines

Dans les différentes composantes de la rémunération, l'accord d'intéressement devait être mentionné. L'objet des différentes composantes n'a pas échappé aux candidats qui ont réfléchi sur cette partie. Si on a

pu observer des confusions sur l'indemnité kilométrique la plupart on compris la signification économique de cette dernière.

Les différentes causes possibles de la hausse constatée des salaires ont souvent été identifiées : modifications de la structure des emplois, des qualifications, de l'ancienneté, etc..

Le modèle mathématique simple décomposant la variation de la masse salariale est rarement présenté ou est entaché d'erreur mais les efforts de réflexion ont été appréciés.

L'écriture de formules de traitement de données sur tableur est trop souvent mal maîtrisée. Les cellules utiles au calcul étant sur différentes feuilles, il fallait prendre en compte ce point. L'imbrication de fonction SI n'apparaît maîtrisée, que dans les meilleures copies. L'utilisation des fonctions OU, ET est fréquente mais pas toujours assez précise..

Dossier 4 : L'investissement et le financement

1) Détermination des flux nets de trésorerie.

Il convenait de déterminer, pour chacune des deux solutions envisagées, les flux nets de trésorerie découlant d'un projet d'investissement, afin de choisir la solution la plus avantageuse. Les données prévisionnelles fournies en annexe ne portaient que sur les flux de dépenses liés à l'opération. Il ne s'agissait donc pas d'une étude comparée de rentabilité d'investissement.

La plupart des candidats ont cependant cherché à appliquer le modèle classique de rentabilité d'investissement. Or, l'absence de données concernant les flux de recettes les a conduits à des solutions trop souvent incohérentes.

2) Analyse du financement par emprunt bancaire.

Le calcul des quelques ratios proposés dans le sujet a été le plus souvent effectué avec une bonne maîtrise concernant la détermination des soldes intermédiaires de gestion. Une confusion a souvent été commise entre les « Dettes financières » d'une part et les « Charges financières » d'autre part.

Si on a pu observer des confusions entre « annuités constantes » et « amortissement constant », et entre « amortissement » et « annuité » pour le calcul du capital restant dû, nombre de candidats qui ont abordé cette partie l'ont traité correctement.

La progression de la fréquence des excellentes copies est tout à la fois rassurante et encourageante. Elle met en évidence la capacité des élèves à réussir cet exercice complexe tout en permettant d'identifier les marges de progression. La réussite de nombre de candidats de la voie technologique dans cette épreuve est le fruit d'un travail conséquent des équipes pédagogiques qui mérite d'être souligné.

Epreuve d'économie et droit Option technologique

Epreuve sous la responsabilité de l'ESSEC

Moyenne par école

Chiffres communiqués par la Direction des admissions et concours de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris

Ecoles	Moyenne	Ecart-type	Candidats
ESSEC	11,14	3,87	300
AUDENCIA Nantes	10,85	3,93	425
EDHEC	11,79	3,93	377
EMLYON Business School	10,75	3,85	380
ENAss (option Histoire-géographie)	11,05	3,88	40
ESC Grenoble (GEM)	10,23	4,09	477
ESC Toulouse	10,11	4,06	527
ESCP-EUROPE	10,98	3,93	339
HEC	11,20	3,89	305
SKEMA Business School	10,03	3,94	572
TELECOM Ecole de Management	9,48	4,12	450

Moyenne générale : 9,73

Ecart-type : 4,05

Nombre de candidats : 715

ECONOMIE ET DROIT

Option technologique

Laurent IZARD
Rémi LEURION

La session 2011 du concours est la troisième session d'une épreuve rénovée ; il peut être ici utile de rappeler les innovations introduites :

- le couplage économie-droit : le droit s'est détaché de l'épreuve de gestion pour former, avec l'économie, un pôle plus cohérent ;
- la structure de la partie économie, avec une **note de synthèse** - composante originale et essentielle de l'épreuve - et une **réflexion argumentée** ;
- la structure de la partie droit, avec d'une part une « **mise en situation juridique** » et, de l'autre, une composante elle aussi tout à fait novatrice, à savoir une question relative à la **veille juridique** portant sur un thème particulier.

Cette troisième session permet de confirmer des remarques importantes, qui avaient déjà été faites lors des deux sessions précédentes. Le nombre élevé des candidats (715) est une nouvelle fois de nature à permettre de tirer des conclusions fondées, des tendances lourdes s'affirmant clairement.

I. Remarques globales sur la session 2011

Cette troisième session apporte la preuve, peut-être plus encore que la première, que cette épreuve permet tout à la fois d'évaluer, de classer et de faire émerger les candidats remplissant les qualités requises pour accéder aux épreuves d'admission. Epreuve composite, l'épreuve d'économie-droit, à travers ses quatre composantes, est en mesure d'apprécier d'une part les qualités de « forme » (qualités rédactionnelles, d'argumentation, de présentation...) et d'autre part les qualités de « fond » (nature et ampleur des connaissances, précision des concepts et de l'analyse...) ; mais elle met aussi très clairement en évidence, dans certains cas, la méconnaissance des concepts de base de l'économie et du droit, et même les approximations et imprécisions, les lacunes ; cette épreuve est donc - tel est d'ailleurs le but recherché d'un concours - sélective.

Le **nombre de candidats** de la session 2011 s'élève à **715**, contre 731 en 2010 et 636 en 2009. Le nombre de candidats est en stagnation cette année.

La **moyenne des copies** est de **9,73** en 2011, contre 10,31 en 2010 et 8,2 en 2009. L'**écart-type de l'épreuve** est de **4,05**, ce qui est relativement élevé.

La **répartition des notes** est cette année la suivante :

Notes	Effectifs (2011)	% (2011)	% (2010)
[0 ; 4]	32	4	4
]4 ; 6]	80	11	11
]6 ; 8]	143	20	20
]8 ; 10]	144	20	20
]10 ; 12]	35	5	5
]12 ; 14]	160	22	22
]14 ; 16]	97	13	13
16 et plus	40	5	5
	715	100	100

Plusieurs **observations** peuvent être faites à partir de ces résultats :

La distribution des notes est très significativement différente de celle de l'année précédente, notamment dans les notes supérieures à 10 ;

- 361 copies (sur 715) ont une note supérieure ou égale à 10, soit la moitié des copies

- 137 copies ont une note supérieure à 14 ;

On enregistre, moins que l'année précédente, des copies faibles, dont la note est inférieure ou égale à six, ce qui montre que les candidats sont plutôt globalement mieux préparés.

La moyenne élevée de l'épreuve ne doit pas tromper : si elle traduit le fait que les candidats se sont désormais bien appropriés cette épreuve – pour la troisième session – il n'en demeure pas moins que cette moyenne pourrait être plus élevée encore si ces candidats respectaient les codes précis des sous-épreuves. Le jury regrette ici que la méthodologie de la note de synthèse par exemple ne soit pas suivie avec suffisamment d'exactitude, au point qu'il semble que, le jour de l'épreuve, trop de candidats prennent des libertés... que leurs enseignants ne leur offraient probablement jamais durant les deux années de préparation !

Au-delà de la forte amélioration des indicateurs statistiques cette année (moyenne, écart-type) qui ne traduit pas toujours une élévation équivalente du niveau réel des candidats, le jury souhaite marquer sa satisfaction sur un point essentiel : la méthodologie de la note de synthèse semble correctement maîtrisée par les candidats ; ceci est le fruit d'une préparation assidue de la part des étudiants, préparation menée avec efficacité par les enseignants des classes ECT. Ceci est fort encourageant pour la poursuite des études des candidats au sein des écoles de commerce.

Comme l'année dernière, le jury a pu identifier **quatre groupes de candidats**, d'importances différentes d'ailleurs :

- le premier groupe est composé de ceux qui maîtrisent correctement les éléments économiques et juridiques du programme des classes préparatoires technologiques ; la cinquantaine d'étudiants de ce groupe a logiquement obtenu une note élevée (supérieure ou égale à 16)
- le deuxième groupe est composé de candidats qui sont très bons dans l'une des deux disciplines seulement (notes comprises entre 12 et 15,5)
- le troisième groupe est composé de candidats ayant un niveau moyen (voire insuffisant) dans les deux disciplines ; ce groupe, important malheureusement, est noté de 6 à 11,5/20
- enfin, le quatrième groupe, très faible en importance cette année, est composé de candidats qui sont très défaillants dans les deux disciplines ; on peut noter qu'il y a peu, cette année encore, de copies véritablement «indigentes», comme cela se produisait auparavant, lorsque l'épreuve était une dissertation ; mais la nature même de l'épreuve (composée de quatre sous-parties relativement indépendantes) peut l'expliquer aisément.

Si le jury est satisfait de constater que les étudiants ont très correctement muté pour une épreuve nouvelle, il n'en demeure pas moins qu'une analyse plus fine conduit à relativiser partiellement ce constat.

II. Remarques globales sur les copies

L'analyse de l'ensemble des copies permet de faire quatre remarques essentielles sur lesquelles le jury souhaite attirer l'attention tant des enseignants que des étudiants

A. Remarques particulières

Deux observations essentielles doivent être faites pour débiter :

- une fois de plus, les candidats ont manifesté un problème de gestion de leur temps puisque un (trop) grand nombre de candidats ne traite pas les quatre sous-épreuves. Si, en général, les deux sous-épreuves de droit sont effectuées, il n'en est pas de même en économie ; ainsi, environ 20 % des candidats ne font pas l'une des deux sous-épreuves d'économie, soit la note de synthèse soit la réflexion argumentée ; ce chiffre – très élevé dans l'absolu – est cependant identique à ce qu'il était l'an dernier. Le problème est donc structurel... ce qui est d'autant plus gênant
- il est intéressant d'analyser plus finement la population des candidats qui ne traitent que l'une des deux sous-épreuves d'économie (20 % de l'ensemble des candidats). On peut faire deux constats :
 - le premier est que, pour la première fois, on trouve des candidats qui rédigent la réflexion argumentée mais ne font pas la note de synthèse; cette part est suffisamment importante (20 %) pour être soulignée, car il semble que, pour ces candidats, la note de synthèse soit un exercice trop difficile, cette dernière n'étant même pas commencée
 - Le second est que, dans de nombreux cas, les candidats qui ne font pas la note de synthèse rédigent une réflexion argumentée très longue (plusieurs pages) ce qui semble apporter la preuve que ces candidats n'ont pas su gérer correctement leur temps (il faut rappeler que la réflexion argumentée ne pèse environ – au plus – que quatre points sur vingt !).

B. La gestion du temps

Les candidats disposent, pour cette épreuve, d'une durée de quatre heures au total ; ils sont donc maîtres de la gestion de leur temps ; même si l'économie et le droit pèsent, dans l'ensemble, de manière identique (50 % - 50 %), le candidat peut consacrer à chaque partie le temps qu'il souhaite.

Ici réside l'une des difficultés premières du candidat : s'organiser afin de parvenir à traiter les quatre éléments (deux en économie et deux en droit) qui composent l'épreuve. Or, nombre de candidats ont manifestement privilégié l'une des deux disciplines, discriminant fortement l'autre ; ce manque d'équilibre dans la copie se traduit par des notes qui auraient pu être plus élevées. Le traitement de la partie juridique de l'épreuve témoigne également d'une gestion du temps parfois hasardeuse, certains candidats consacrant un temps manifestement excessif au traitement d'une seule question du cas pratique, pour négliger ensuite les autres questions pratiques, ou le développement structuré s'appuyant sur l'activité de veille. D'autre part, de trop nombreux candidats perdent un temps précieux dans la partie juridique en recopiant l'énoncé et/ou les questions posées. Certains candidats ont également tendance à réciter un cours sans lien précis avec les questions posées.

À l'inverse, plusieurs copies, heureusement, traduisent des connaissances et des qualités méthodologiques dans les deux dimensions ; d'où le nombre de copies ayant une note supérieure à 15/20 (90 copies).

Il apparaît ici important de rappeler aux candidats que leur intérêt est d'une part de répartir leur temps entre les quatre éléments de l'épreuve, approximativement au prorata du poids de chacun d'entre eux dans la note globale, et d'autre part de répondre à l'ensemble des questions qui leur sont soumises ; ceci est loin d'être le cas malheureusement.

C. La tendance à ne pas traiter les sujets posés

Le jury est surpris de voir que de trop nombreux candidats ne cherchent pas à traiter les sujets qui leur sont proposés (tant en économie qu'en droit), mais plutôt à faire des développements sur des thématiques connexes à ces sujets.

Ainsi, en économie, plus que les années précédentes, de trop nombreux candidats n'ont pas cherché à traiter les sujets posés ; ceci concerne – et il s'agit là d'une vraie surprise – la note de synthèse, mais plus souvent la réflexion argumentée. Pour ce qui est de la note de synthèse par exemple, beaucoup de candidats n'ont pas pris le soin de lire le sujet et ont donc fait des développements et des digressions totalement étrangers au dossier documentaire et à la consigne. Il faut rappeler ici que ces défauts sont parmi les plus sanctionnés, car ils apportent la preuve que la méthodologie n'est pas maîtrisée.

Concernant le volet juridique de l'épreuve, de nombreux candidats n'ont pas cherché à apporter une réponse aux questions posées, alors qu'ils disposaient manifestement des connaissances pour le faire : la peur de proposer des solutions erronées ou une mauvaise compréhension des questions ont ainsi conduit certains candidats à reprendre des éléments de cours plus ou moins corrélés au sujet sans les mettre en pratique. Cette année, certains candidats ont, pour certaines questions, proposé une liste de solutions possibles, sans apporter d'éléments d'analyse critique ou de hiérarchisation.

Le jury tient d'autre part à rappeler que la seconde partie du programme est constituée par un thème fixé annuellement par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur. Ce thème unique a vocation à soutenir la mobilisation de l'étudiant dans une activité de veille portant sur l'activité juridique de l'année civile suivant celle au cours de laquelle le thème a été publié. Cette année encore, certains candidats ont bien cerné le sujet proposé, mais ont parfois substitué à la réflexion personnalisée attendue par le jury une liste d'éléments d'actualité ou au contraire une synthèse de cours déconnectée de l'actualité juridique. Ces errements, – certes moins nombreux cette année – peuvent traduire soit une méconnaissance du contenu sur lequel porte l'évaluation, soit un manque patent de réflexion sur le sujet posé. Dans tous les cas, le hors sujet est lourdement pénalisé.

D. Les défaillances orthographiques, syntaxiques et grammaticales

Le jury a été surpris, cette année plus que les autres années, des défaillances (parfois graves) relatives à l'orthographe, à la grammaire et à la syntaxe. Très fréquemment d'ailleurs, des fautes d'orthographe ont été commises alors que les mots incriminés figuraient au sein même de l'énoncé ! Sans faire ici un florilège des fautes commises, le jury souhaite donner quelques exemples très significatifs : le « Fonds », de Fonds Monétaire International, est quasi intégralement écrit sans « s » (comme le « fond » du gouffre !), alors même que l'expression figurait in extenso dans le dossier documentaire ; de même, pour l'écriture des mots « monnaie » et « monétaire », le jury a pu trouver différentes variantes : monaie, monnaitaire, monéterre... ! Le jury souhaite montrer qu'il est difficile de rester insensible à des écritures étonnantes : « Lybie » devenue Lébée, « Grèce » devenue Graisse, « Brésil » devenu Brésil, « dollar » devenu dolar, dollard, dollart, dollars, « synthèse » devenue santhèse, saintèse... ! Parfois même, l'intitulé du sujet de la réflexion argumentée est recopié avec des fautes d'orthographe.

Dans la partie juridique de l'épreuve, trop de candidats ignorent par exemple, après quatre années de droit, l'orthographe du « Code civil » (qui devient « *code civile* »), de « la loi » (qui devient la « *loie* ») ou encore de la « responsabilité civile » (qui devient « *responsabilité si vile* »...)... Le vocabulaire technique est trop souvent utilisé à mauvais escient (ex : « *porter plainte* » au lieu d'« *introduire un recours* » ou encore le « *défenseur* » confondu avec le « *défendeur* »). Mais plus grave encore, certaines approximations grammaticales ont pour effet de modifier le sens d'une ou plusieurs phrases, conduisant des candidats à affirmer le contraire de ce qu'ils voulaient réellement exprimer...

III. Remarques concernant l'épreuve d'économie

L'épreuve d'économie représente 50 % de la note globale de l'épreuve d'économie- droit ; elle se décompose en une note de synthèse d'une part (60 % de la note d'économie) et d'une réflexion argumentée (40 % de la note d'économie).

A. La note de synthèse

Le jury est cette année assez moyennement satisfait par les prestations des candidats à la note de synthèse, et souhaite faire plusieurs remarques (le jury appuie avec plus de force encore les remarques déjà exprimées dans le rapport de la session 2010) :

- la **consigne doit être lue avec attention** : « le rôle du G20 dans les relations économiques internationales » ; ainsi, la note doit être rédigée dans le sens indiqué par la présentation de cette note, on ne mobilisant que ce qui veut être pertinent. Ainsi, la correction de la note porte partiellement sur la capacité des candidats à déceler les idées clés du dossier documentaire en rapport avec ce sujet précis, c'est-à-dire à effectuer une sélection opportune entre le principal et l'accessoire. Or, cette année, la grande majorité des candidats n'a pas traité du « rôle G20 », mais de la crise financière de 2008, des relations internationales, des avantages et des inconvénients de la coopération internationale...
- la note de synthèse ne doit s'appuyer que sur le dossier documentaire ; il n'est donc **pas possible de mobiliser des connaissances personnelles** dans la rédaction de la note ; ce n'est pas l'exercice ! Or, beaucoup de candidats encore s'appuient sur le sujet de la note pour faire des développements qui ne s'y rapportent pas. D'ailleurs, dans de nombreuses copies, les positions exprimées étaient contraires à celles développées dans le dossier
- dans le même ordre d'idées, il est important de souligner que le candidat doit rester **neutre par rapport au sujet**, qu'il traduit les idées de la note, sans aucun jugement personnel. Or, cette obligation n'est pas toujours respectée, loin s'en faut ! En effet, beaucoup (trop) de candidats vont jusqu'à porter des jugements de valeur personnelle (sur la Chine et les Chinois, sur l'attitude du G2 par rapport au G20...), voire même à donner des leçons (« il faut que le G20..., «les Chinois « doivent », Obama « devrait »...) !
- **l'ensemble des documents doivent être exploités**, car ils ont tous leur importance. La note de synthèse à ce concours ne comporte pas de « piège » avec, par exemple, des documents de portées très inégales, voire même des textes « intrus » dans le dossier. Dans ce dossier, tous les textes étaient d'importance équivalente
- il ne faut **pas donner un titre à la note**, si ce n'est le titre inclus dans la consigne même ; or, encore cette année, des candidats ont cherché à titrer leur note, avec des titres d'ailleurs parfois étonnants ! D'ailleurs, titrer la note est la preuve que l'on n'a pas lu la consigne du sujet (exemple : « Le G20 contre le G2 »)
- la longueur **de la note** de synthèse est imposée : 500 mots plus ou moins 10 %. Cette contrainte, intrinsèque même à l'épreuve, a été cette année, dans l'ensemble, fort bien respectée
- la note doit être, dans la mesure du possible, **structurée**, avec un plan simple en deux parties (la présentation visuelle du plan n'est pas indispensable mais peut être souhaitable néanmoins, car elle pousse le candidat à synthétiser sa pensée... ce qui est bien l'objectif de la note de synthèse !) ; cette année, plusieurs candidats ont adopté une structure à trois niveaux hiérarchiques, et même deux candidats ont construit une note à quatre niveaux (!), ce qui n'est pas acceptable dans une note de synthèse. De plus, il n'est pas nécessaire de faire des références aux documents mobilisés.

Le jury n'a pas souhaité trop pénaliser les candidats qui ne respectaient pas les principes de base exprimés dans les trois premières remarques, et espère vivement que ces défaillances ne se reproduiront pas lors des sessions suivantes.

B. La réflexion argumentée

La question argumentée était cette année: «Quels sont, selon vous, les traits marquants du système monétaire international en place actuellement dans le monde ? ». Il faut reconnaître d'emblée que cette partie d'épreuve d'économie n'a pas été particulièrement réussie. En fait, les candidats ne se sont pas donné la peine d'analyser les sujets... voire même de le lire.

Quatre remarques peuvent être faites :

- la première est qu'environ 1/5 des candidats a analysé le sujet de manière très pertinente, en mettant en évidence quelques-uns des traits marquants du système monétaire international actuel, à savoir le caractère multipolaire du SMI contemporain (avec au moins trois pôles), les fluctuations fortes et parfois erratiques des devises, la sous-évaluation de certaines devises (dollar et yuan notamment), la fragilité de l'euro et de la zone euro, l'absence et la recherche d'une architecture nouvelle... Le dossier documentaire fournissait d'ailleurs aux candidats de nombreux aspects intéressants
- la deuxième est que beaucoup de candidats ne se sont pas donné la peine d'analyser le sujet, voire même de le lire, de sorte que le jury a lu de très nombreux développements hors sujet
- la troisième est relative au concept même de « système monétaire international » que beaucoup de candidats ont réduit et assimilé au système financier national, domestique, et d'ailleurs rarement au système financier international ; ainsi, les connaissances basiques de la finance internationale, c'est-à-dire par exemple des marchés internationaux de capitaux, sont ignorées
- la quatrième est que beaucoup de confusions sont faites entre système monétaire international et Fonds Monétaire International, entre système monétaire international et Organisation mondiale de commerce, entre monnaie et crédit, entre banque centrale et marché des capitaux...

Il est important de rappeler **trois points essentiels** ici :

- la réflexion argumentée n'a **pas de rapport direct avec la note de synthèse**. Or, la plupart des candidats ne s'appuient que sur le dossier documentaire de la note pour traiter la question posée, de sorte qu'il y a des redondances importantes entre les deux parties de l'épreuve d'économie. Il faut au contraire partir de l'idée que la question argumentée pose un problème « général » d'économie, dont l'un des multiples aspects est présenté dans la note de synthèse. En conséquence, l'apport de connaissances est souvent très faible dans cette partie
- la réflexion argumentée doit donner lieu à un **raisonnement économique**, et non à une présentation « en catalogue » d'idées, ou de cours, se rapportant, de près ou de loin, au sujet. Ce qui est jugé ici est d'une part l'attitude à l'argumentation structurée, et d'autre part la maîtrise de connaissances sur le sujet
- le « **format** » de cet exercice est très ouvert, puisqu'aucune indication n'est apportée sur l'importance de la rédaction ; ainsi le jury a corrigé des développements de 15 lignes, tout comme des « mini dissertations » de trois à quatre pages. Rien n'est pénalisant... si ce n'est le traitement du sujet. De plus, il est essentiel de rappeler que la « réflexion argumentée » n'est qu'un exercice sur quatre de l'épreuve globale, et qu'elle pèse pour environ 4 points sur 10 en économie, soit 4 points sur 20 sur l'ensemble de l'épreuve ! Les candidats ne peuvent ainsi pas prendre le risque de passer trop de temps sur cet exercice, si ce choix se fait au détriment de l'analyse des trois autres parties de l'épreuve (or, c'est souvent ce que le jury a constaté).

IV. Remarques concernant l'épreuve de droit

La partie juridique de l'épreuve représente 50 % de la note globale de l'épreuve d'économie-droit ; elle se compose d'une mise en situation juridique d'une part, et d'une question portant sur la veille juridique d'autre part.

A. La mise en situation juridique

Il s'agit d'un exercice pratique : les correcteurs attendent des candidats non pas une démonstration théorique purement académique, mais l'exposé d'un raisonnement synthétique conduisant à proposer et à justifier des solutions concrètes face à un problème spécifique. Plusieurs **écueils** guettent les candidats :

- confondre cas pratique et récitation d'un cours : le cas concret proposé n'a pas pour seul objectif de délimiter les frontières d'un sujet qui donnerait ensuite lieu à la récitation d'un manuel : si les connaissances de cours sont indispensables, elles constituent principalement un support à la réflexion personnelle ;
- proposer, à l'inverse, des solutions concrètes déconnectées du cours, sans expliquer le raisonnement qui les a conduits vers ces solutions et sans leur donner de véritable fondement juridique. Il ne suffit pas de proposer des réponses cohérentes aux questions posées mais d'exposer brièvement le cheminement intellectuel qui aboutit aux solutions retenues ;
- confronter le cours théorique aux questions du cas sans proposer, *in fine*, de solution concrète précise : la peur de l'erreur conduit parfois les candidats à ne pas aller jusqu'au bout des raisonnements ou à émettre des hypothèses plus ou moins vraisemblables sans sélectionner la solution qu'ils estiment la plus juste d'un point de vue juridique.

Les candidats disposaient pour la plupart des connaissances théoriques leur permettant de répondre aux questions posées, qui cette année abordaient des thèmes variés comme l'inexécution contractuelle, la force majeure, la propriété intellectuelle, la responsabilité contractuelle, la responsabilité du fait des produits défectueux ou les modes alternatifs de résolution des conflits.

Le niveau reste globalement faible : ainsi, dans plus de 50% des copies, les réponses aux six questions du cas pratique sont totalement ou partiellement erronées ! Le manque d'assimilation des connaissances des candidats se révèle dans le traitement du cas pratique et génère trop souvent de graves confusions ou contresens :

- confusion entre responsabilité civile délictuelle et contractuelle, ou entre responsabilité civile et responsabilité pénale ;
- confusion entre contrat de travail et contrat de prestation de service ;
- confusion entre vices dans la formation du contrat et mauvaise exécution du contrat ;
- confusion entre les faits et les affirmations des parties ;
- confusion entre liberté contractuelle et force obligatoire du contrat (plusieurs candidats écrivent ainsi que le principe de la liberté contractuelle permet aux cocontractants de ne pas tenir leurs engagements s'ils le souhaitent...)
- confusion entre « fondements juridiques », « fondements théoriques » ou « faits générateurs du dommage », etc...

L'insuffisante assimilation des connaissances, souvent associée à un manque de recul (voire de bon sens) est également à l'origine de graves erreurs : pas exemple, plusieurs candidats affirment qu'il n'est pas possible de protéger un logo comportant des symboles nationaux, avant d'affirmer, quelques lignes plus tard, qu'« *il est possible de déposer à l'INPI un logo comportant les initiales RF sur fond de drapeau tricolore* ».

Enfin, certains candidats tentent de pallier leur manque de connaissances par des raisonnements fondés sur l'équité ou le bon sens, ce qui conduit la plupart du temps à des affirmations juridiquement erronées (par exemple, plusieurs candidats assurent qu'il serait injuste de forcer l'hôtelier à indemniser le préjudice de son client « *car ce n'est pas lui qui a fabriqué le produit défectueux et il ne connaît rien à la technique* »

Ces errements sont loin d'être exceptionnels. Mais ils ne doivent pas conduire à occulter le fait que certains candidats ont traité l'intégralité des questions avec une rigueur et une exhaustivité remarquables,

démontrant que l'exercice était tout à fait à la portée d'un étudiant de classe préparatoire technologique bien préparé. Le jury a d'ailleurs attribué la note maximale à la partie juridique de plusieurs copies.

Quelques **conseils** aux futurs candidats :

la méthodologie classique de résolution d'une question juridique pratique invite les candidats à respecter plusieurs phases successives d'analyse :

- lecture attentive du sujet et analyse juridique des éléments de fait
- qualification juridique des faits
- recherche des éléments de droit applicables aux faits
- proposition de solutions concrètes

mais le recours - à bon escient - de tout outil d'analyse et d'organisation du raisonnement est également apprécié par le jury et valorisé. La méthode des syllogismes permet par exemple de mieux canaliser la réflexion des candidats (mais elle n'évite pas les erreurs lorsqu'elle est mal assimilée : ainsi, la « majeure » ressemble trop souvent à un cours récité, la « mineure » à un recopiage (parfois « mot à mot ») de l'énoncé, la « conclusion » se résumant à une affirmation personnelle du candidat, aussi déconnectée de la « majeure » et de la « mineure » que du droit positif...).

Il nous paraît d'autre part important de rappeler ici **quelques points essentiels** :

- les règles de droit applicables au cas doivent être indiquées avec la plus grande précision possible : nature d'un texte (loi, règlement...), date, juridiction concernée... Ces précisions sont importantes. Par exemple, il ne suffit pas de citer la Cour de cassation : encore faut-il préciser la (ou les) chambre(s) concernée(s) (il peut arriver qu'il existe une divergence entre la chambre criminelle et la chambre civile...), la date de l'arrêt (la jurisprudence a pu évoluer...) etc...
- la réflexion doit conduire à la proposition d'une solution concrète : il s'agit de raisonner à partir des règles de droit sélectionnées, pour les confronter aux éléments de fait et en déduire des solutions précises. Attention aux erreurs logiques, aux mauvaises interprétations des textes ou aux rapprochements douteux : le jury apprécie les raisonnements rigoureux. S'il est possible de proposer plusieurs solutions, il convient d'indiquer celle qui paraît la plus plausible ou pertinente, et de toujours motiver les choix réalisés. Il convient de noter que le plus important pour le correcteur n'est pas l'exactitude de la solution proposée (dans un procès, chaque avocat propose une solution différente !), mais la logique du raisonnement qui conduit à la solution retenue
- il est parfois nécessaire de faire preuve d'un peu d'imagination : la réponse à une question posée dans le cas n'est pas nécessairement évidente, et les candidats ont souvent trop tendance à paniquer s'ils n'identifient pas immédiatement la règle de droit applicable : il n'est pas interdit à un candidat de procéder par tâtonnement, et de proposer l'application d'une règle en montrant au jury son hésitation : les juges eux-mêmes sont parfois indécis, mais ils n'ont pas plus que le candidat droit au « déni de justice » !
- les développements d'un cas pratique doivent être précis : il convient d'éviter impérativement les éléments de cours sans lien direct avec la question traitée, la description des grandes controverses doctrinales ou l'analyse détaillée d'un point de droit qui n'apporte pas d'élément de solution décisif. La rigueur juridique et logique importe davantage que la rigueur de construction : certaines questions peuvent être traitées en quelques lignes, d'autres nécessitent parfois une analyse un peu plus approfondie. Si le cas pratique constitue l'exercice le moins formaliste des épreuves de droit, le soin accordé à la rédaction et à la présentation du devoir aura nécessairement une influence sur la note finale.

B. La question portant sur la veille juridique

L'objectif de cette veille juridique consiste, sur un champ clairement délimité s'inscrivant dans l'un des trois modules du programme, à tenir compte du caractère évolutif du droit et à mettre en œuvre les

méthodologies permettant de repérer les évolutions intervenues, de les analyser, afin d'être en mesure de les hiérarchiser et de les intégrer dans un raisonnement juridique.

Cette année, la question posée invitait les candidats à conduire une réflexion sur le développement du droit de la consommation.

Si le libellé du sujet demandant aux candidats un « bref développement » laissait à ces derniers une importante latitude dans la présentation de leur pensée, le jury attendait néanmoins :

- un bref rappel des différents thèmes associés au droit de la consommation ;
- quelques éléments de **réflexion organisés** (et si possible structurés) ;
- quelques **illustrations** issues de l'activité de veille du candidat.

Il ne s'agissait donc pas de produire un catalogue plus ou moins complet des évolutions législatives ou réglementaires en la matière sur la période concernée, mais de proposer une argumentation personnalisée, témoignant de la réflexion du candidat sur le sujet.

Le jury a apprécié les progrès des prestations des candidats sur ce point par rapport à la session 2010. Il regrette néanmoins que les certains d'entre eux aient tendance à réciter un cours au lieu de proposer une vraie réflexion personnelle.

En définitive, si la partie de l'épreuve relative à la mise en situation juridique permet de tester les compétences techniques du candidat, la question relative à la veille conduit à évaluer sa capacité à prendre du recul et à analyser les évolutions juridiques et leurs fondements. Le jury invite les enseignants à préparer les étudiants dans cette optique.

Pour conclure, l'ensemble de ces remarques n'a qu'un objectif : mettre l'accent sur les défaillances constatées lors de cette épreuve ; elles sont utiles pour donner des axes de formation des futurs candidats.

Epreuve d'histoire, géographie et géopolitique option scientifique

Epreuve sous la responsabilité de l'ESSEC

Moyenne par école

Chiffres communiqués par la Direction des admissions et concours de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris

Ecoles	Moyenne	Ecart-type	Candidats
ESSEC	10,38	3,08	2389
EDHEC	9,99	3,06	3203
ENSAE	10,52	3,30	327

Moyenne de l'épreuve : 9,97

Ecart-type : 3,06

Nombre de candidats : 3267

HISTOIRE, GEOGRAPHIE ET GEOPOLITIQUE

Option scientifique

Dominique HAMON

Sujet : la France et les Français face aux grands défis économiques et géopolitiques des trente dernières années

Sauf à prétendre que la France n'existe pas dans l'histoire, la géographie et la géopolitique du monde contemporain, un sujet sur la France, au format large, était souhaitable et inévitable. Du reste, si les **documents annexes** ne fournissaient pas toute la matière (la dissertation n'est pas un commentaire de documents, encore moins leur paraphrase), ils proposaient de nombreux points d'appui à une réflexion substantielle. Sur le plan économique, ils évoquaient le défi de l'indépendance énergétique (*importations nettes en % du PIB*, au moment du 2^{ème} choc pétrolier) ; le défi de la *croissance* dans un monde de plus en plus libéral (*privatisations*) et concurrentiel, donc le défi du *solde commercial* et de la *compétitivité* par la *désinflation*, l'innovation et les mutations sectorielles (*emploi industriel, pôles de compétitivité, Internet*) ; le défi du développement durable (*Grenelle de l'environnement*) ; le rôle de l'Etat (*fonctionnaires, dette publique*). Avec les *cartes*, le candidat pouvait analyser succinctement la géographie du PIB par habitant (évolution depuis 1990 et inégalités en 2008), la ligne Le Havre-Marseille, l'effet d'agglomération renforcé par la mondialisation (Ile de France, Métropoles régionales, technopôles). Sur le plan social, les documents faisaient penser au *chômage* conjoncturel et structurel, à l'assouplissement du marché du travail et à la précarité (*emplois atypiques*) et même à la *pauvreté*, au défi de l'intégration des immigrés et de leurs enfants (*étrangers*), au « modèle social » français (*femmes actives, fonctionnaires, taux de redistribution sociale*), aux défis du vieillissement de la population (*fécondité, santé, retraites*). Sur le plan géopolitique, ils rappelaient l'évolution du contexte de la Guerre froide au monde multipolaire, donc le rôle de la France dans le multilatéralisme (du G7 au G8 puis au G20 en passant par l'*Union européenne*) ; les relations avec l'Afrique (*sommet de La Baule*) ; l'engagement de la France et de ses capacités militaires dans une zone nouvelle par rapport à sa tradition historique (*Afghanistan, Base d'Abu Dhabi*). Conclusion : les lacunes totales, par exemple sur le défi énergétique ou le défi écologique, ne sont pas imputables à une défaillance de la mémoire mais à un défaut d'attention.

Le **défi** contient l'idée de compétition, renforcée par **face à** qui suggère la confrontation, l'adversité, l'opposition. Dans le nouvel ordre économique et géopolitique mondial qui se met en place au cours des **trente dernières années** (tournant de 1979-80), la France est plus que jamais mise en demeure de se mesurer aux autres pays du monde. Les défis ne sont pas seulement allemands, américains, chinois, ils viennent de partout, ils sont économiques et géopolitiques. La France est concurrencée, contrariée dans ce qui lui tient le plus à cœur, menacée de perdre son rang, si ce n'est son identité. Mais, à défaut de résoudre toutes les contradictions, on peut relever les défis par des réponses visant à résister ou à s'adapter aux pressions du contexte.

La France, comme entité stato-nationale dirigée par les détenteurs des pouvoirs politique et économique, est exposée à de **grands défis économiques**, en termes globaux (classements ; compétitivité et attractivité du territoire national mesurées par les soldes commerciaux, financiers et humains ; développement durable) et sectoriels (indépendance énergétique, désindustrialisation, puissance agro-alimentaire). Les

stratégies et politiques destinées à relever les défis sont mises en oeuvre par l'Etat, les grandes entreprises (concentration, restructuration, internationalisation, spécialisation) et les PME. La recherche & développement, l'innovation, la formation de la main d'œuvre concernent autant les pouvoirs publics que les acteurs privés. La « croissance verte », vantée par certains comme une solution à plusieurs problèmes en même temps, pose l'immense défi de l'opposition des échéances, entre le long terme des résultats positifs et les coûts immédiats, financiers, psychologiques et sociaux, qu'il s'agisse de la « sortie du nucléaire », de la mise au normes techniques des logements, des transports pour les trajets domicile-travail, ou des habitudes alimentaires (fruits de saison plutôt qu'importés de l'hémisphère sud).

L'économie (le géopolitique aussi) implique toujours le **social, même quand l'adjectif ne figure pas dans le libellé du sujet**. Les candidats avaient d'autant moins d'excuse pour oublier les dimensions démographiques, sociales et culturelles des défis que les documents s'y référaient explicitement, et que le sujet introduisait une distinction entre **la France et les Français**. Les « exigences » de la mondialisation libérale défient ce qu'il est convenu d'appeler le « modèle français », caractérisé par la conception civique de la nation, la « passion de l'égalité », le rôle central de l'Etat particulièrement dans la sphère économique et sociale. Les aspects sociaux objectifs et mesurables sont à la fois les conséquences et les conditions de la compétitivité économique, qui concerne différemment les Français selon qu'ils sont salariés (plus ou moins qualifiés), chômeurs, retraités, consommateurs, actionnaires etc. Les défis et les efforts entrepris pour les relever présentent d'étroites corrélations entre la compétitivité économique, l'emploi (marché du travail, chômage), la protection sociale (assurances des risques, coût du travail,) et les Finances publiques (dépenses sociales/prélèvements obligatoires, déficit public, dette). Bref, comment faire vivre la solidarité dans une économie ouverte ? Comment faire droit aux aspirations individuelles sans renoncer à la justice sociale ? Au-delà de ces défis, la mise en exergue des Français incitait les candidats à s'interroger sur les représentations culturelles et les tendances de l'opinion publique. Les stratégies mises en oeuvre par les grands acteurs publics et privés diffèrent des sentiments et réactions des Français. Dans des proportions variables mais significatives, les Français vivent très mal la mondialisation, sont hantés par le déclin du pays et/ou leur propre déclassement, taraudés par le pessimisme et enclins au repli (protectionnisme, euroscepticisme, rejet des étrangers) et même au refus des défis. La société française est souvent présentée comme une société bloquée, rétive aux réformes, condamnée aux soubresauts. Mais on peut souligner aussi la capacité des Français à vouloir et accepter d'importants changements : la décentralisation institutionnelle, l'émergence des Métropoles régionales et la mobilité accrue par le rétrécissement de l'espace-temps national ; l'assouplissement du marché du travail ; la diffusion rapide des nouvelles technologies.

Les **défis géopolitiques** peuvent se résumer à une question : comment la France peut-elle préserver son influence sur la scène internationale ? Les Présidents de la République, soutenus par une large majorité de Français nostalgiques de la grandeur passée, s'appliquent à maintenir l'héritage gaulliste : l'indépendance stratégique, la capacité militaire de projection, le non alignement sur Washington, le partenariat privilégié avec Moscou, Pékin et Brasilia, la « Françafrique ». La volonté nouvelle de la France de subordonner son action extérieure au respect des droits humains par ses interlocuteurs – un vrai défi qu'elle se lance aussi à elle-même – échoue contre plus fort qu'elle (la Chine) et plus faible (l'Afrique noire). Pour autant, le monde a beaucoup changé depuis trente ans, et la France a infléchi sa politique extérieure dans deux domaines :

- la disparition du bloc soviétique, les guerres de Yougoslavie et les attentats du 11 septembre 2001, aboutissent à un net renforcement de l'ancrage occidental et atlantiste : l'armée française, toujours aussi aguerrie, intervient dans le cadre juridique de l'ONU (sauf pour le Kosovo), parfois sous la bannière de l'Union européenne, mais surtout avec l'OTAN jusqu'à rejoindre en 2009 son commandement intégré ;
- le recul de la France en Afrique subsaharienne, souvent interprété comme un signe d'affaiblissement, reste très relatif et apparaît surtout par rapport à l'évolution de la géopolitique mondiale. La France la prend en compte quand elle s'engage dans la première guerre du Golfe (1991) puis en Afghanistan (depuis 2001), s'implante à Abu Dhabi, veille à la sécurité maritime au large de la Corne de l'Afrique.

La France, puissance moyenne, dont le poids économique est passé en 30 ans du 5^{ème} au 8^{ème} rang mondial (en ppa), n'a guère d'autre choix que le pragmatisme et le multilatéralisme. Renoncer aux postures péremptives et admettre lucidement l'évolution des rapports de force, ne condamne pas obligatoirement la diplomatie française à la paralysie et à l'immobilisme. Dans un monde devenu polycentrique voire multipolaire, plus instable que jamais et sans arbitre incontesté, la négociation internationale pour organiser la sécurité collective (au sens large du terme incluant le droit des affaires et le droit des biens communs de la planète) est la meilleure carte pour préserver l'influence de la France en conformité avec « ses » valeurs (droits des peuples à l'autodétermination, Etat de droit et bonne gouvernance, régulation des marchés, et plus récemment, développement durable). Le Président de la République n'est pas totalement impotent : il peut déclencher ou bloquer, freiner ou faciliter, avec l'ambition secrète d'être le chef d'orchestre du concert des nations.

A cet égard, l'Union européenne est une excellente école d'apprentissage de la réalité et du multilatéralisme, pour transformer l'arène en forum. Mais, et c'est la principale exception au large consensus intérieur qui était la politique extérieure de la France, l'Europe ne fait plus rêver les Français. Elle tend même à leur faire peur. Or une France solitaire, faible à Bruxelles ou en désaccord prolongé avec Berlin, n'a aucune chance d'être forte dans le monde. Pour autant, la définition et la mise en œuvre d'une position commune aux 27 n'est jamais facile, ni même à trois (Paris, Berlin, Londres), et pas seulement sur les questions de politique extérieure et de sécurité.

Le candidat ne doit jamais chercher à tout dire en même temps. Pour sérier les thèmes du sujet, il pouvait arbitrer entre **deux types de plans**. On peut d'abord estimer que les défis économiques, sociaux et géopolitiques sont indissociables. Ainsi, le défi allemand longtemps seulement économique, devient aussi géopolitique avec la réunification de l'Allemagne et l'élargissement de l'UE aux PECO. La crispation identitaire se situe à la croisée d'une crise sociale, consécutive à la concurrence libéralisée, et d'une crise politique, causée par la remise en question de la souveraineté nationale et de l'influence française dans le monde. Comme en outre le libellé du sujet induit une articulation dialectique, la bonne conduite de la démonstration consiste à définir d'abord les défis dans un tableau synthétique des grandes questions qui interpellent (provoquent) la France et les Français (I), puis à dresser un bilan des réponses (réactions, stratégies) en distinguant les adaptations réussies (II) et les effets pervers, les limites, les échecs, les refus (III). On peut intervertir ces deux parties pour conclure sur la perspective optimiste de résultats encourageants et sur les conditions requises pour améliorer le bilan.

On peut aussi préférer l'étude successive des défis économiques, sociaux et géopolitiques, avec des transitions soignées entre les parties pour atténuer l'effet de tiroirs. Les liens sont d'ailleurs évidents entre les registres économiques et sociaux, entre les rapports de force géopolitiques et leur substrat économique et social. Ce fil conducteur a le grand mérite de ne pas séparer les défis des efforts entrepris pour les relever. Les bilans seront d'autant plus nuancés qu'on pourra souligner que certaines stratégies d'adaptation sont aussi des défis. Par exemple, quand son économie décroche par rapport à l'Allemagne, la France adopte en 1983 la politique du franc fort pour passer de la compétitivité-prix à coup de dévaluations répétées à la compétitivité structurelle par la désinflation durable et la qualité des produits. Avec les excédents commerciaux des années 1992-2003, elle croit avoir bien relevé le défi de la compétitivité industrielle et accepte volontiers de remplacer le franc par l'euro, que l'Allemagne conçoit comme un mark européen. Pour autant, l'euro est aussi un défi pour la France qui perd sa souveraineté monétaire, et pour les Français condamnés à subir le « modèle allemand ». Le non de 2005 dément le oui de 1992.

Par rapport à ces schémas, qu'on peut aussi croiser, beaucoup trop de candidats conçoivent des constructions aberrantes :

- plan chronologique répétant trois fois (années 1980, 1990, 2000) les mêmes défis économiques et sociaux, ou limitant les défis constants à certaines périodes ;
- plan géographique des défis intérieurs, régionaux (européens) et mondiaux ;
- plan exposant en première partie les conséquences sociales de la mondialisation ;

- plan étudiant d'abord le poids politique de la France, puis ses difficultés économiques, enfin sa politique énergétique.

La majorité des copies souffrent moins d'un manque de savoir que d'un **grave déficit de réflexion**. La propension à préférer déverser des « connaissances » désordonnées sur la France plutôt que de serrer le sujet de près pour le traiter correctement, a augmenté la proportion des notes médiocres. Nous l'avions pourtant déjà déplorée l'an dernier quand, à la question des « rôles de l'Union européenne », les candidats avaient répondu par « forces et faiblesses de l'Europe ». La plupart des candidats ne conceptualisent pas les défis, qu'ils assimilent aux contextes qui les ont générés. La mondialisation, la crise énergétique, le vieillissement démographique, l'évolution du monde de la bi à la multipolarité sont évoqués, mais pas analysés en termes de défis auxquels sont confrontés la France et les Français.

Les dérives par rapport à l'intitulé du sujet déçoivent d'autant plus qu'elles suivent une bonne introduction. Même si la notion de défi est rarement définie avec précision, beaucoup de candidats donnent d'abord l'impression d'avoir bien compris le sujet. Puis le contenu devient autre chose, jusqu'à évacuer la notion de défi, et le mot lui-même. Certains candidats traitent visiblement un autre sujet, comme *le modèle français face à la mondialisation*. L'évocation de ce modèle n'est pas hors sujet, mais les candidats se contentent le plus souvent de reproduire un corrigé : la description du modèle, en fait de la France pendant les trente Glorieuses prolongées jusqu'en 1982 (I), la remise en cause du modèle (II), le modèle et la crise de 2008 (III). Les aspects géopolitiques ne sont pas traités ou très mal, en tout cas jamais en référence à un modèle gaulliste. Pour d'autres candidats, *la France est-elle en déclin ? Peut-on parler d'exception française ?*

La copie standard s'exonère de toute problématique. Elle se réduit à une énumération surréaliste de faits non argumentés (on saute du « jardin des fleurs » au « raton laveur ») et/ou d'affirmations générales sans contexte ni exemples démonstratifs, sous les rubriques atouts, forces, faiblesses, problèmes de la France. Rappelons que l'exemple ne doit pas être un simple élément de récit, mais un argument démontrant l'idée qui le précède. Les candidats décrivent les mutations économiques, plus rarement sociales, sans avoir préalablement caractérisé les défis. Par exemple, le chômage structurel souvent expliqué uniquement par les délocalisations, n'est jamais analysé comme un défi (« contre lequel on a tout essayé »), par les contradictions qu'il reflète et induit. Or il peut être interprété comme la rançon de stratégies pertinentes des employeurs face au défi de la concurrence internationale, la délocalisation étant l'une d'elles. Les candidats, très sensibles à la concurrence des pays à bas salaires, ignorent le bénéfice de la consommation des produits importés à bas prix. Ils expriment une vision exclusivement négative de la mondialisation sans percevoir l'intérêt de relever le défi de l'ouverture. La distinction entre la France et les/des Français laisse indifférents bon nombre de candidats, sauf ceux qui consacrent maladroitement une partie entière à opposer la France au « peuple français archaïque dans ses idées ». En revanche, quelques excellents candidats analysent avec finesse et pondération les relations entre le peuple français et les élites du pays. La plupart des candidats pensent difficilement les défis de l'interdépendance et de la capacité d'influence de la France, dont la vision géopolitique fait l'objet de jugements caricaturaux. Ils ignorent ou sous-estiment les moyens militaires de la France, nain géopolitique condamné à un *soft power* dérisoire (Francophonie) ou angélique (droits de l'homme). Heureusement, nous avons encore la Françafrique ! L'analyse par le prisme européen est faible ou simpliste (l'Europe vue comme la solution), le « printemps arabe » absent, le contenu du discours de La Baule ignoré. L'année 1989 et le défi allemand sont rarement mentionnés. D'une manière générale, l'inscription historique est insuffisante. La mondialisation et le déclin tombent sur la France comme une fatalité intemporelle, et Mitterrand (dont le nom est systématiquement estropié) privatise en 1986.

« Mal nommer un objet, c'est ajouter au malheur de ce monde » (Albert Camus) : « face à la montée des pays émergents, les Français résistent et s'accrochent à leurs triomphes passés », « face à la crise de la dette, la fin de la France semble proche », « les Français sont trop vieux et ne font pas assez d'enfants », « la France veut rester dans la course à la mondialisation au temps de la dérive des continents et du

basculement du monde », « la France s'impose de par sa diplomatie », mais elle « doit gagner en souveraineté », « elle peut enjambrer son déclin car elle possède plus d'un tour dans son sac », « la France sait faire entendre sa voix, tant et si bien qu'elle est aujourd'hui la seule à émettre un son de cloche quant à l'adhésion de la Turquie dans l'Union européenne ». Dans trop de copies, l'écriture peu soignée est assortie d'un style relâché ou familier (« Sarko »), émaillée d'un nombre considérable de fautes d'orthographe, la plus fréquente privant les Français de majuscule.

L'épreuve d'histoire, géographie et géopolitique du monde contemporain, n'est pas un test de mémoire mais un exercice de culture. Le nombre de candidats qui tiennent sur la France des discours aussi superficiels et stéréotypés, nous semble franchement inquiétant. Heureusement, d'excellentes copies attestent d'une bonne compréhension des problèmes de notre temps et d'une grande maturité dans le jugement, témoignent d'une vision de la France sans illusions mais sans désespérance. Les admissibles à l'ESSEC ont obtenu une note moyenne de 13 à l'épreuve (71 % entre 12 et 20).

Correcteurs : Cédric ALLMANG, Nicole ANQUETIL, Nicolas BALARESQUE, Luc BERGER, Patrick BONToux, Michel BOULIOU, Pascal BROUILLET, Martine CITRON, René-Eric DAGORN, Marie-Christine FABRE-CECCARELLI, Franck FAVIER, Marguerite GRAFF-LANGLOIS, Dominique HAMON, Jean KOGÉJ, Marie-Gabrielle LACHMANN, Hélène LAFAYE-FOUHETY, Yannick LEFUR, Pierre-Yves LEGRAS, Alain MICHALEC, Anne MICHELON, Stéphanie MORILLON, Yves MORLA, Frédéric MUNIER, Traian SANDU, Marie STERN, Cédric TELLENNE, Vincent THEBAULT, Hélène VEVE.

Histoire, géographie et géopolitique du monde contemporain

Copie de candidat

La copie publiée ci-dessous est excellente. Certes non exhaustif, son contenu de neuf pages est particulièrement riche et dense, remarquablement adéquat au libellé du sujet (notion de défi, France et Français), et bien conduit.

L'augmentation de l'endettement public est mentionnée sans explication, sans corrélation avec l'évolution de la fiscalité (en distinguant les impôts des cotisations sociales) : une imperfection qu'on pardonnera volontiers au candidat.

«La France et les français face aux grands défis économiques et géopolitiques des trente dernières années.»

« Retard français », « Exception française »... Les formules ne manquent pas pour souligner la spécificité de la France dans le monde : son modèle, sa mentalité et ses paradoxes fascinent et se démarquent en effet du reste des pays. Mais le début des années 1980 marque un tournant dans l'économie mondiale avec la vague néolibérale partie des pays anglo-saxons : le phénomène de mondialisation s'accélère.

Comme interconnexion croissante des hommes et des lieux, avec la multiplication des flux qu'elle suppose, cette mondialisation exige des pays qui souhaitent s'y insérer qu'ils se conforment à un certain nombre de critères économiques et politiques désormais internationalisés. L'insertion de la France dans le système-monde nécessite ainsi des concessions de sa part.

Au cours des trente dernières années, le « modèle français » a donc connu de véritables transformations : modifications des normes économiques, mais aussi défis au sens belliqueux du terme (concurrence, affrontements, pressions) abondent.

Dans ce contexte, la France doit aussi savoir gérer des difficultés internes non négligeables sur le plan économique, social, politique : si elle est défiée par le reste du monde, elle l'est aussi en son sein.

Dès lors, on pourra se demander comment la France et sa population ont su s'adapter à la mondialisation et au nouvel environnement géopolitique mondial tout en tâchant de prendre en main ses défis internes.

Après avoir expliqué l'adaptation de la France à la nouvelle donne économique mondiale, nous étudierons son évolution géopolitique, pour enfin voir que malgré tous ses efforts, les défis à relever restent nombreux.

Malgré une insertion tardive de la France dans la libéralisation et donc dans la mondialisation, le pays a su s'adapter pour devenir un acteur économique qui compte.

En 1981, François Mitterrand est élu à l'élection présidentielle ; et son souhait est de faire revivre le modèle français tel qu'il s'est développé à son apogée, dans les années 1960. C'est ainsi qu'au moment où l'ensemble du monde industrialisé s'engage dans la vague thatchérienne de néolibéralisme, promettant l'ouverture, la déréglementation économique et le règne du marché, la France est à contre-courant. Elle procède en effet à de nombreuses nationalisations ou prises de participation dans le capital des entreprises, l'Etat est omniprésent et pratique la « dévaluation compétitive » qui ne fait que freiner l'insertion

mondiale de la France. Mais l'échec de cette politique est patent : dès 1982, le déficit commercial de la France atteint un niveau record, et les difficultés économiques s'accumulent prouvant l'incompatibilité du modèle économique français avec la mondialisation. Entre le maintien du modèle (fermeture et sortie du système monétaire européen) et la mondialisation, Mitterrand opte finalement pour la seconde solution avec le tournant radical de 1983 dans la politique économique. Le rôle de l'Etat est allégé, les privatisations s'enchaînent et prennent leur essor en 1986, le marché et la finance sont libéralisés : la France se conforme alors aux canons internationaux, et devient acteur de la mondialisation. Elle a essayé de défier les nouvelles exigences internationales mais n'a pu résister sans abandonner sinon complètement, du moins en grande partie, son modèle.

L'adaptation de la France à la nouvelle économie mondiale se traduit par différentes évolutions. D'abord, l'économie française et sa spécialisation changent de nature : elle devient une économie de services qui occupent une large majorité des actifs aujourd'hui. En témoigne d'ailleurs la diminution des emplois industriels qui n'occupent plus que 15% des actifs en 2009, pour plus du quart en 1980.

Ensuite, elle doit pouvoir répondre aux exigences de flexibilité et de compétitivité imposées par la mondialisation ; c'est pour cette raison que les entreprises françaises réfléchissent toujours plus à leurs lieux d'implantation, s'internationalisent et délocalisent selon le besoin. Ces firmes ne sont plus uniquement les «champions nationaux» auparavant tant vantés et défendus. La France développe également sur son territoire des «pôles de compétitivité» qui allient souvent technopôles (recherche, universités, entreprises) et projets d'Etat : le territoire français est donc modifié en vue de l'insertion mondiale et des défis qu'elle suppose.

Enfin, la France doit se conformer aux nouvelles normes économiques internationales. Au niveau mondial, les instances du Gatt puis de l'OMC à partir de 1994 sévissent contre les subventions publiques de la France à ses agriculteurs ainsi que contre les conditions commerciales favorables offertes à certains pays uniquement, au détriment de la clause de la nation la plus favorisée. Ce fut le cas lors de la «guerre de la banane» au cours de laquelle les producteurs de banane d'Amérique centrale portèrent plainte contre les conditions offertes par la France et l'Europe à certains pays d'Afrique dans le cadre des accords de Lomé : la France dut accepter de modifier ces conditions. Au niveau européen, les exigences concernent les déficits et l'inflation qui doivent être conservés dans les limites raisonnables (de l'ordre de 2% pour l'inflation). Ces efforts et cette indéniable adaptation ont donc permis à la France de devenir un véritable acteur de la mondialisation.

En effet, elle est un pays incontournable : c'est le deuxième investisseur mondial (investissements directs étrangers) et elle opère dans le monde entier. Ses firmes sont dynamiques et leur rôle mondial est évident comme pour les compagnies de distribution d'eau à l'instar de Veolia eau et Suez environnement aux premiers rangs mondiaux. De plus, le territoire français dispose d'avantages évidents par sa position d'isthme en Europe, et surtout par la présence de Paris qui rassemble puissance boursière et économique (sièges sociaux), mobilité mondiale (hubs aéroportuaires) et pouvoir politique. Ainsi, le tournant et la libéralisation de 1983 ont amorcé l'insertion de la France dans l'Economie mondiale, se détournant toujours plus du modèle de départ. Mais si la nouvelle donne est également géostratégique et politique ; il en est de même des efforts français.

L'affirmation de la France dans le contexte géopolitique mondial passe par une modification de ses zones d'influence et des domaines d'expression de celle-ci.

Dès le XIXe siècle, elle a été un acteur géopolitique essentiel, mais ses moyens d'affirmation, qui ont pourtant prévalu dans le premier XXe siècle ont ensuite connu une remise en cause radicale. La France a été une grande puissance coloniale et a toujours essayé de garder des relations privilégiées avec ses anciennes possessions. Mais dans le contexte actuel, ces relations se dégradent, réduisant l'influence de la France : elle est notamment défiée sur son terrain de prédilection par les nouvelles puissances comme la Chine qui multiplie les investissements et projets en Afrique, ancienne zone privilégiée par l'influence française, et d'autre part, la France se détourne elle-même de ses anciennes possessions, n'en faisant pas une destination privilégiée pour ses investissements. Pour autant, ses efforts face à ce monde anciennement sous tutelle ne sont pas à négliger : sommet France-Afrique à la Baule en 1990, relance par

Nicolas Sarkozy de l'Union pour la Méditerranée (UPM) avec notamment les anciennes colonies d'Afrique du Nord dans le cadre de l'Union Européenne en 2007. D'autre part la France a toujours été un modèle culturel dans le monde : la culture et l'histoire française attirent de nombreux touristes (1^{ère} destination touristique mondiale). Mais cette influence culturelle se voit défiée par l'«américanisation» du monde puis progresse selon certains au rythme de la mondialisation depuis les années 1980. La France semble donc devoir faire face à un amoindrissement de son rôle sur la scène internationale. Mais celui-ci n'est en fait qu'une réorientation de la puissance.

Depuis les années 1980, la mondialisation et certaines ruptures géopolitiques exigent une modification du comportement international de la France.

Au niveau européen d'abord, elle doit achever une construction débutée dans les années 1950 notamment à son initiative, car pour Fernand Braudel, la construction européenne est indispensable à l'insertion de la France dans le jeu des puissances. Elle va donc donner l'impulsion à de nombreux projets comme l'UPM ou le traité constitutionnel simplifié. Mais le rejet en 2005 du précédent projet de constitution européenne par référendum prouve la relative opposition des Français à une trop grande assimilation de l'exception française dans le creuset européen.

Au niveau mondial ensuite, le contexte géopolitique est mouvementé et exige que la France s'adapte, ce qu'elle a en grande partie fait. D'abord en s'interconnectant toujours plus à l'espace mondial dès les années 1980, abandonnant subventions et préférences pour les anciennes colonies. Mais c'est surtout avec les ruptures stratégiques de 1991 (chute de l'URSS) et 2001 (attentats du 11 septembre) que la France modifie son attitude géopolitique. Après la première rupture, l'hégémonie américaine sur le monde est incontestée, et même la France s'y conforme, contrairement à une France Gaullienne anti-hégémonique :

la France a réintégré l'OTAN sous Jacques Chirac et constitue un soutien majeur des actions géopolitiques américaines. Puis après le 11 septembre 2001, la France prend entièrement part à la lutte contre le terrorisme menée par les Etats-Unis. Elle n'hésite cependant pas à prendre position comme en 2003 contre la guerre en Irak : la France s'insère et s'adapte mais continue de s'affirmer comme un acteur spécifique. Plus récemment enfin, la France tente de prendre en considération les nouveaux enjeux écologiques mondiaux : en témoignent les accords du Grenelle de l'environnement de 2007 posant des objectifs précis, ou l'adhésion au protocole de Kyoto de 1999. Ainsi, elle fait face aux nouveaux défis du contexte géopolitique mondial à la fois en suivant, mais aussi en s'affirmant : présidence du G8 et du G20 pour 2010-2011. Cependant, l'exemple du combat écologique montre les limites de son adaptation : la France est toujours considérée comme un « mauvais élève » et ses rejets de gaz à effet de serre restent trop importants. L'adaptation de la France aux nouveaux défis mondiaux est donc loin d'être complète.

En dépit de ses efforts pour s'adapter aux nouvelles exigences mondiales, la France a encore de nombreux défis externes comme internes à prendre en main.

L'Economie française reste en effet peu adaptée au contexte de la mondialisation. Elle a connu une forte augmentation de sa dette publique qui passe de 20,7% du PIB en 1980 à 77,6% en 2009, malgré les exigences européennes.

Mais sa plus grande faiblesse réside dans le manque de recherche/développement : la France investit globalement autant que les autres pays de l'OCDE mais sa recherche est inefficace et reste cantonnée à la recherche fondamentale contrairement à la recherche appliquée américaine. Ce retard dans la recherche est notamment lié au retard dans l'équipement technologique français : alors que le Japon et les dragons asiatiques disposent de la fibre optique, la France reste pour l'heure quasiment inéquippée. Ces retards et ces faiblesses ne sont pas sans peser sur la compétitivité française dans le monde. Les firmes françaises, à l'exception de quelques domaines précis, manquent de compétitivité et ont des coûts de production trop élevés.

Leur difficulté principale est due au poids de la fiscalité française qui grève ces coûts de production et diminue l'attractivité du territoire français. Ce manque de compétitivité français trouve également sa source dans la population française.

Les Français constituent en effet une main d'œuvre très productive mais dans la quantité de travail est largement au dessous de celle de leurs concurrents (ils travaillent un tiers de moins que les Américains) : temps hebdomadaires plus courts, congés réguliers... D' autre part, la société française reste une société de contestataire invoquant la notion de «droit acquis» devant chaque réforme susceptible de nuire à ses intérêts ou de modifier ses habitudes. En particulier dans le contexte de mondialisation ces dernières années, la contestation prend un nouvel essor avec les mouvements altermondialistes, la destruction de restaurants Mac Donald's ou de champs d'OGM. Ainsi, malgré l'effort des dirigeants Français pour faire du pays un acteur qui compte, les résistances internes restent fortes et parfois même virulentes. Mais ces contestations se font notamment dans un contexte d'accumulation des difficultés internes non résolues.

Les défis sociaux que la France doit prendre en compte sont d'abord majeurs : chômage, généralisation de l'emploi précaire (environ 12% de la population active en 2009), problème de financement des retraites, difficulté d'intégration des immigrés...

Les problèmes qui restent à résoudre ne manquent pas, et se sont vus aggravés avec la récente crise économique survenue en 2008 qui a fait chuter la consommation et accentué les difficultés des ménages.

Cette multiplication des défis sociaux s'explique notamment par l'insertion dans la mondialisation qui, remettant en cause l'intervention de l'Etat sur le plan économique, la modifie ainsi nécessairement sur le plan social : comment maintenir le modèle économique ? Enfin si les inégalités sociales croissent, c'est ainsi le cas des inégalités territoriales : malgré des efforts d'aménagement du territoire et de redistribution, l'agglomération parisienne domine toujours le réseau urbain français et concentre l'essentiel des fonctions à vocation mondiale. La France est donc déséquilibrée dans sa participation à la mondialisation. Il est donc clair que tous les défis posés par la nouvelle donne mondiale depuis les années 1980 n'ont pas encore été relevés, et les difficultés de la France et des Français sont bien réelles.

L'insertion de la France dans le système-monde a demandé de nombreuses concessions sur tous les plans : l'atténuation du modèle économique et social où l'Etat est quasi omnipotent s'accompagne d'un certain abandon de souveraineté dans les instances internationales. Mais cet abandon n'est qu'une manière de prendre un nouvel essor et de s'affirmer au mieux dans la mondialisation. La France doit cependant toujours faire face à de nombreux défis pour devenir un acteur incontournable : terminer la construction européenne, gagner en compétitivité, prendre en compte les difficultés de sa population ; mais surtout pour l'heure, régler la crise qui sévit depuis 2008.

**Epreuve d'analyse économique et historique des sociétés contemporaines
option économique**

Epreuve sous la responsabilité de l'ESSEC

Moyenne par école

Chiffres communiqués par la Direction des admissions et concours de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris

Ecoles	Moyenne	Ecart-type	Candidats
ESSEC	10,31	3,37	1561
EDHEC	9,75	3,34	2434

Moyenne de l'épreuve : 9,73

Ecart-type : 3,33

Nombre de candidats : 2516

ANALYSE ECONOMIQUE ET HISTORIQUE DES SOCIETES CONTEMPORAINES

Option économique

Stéphane BECUWE

Sujet : Faut-il combattre les monopoles ?

Le sujet proposé cette année soulevait une question centrale sur le (bon) fonctionnement des économies en termes de bien-être collectif et d'allocation optimale des ressources. De fait, le rôle des monopoles dans l'économie reste une question très controversée, dans un contexte où depuis une trentaine d'années maintenant les politiques de concurrence se sont renforcées en Europe et aux Etats-Unis. Ce sujet présentait le double avantage d'offrir une perspective historique aux candidats et de les conduire à mobiliser des connaissances analytiques et techniques indéniables. Au regard de ce dernier élément, le sujet retenu cette année exigeait rigueur et précision. Au final, il est apparu sélectif.

Sur la structure de l'exposé lui-même, une très grande majorité d'étudiants ont choisi un plan en deux parties :

- thèse : Il faut combattre les monopoles.
- antithèse : Il ne faut pas les combattre.

Evidemment, l'option inverse consistant à considérer dans un premier temps que les monopoles devaient être combattus a été également retenue. De façon subsidiaire, certains candidats ont choisi d'introduire une troisième partie sur les pratiques récentes en matière de déréglementation et des effets de la globalisation sur l'évolution de la structure des marchés vers une concurrence accrue. Ce plan peut apparaître un peu trop commun au premier abord. Toutefois, il était difficile de trouver un plan alternatif permettant de bien mieux mettre en valeur le sujet à traiter.

Même si le sujet est d'abord normatif, il était nécessaire d'avoir a priori une approche positive en montrant comment se détermine l'équilibre du marché en situation de monopole. Peu de copies ont explicité analytiquement ou graphiquement que l'équilibre résulte de l'égalisation de la recette marginale au coût marginal du monopoleur. Il est alors possible d'en déduire la quantité et le prix d'équilibre du marché. Il est bien entendu faux de considérer que le monopoleur a une marge de manœuvre illimitée vis-à-vis des consommateurs puisque le prix d'équilibre dépend aussi de l'élasticité de la demande par rapport au prix comme le montre l'équation de Lerner. De cette analyse positive, il est possible d'établir comment le surplus collectif évolue lorsque les coûts marginaux sont croissants ou strictement décroissants.

Si les coûts marginaux sont croissants, le monopole a un comportement malthusien au sens où, pour maximiser son profit, il diminue le surplus collectif par rapport à celui obtenu en situation de concurrence parfaite. Sur la base de cet argument, il est souhaitable de combattre les monopoles ou plus largement les firmes qui recherchent la formation d'une telle structure de marché en contrôlant les fusions/acquisitions et en sanctionnant les abus de positions dominantes, les ententes, les cartels par des politiques de concurrences adéquates. Sur ce point, le jury fut surpris qu'aucune copie ne prenne comme exemple le cartel de la vitamine identifié en Europe et aux Etats-Unis au cours des années 90.

Si à présent les coûts moyens sont strictement décroissants, nous sommes en présence d'un monopole naturel compte tenu de la présence de rendements d'échelle croissants. Pour une quantité donnée, il est alors toujours moins coûteux de produire avec une seule firme plutôt qu'avec plusieurs. Ainsi, la présence d'un monopole se justifie pour la collectivité et l'intervention publique ne doit plus se faire au travers d'une politique de concurrence mais par une politique de nationalisation. Le monopole naturel devient alors monopole public pour permettre une tarification appropriée. Jusqu'à cette étape, les mécanismes à l'œuvre ont été présentés de façon très satisfaisante dans une très large majorité de copies. Les choses se sont détériorées lorsqu'il a fallu discuter de la politique de tarification optimale à choisir entre le coût marginal et le coût moyen. Dans le premier cas, il s'agit d'un first best. Toutefois, le coût marginal étant situé en dessous du coût moyen à l'équilibre, le monopole fait des pertes qui doivent être financées par la collectivité qui ne recouvre pas uniquement les consommateurs. Pour satisfaire au principe d'équité, il peut être préférable de tarifier au coût moyen même s'il s'agit d'un second best. Très peu de copies ont discuté du fait que l'autorité de régulation (le principal) peut ne pas connaître la fonction de coût du monopole public (agent). Il en découle un problème d'anti sélection qui conduit systématiquement à une solution de second best car il faut fournir une incitation (financière ou autre) à l'agent pour qu'il révèle ses coûts véritables au principal (cf. par exemple la question de la sûreté dans la production de l'électricité nucléaire). On pouvait étendre la discussion aux industries de réseau où les coûts fixes étant très élevés, les coûts moyens sont décroissants et il y a donc présence d'économies d'échelle. A ce niveau, il y a eu assez peu d'analyses sur la politique européenne dans ce domaine qui enjoint de séparer les activités liées aux infrastructures (réseaux de télécommunication, de transport ferroviaire, d'électricité) des activités de service.

Les monopoles fondés sur des avantages en termes d'innovation se justifient au sens où ils sont temporaires. De fait, il faut une protection de la propriété intellectuelle sur une durée suffisamment longue pour que les firmes soient incitées à innover. Arrow (1962) montre que l'innovation sur des marchés en concurrence parfaite est en dessous de l'optimum social. Mais si le délai de protection est trop long, les rentes de situation limitent l'arrivée de nouvelles firmes innovantes et empêchent donc le processus de destruction créatrice prônée par Schumpeter.

L'analyse du sujet devait également prendre en compte la concurrence des entrants potentiels vis-à-vis du monopole. En l'absence de barrières à l'entrée et sous l'hypothèse que les firmes entrantes sont très réactives pour pratiquer des hit and run pour s'accaparer la totalité de la rente de marché, le monopole ne fait aucun surprofit et ne doit pas être éliminé en tant que tel. C'est l'approche retenue par la théorie des marchés contestables de Baumol, Panzar et Willig (1982) de l'école de Chicago. Evidemment, la présence de marchés contestables dépend crucialement des hypothèses i) de hit and run et ii) de libre entrée et de sortie. Cette dernière hypothèse se retrouve dans le modèle de concurrence monopolistique de Chamberlin. Elle est d'ailleurs centrale pour permettre de concilier la concurrence (parfaite) et le monopole. L'école de Harvard a une position opposée en considérant la présence quasi-systématique de barrières à l'entrée en présence de monopole.

Le jury fut surpris par le fait que les candidats ne donnent pas toujours une définition précise et correcte du monopole. Souvent cette structure de marché est vue comme un seul offreur sans faire d'hypothèse sur la demande. Fréquemment, nous avons pu lire que le monopole ne pouvait conduire à une situation d'équilibre ce qui est évidemment totalement incorrect.

Certains candidats ont étendu l'analyse à la promotion des champions nationaux. Evidemment, la subvention publique pour que la firme domestique devienne le leader mondial, voire même reste seule sur le marché, a été assez abondamment traitée. Le modèle de Brander-Spencer a donc eu un large succès alors que ses limites ont fait l'objet de peu de discussion.

On pouvait éventuellement discuter le monopole de l'Etat au regard de ses fonctions régaliennes (Justice, police, défense). Malheureusement, aucune discussion argumentée sur les avantages et inconvénients de la délégation de services publics ne fut mise en avant.

En résumé, en raison de la méconnaissance des fondements microéconomiques, la partie consacrée à la thèse : Oui, il faut combattre les monopoles, fut beaucoup moins bien traitée que celle liée à l'exposé de l'antithèse.

Sur la forme, le nombre de fautes d'orthographe est parfois excessif. La conclusion est pauvre. Des efforts sur le style s'imposent.

Correcteurs : Stéphane BECUWE, Jean-Pierre BELIN, Alain COMBES, Claude-Danièle ECHAUDÉMAISON, Christian ELLEBOODE, Jean-Pierre HUIBAN, Claude MATHIEU, Stéphane RIOU, Thierry SAUVIN, Frédéric TEULON.

Analyse économique et historique des sociétés contemporaines

Copie d'un candidat

"Très bonne copie, bien structurée. La problématique du sujet d'un point de vue théorique est clairement posée et bien argumentée par des exemples actuels et historiques. Le style est clair. La conclusion reprend les éléments essentiels du développement et ouvre le devoir sur d'autres perspectives intéressantes".

Le monopole tel qu'il a été théorisé par Chamberlin renvoie à cette situation de marché où un seul offreur répond à la demande d'un grand nombre d'agents. Cette situation déroge donc aux règles de la concurrence pure et parfaite puisque la condition d'atomicité du marché du côté des offreurs n'y est pas respectée. Ce monopole en situation de position dominante peut donc être tenté d'adopter une stratégie de profitabilité plutôt que de compétitivité puisque vraisemblablement, aucun agent n'est en mesure de venir contester sa position. La tendance dans les pays industrialisés est donc à la lutte contre toutes les formes de monopoles, d'oligopoles, de cartels en terme d'abus de position dominante, de dumping ou d'entente sur les prix ; comme a pu le confirmer la récente condamnation le 13 avril dernier de Procter & Gamble et Unilever à 315 millions pour entente sur les prix dans 8 pays européens. Faut-il pour autant prôner une lutte inconditionnelle contre les situations monopolistiques ? Nous raisonnons aujourd'hui en économie ouverte, ainsi une entreprise en situation de monopole sur le marché national n'échappe pas forcément à la pression de la concurrence étrangère. Il semble que le débat autour de l'inefficience du monopole soit plus complexe qu'il n'y paraît et appelle à une démarche pragmatique.

Ainsi, nous verrons en quoi la distorsion de la concurrence qui résulte de la situation de monopole peut entraîner une perte d'efficacité. Néanmoins, une lutte inconditionnelle est-elle pour autant légitime ? La lutte contre les monopoles semblerait davantage devoir obéir à une approche pragmatique orientée par l'analyse de la structure de marché et l'arbitrage entre le coût social du monopole et les avantages qui peuvent en être tirés.

Lorsqu'un marché se trouve en situation de monopole, c'est à dire avec un seul offreur pour un grand nombre de demandeurs, la fixation du prix ne résulte plus d'un équilibre entre l'offre et la demande comme le prévoyait Walras à travers l'image du commissaire-priseur.

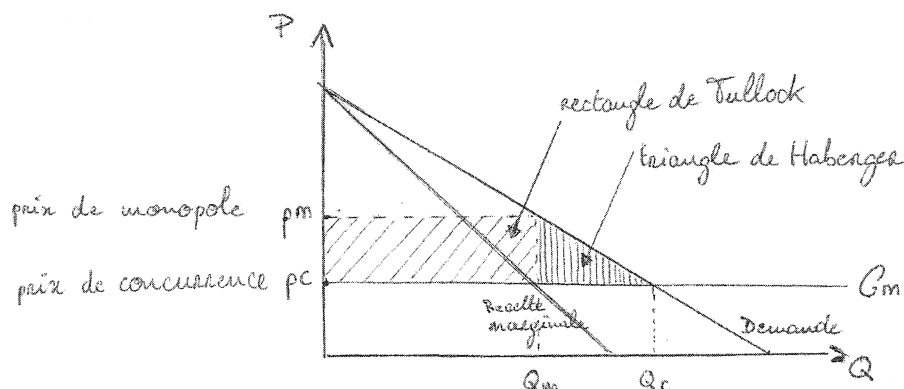
En effet en situation de concurrence pure et parfaite, lorsque l'atomicité est respectée du côté des offreurs comme des demandeurs, le prix qui résulte de leur rencontre et fixe la quantité offerte est supposé optimal, puisque c'est celui qui satisfait le plus grand nombre d'offeurs et de demandeurs.

Or, comme l'a montré Haberger en 1954, la présence d'un seul offreur sur le marché conduit à une distorsion de la concurrence qui permet à l'entreprise dominante de fixer un prix de monopole supérieur au coût marginal, ce qui entraîne une perte de surplus pour la collectivité. Il a en effet montré qu'il y avait perte de surplus pour la collectivité puisque le surplus que l'entreprise retire de son avantage est inférieur à la perte de surplus à laquelle sont confrontés les consommateurs (perte de surplus qui correspond au «triangle de Haberger» dans le schéma du coût social du monopole).

Au-delà du débat sur la fixation des prix à un niveau supérieur pour le monopole, on peut se demander si la situation dominante n'enferme pas le monopole dans une prospérité paresseuse qui ne le conduirait ni à optimiser sa combinaison productive des facteurs capital et travail pour réduire ses coûts, ni à innover autant que si il était soumis à une forte pression concurrentielle et à une logique de différenciation. C'est ce qu'a montré Leibenstein dans Allocative efficiency vs X-efficiency. Selon lui, la situation de monopole est sous optimale puisqu'elle conduit à une inflation par les coûts et à un retard dans l'innovation organisationnelle et de produits. En situation de concurrence, une entreprise tire avantage de l'observation du travail chez ses concurrents. C'est cet effet d'apprentissage, censé optimiser le surplus de la collectivité qui se trouve perdu en situation de monopole.

Par ailleurs Gordon Tullock a mis en évidence la perte de surplus engendré par le comportement de recherche de rentes (représenté par «le rectangle de Tullock»). En effet si l'Etat intervient de façon récurrente pour agir sur la structure du marché et favoriser l'acquisition ou le maintien de situations de monopole (en terme de subventions, de quotas, de réglementations), les entreprises vont être incitées à dépenser une part croissante de leur budget en recherche de rente, c'est à dire au lobbying, pour acquérir une situation de monopole, et ce au détriment de l'investissement en recherche et développement. Comme l'a montré Anne Krueger dans The Economic Theory of the Rent seeking Society les dépenses en recherche de rente s'élèvent à 7% du PIB en Inde et à 17% en Turquie. Il conviendrait donc suivant cette logique de mettre en place une lutte ouverte et affirmée comme une volonté politique, contre les situations de monopole afin d'éviter ces gaspillages en recherche de rente.

Nous pouvons représenter ci-dessous le schéma du coût social du monopole qui nous permet d'identifier le rectangle de Tullock correspondant au gaspillage lié à la recherche de rente et le triangle de Habegger (correspondant à la perte de surplus des consommateurs qui n'ont pas accès au bien du fait du prix du monopole)



Néanmoins, une lutte inconditionnelle contre les monopoles est-elle souhaitable ? Est-elle la solution la plus efficiente ? Les économistes de l'école de Chicago mettent en avant l'idée que le recours à une solution de marché : la déréglementation est plus efficace que l'interventionnisme pour lutter contre la perte d'efficacité potentielle ou situation de monopole. Ainsi Baumol, Panzar et Willig dans Contestable Markets and the effects on Industry Structure (1982) explique que cela n'est pas tant l'intensité concurrentielle sur un marché (que l'on peut mesurer à l'aide de l'indice d'Hirshmann-Herfindahl $\sum s_i^2$ la somme des carrés des parts de marché détenues par chaque entreprise) que la possibilité de l'entrée d'un nouveau concurrent sur le marché que l'entreprise prend en compte. Ainsi s'il n'y a pas de barrières à l'entrée sur le marché, ni de barrière à la sortie (en termes de coûts irrécupérables trop importants) l'entreprise sera amenée à se comporter comme en situation de concurrence et à tarifier au coût marginal. Ainsi la déréglementation en permettant la libre entrée et sortie des concurrents doit permettre à elle seule une optimisation de la structure de marché.

On peut par ailleurs se demander si certaines formes de monopoles ne trouvent pas une justification. On a par exemple pu observer un assouplissement de la législation américaine avec le National Cooperative Act pour favoriser le rapprochement des firmes et la fusion de leurs activités de recherche et développement afin d'en amortir les coûts et de leur permettre d'investir dans des domaines où elles ne se seraient pas risquées seules en situation de concurrence. Par ailleurs, mêmes les néoclassiques, partisans d'une structure de marché dominée par la concurrence, justifient l'existence de monopole naturel. En effet, lorsque les rendements d'échelle sont croissants et que la taille critique optimale correspond à la taille du marché, c'est-à-dire aux débouchés, la situation de monopole est la plus efficace. Dans cette situation, plutôt qu'une lutte contre le monopole pour éviter l'inflation par les coûts que peut entraîner la structure oligopolistique du marché, l'Etat peut avoir recours à des réglementations. Il peut ainsi obliger le monopole à tarifier au coût marginal en taxant les surprofits (méthode pratiquée dans le secteur pétrolier suite au choc de 73) ou fixer une tarification forfaitaire qui oblige le monopole à réduire ses coûts (méthode employée dans les années 1980 par Margaret Thatcher dans le secteur des télécommunications).

Pourtant, nous pourrions aller jusqu'à questionner la légitimité même de la lutte contre les monopoles. En effet si on les appréhende comme le faisait Joseph Schumpeter comme des monopoles temporaires qui résultent de l'acquisition d'un avantage comparatif par rapport aux autres firmes et qui en cela viennent rémunérer la prise de risque entrepreneurial, la lutte contre les monopoles apparaît dès lors comme une désincitation à l'innovation. Comme l'avait montré Arrow en 1962 dans Learning by doing, l'invention est caractérisée par l'indivisibilité, l'inappropriabilité et l'incertitude. Pour remédier à ce «défaut d'appropriabilité», il revient à l'Etat de renforcer la législation sur les brevets afin de leur assurer une situation de monopole temporaire propre à assurer le retour sur investissement de

dépenses de recherches coûteuses. C'est en quelque sorte l'initiative prise à la convention de Munich en 1973 qui permettait l'obtention de brevet applicable à l'échelle européenne et entendait ainsi doper l'innovation.

Nous sommes dès lors forcés de constater que le débat quant à la lutte contre les monopoles n'appelle pas à une réponse tranchée mais à une attitude pragmatique qui prend en compte la structure de marché. Historiquement, nous avons pu assister à des prises de positions très différentes par rapport à ce débat. En effet, les Etats-Unis se sont très tôt lancés dans une lutte contre les formes de monopoles et de distorsion de la concurrence avec le Scherman Antitrust Act en 1890. Remplacé en 1914 par le Clayton Act, celui-ci avait permis la décartellisation d'American Tobacco et de la Standard Oil of New Jersey de Rockefeller qui représentait alors 90% du secteur de l'extraction pétrolière aux Etats-Unis. Tandis que parallèlement, l'Allemagne favorisait la formation de conglomerats puissants (réunissant entreprises de grande taille, société financière et activité de recherche) sous la forme d'Interessengemeinschaft. Il semble que deux logiques différenciées président à ces choix. Les Etats-Unis bénéficient d'un vaste marché intérieur qui constitue leur premier débouché ce qui peut expliquer la logique de lutte contre les distorsions dues aux situations de monopole. A l'inverse l'Allemagne tire la majeure partie de sa croissance de ses exportations, elle a donc pu adopter une logique de compétitivité face à la concurrence étrangère en formant des entreprises d'envergure internationale.

Par ailleurs il semble nécessaire de distinguer plusieurs types de barrières à l'entrée sur un marché. Comme l'a montré Bain dans Barriers to New Competition, les barrières à l'entrée peuvent être dues à la présence d'économies d'échelle qui permettent à l'entreprise en place de tarifier à un coût très faible ou encore d'accroître la productivité. Ce type de situation doit donc être différencié du comportement de prix de prédation (dumping) par lequel les entreprises fixent leur tarif sous le coût variable moyen, ce qui leur permet d'asphyxier la concurrence pour récupérer une situation de monopole. Elles peuvent également adopter des comportements de dissuasion, c'est à dire prévoir des capacités de production supplémentaires qu'elles activent dès lors qu'un concurrent pénètre le marché.

L'acquisition d'une situation de monopole a donc des causes et des effets ambigus. Une fusion horizontale peut par exemple permettre d'atteindre une taille critique optimale mais elle peut également conduire à un accaparement des parts de marché et à l'affaiblissement de la concurrence. Ainsi la fusion Total-Elf a-t-elle eu lieu en contrepartie de la cession de stations services revendues à la concurrence pour éviter la domination totale de certains secteurs géographiques. De la même façon, la fusion verticale peut conduire à une sécurisation des approvisionnements et à une meilleure maîtrise de la chaîne de production mais elle peut également avoir pour incidence une «forclusion du marché» par laquelle l'entreprise leader empêche l'accès aux matières premières pour ses concurrents. Par ailleurs les effets de la lutte contre les monopoles sont tout aussi ambivalents comme on a pu le constater lors de la déréglementation du secteur aérien aux Etats-Unis, car si le nombre de concurrents est dans un premier temps passé d'une trentaine à une centaine, l'inégalité d'accès aux pistes distribuées sur les anciens créneaux et l'augmentation de la pression concurrentielle ont ramené le nombre de concurrents à moins d'une dizaine aujourd'hui. La lutte contre les monopoles a paradoxalement réduit la concurrence.

Nous devons dépasser l'ancien débat entre l'école d'Harvard et l'Ecole de Chicago, selon lequel c'est la structure de marché qui oriente le comportement des entreprises et inversement pour la seconde, car la situation de monopole renvoie à des logiques très différenciées. La lutte inconditionnelle contre les monopoles semble tout aussi illégitime qu'inefficace. Les commissions chargées de la concurrence se voient donc chargées du difficile travail de différencier les situations de monopoles qui résultent d'un avantage comparatif réel des abus de position dominante qui pèsent sur le surplus de la collectivité.

Néanmoins avec 19,6 milliards de pénalités affichées par la commission européenne en 2010, dont les ¾ entre 2006 et 2010, la tendance semble bien être à une lutte ouverte contre toute forme de monopole. Ainsi la fusion Schneider-Legrand dont les synergies étaient évaluées à 414 millions a-t-elle été refusée car ils se seraient retrouvés en situation de domination dans certains secteurs. Mais ces chiffres sont en trompe l'œil puisque les deux entreprises s'entendaient déjà antérieurement sur leur stratégie.

Par ailleurs, dans un contexte de concurrence internationale accrue, alors que les PED représenteront 60% du PIB mondial en 2050 selon l'OCDE n'a-t-on pas besoin aujourd'hui de ces «géants» nationaux pour s'insérer dans le marché mondial? Il y aurait donc un équilibre à trouver entre une lutte contre les monopoles pour préserver la concurrence sur le marché intérieur et la constitution de grandes entreprises compétitives face à la concurrence internationale.

Epreuve écrite de dissertation littéraire
Option Lettres et sciences humaines

Epreuve ouverte sous la responsabilité de l'ESSEC

Epreuve ENS Ulm A/L et ENS Lyon
Moyenne par école

Chiffres communiqués par la Direction des admissions et concours de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris

Ecoles	Moyennes	Ecart-type	Candidats
ESSEC	11,43	3,52	422
AUDENCIA Nantes	10,89	3,43	376
Ecole de Management de NORMANDIE	9,57	3,19	76
Ecole de Management Strasbourg	9,88	3,00	200
EDHEC	10,92	3,40	378
EMLYON Business School	10,87	3,41	363
ENAss (option Histoire-géographie, Economie)	11,08	3,85	12
ESC Clermont	9,88	3,00	200
ESC Dijon	9,88	3,00	200
ESC Grenoble (GEM)	10,54	3,39	257
ESC La Rochelle	9,70	3,21	87
ESC Montpellier	9,38	3,02	123
ESC Pau	9,36	3,08	68
ESC Rennes	9,88	3,00	200
ESC Saint-Etienne	9,30	2,94	67
ESC Toulouse	10,26	3,48	240
ESC Troyes	9,22	2,93	72
ESM de Saint-Cyr Lettres	9,86	2,79	107
INSEEC (Paris-Bordeaux)	9,49	2,98	189
ISC Paris	9,59	3,37	181
ISG	9,67	3,48	49
SKEMA Business School	9,83	3,15	244
TELECOM Ecole de Management	9,52	3,26	82

Moyenne générale : 10,66

Ecart-type : 3,46

Nombre de candidats : 707

DISSERTATION LITTÉRAIRE

Option lettres et sciences humaines

Épreuve ENS A/L et ENS LYON

Jean-Pierre DUSO-BAUDUIN

Sujet :

« S'il est impossible ou même sot de vouloir remonter du texte à l'auteur, puis de l'auteur à l'homme, comme pour en sonder positivement les reins et le cœur, c'est parce que tout écrivain est fictif et parce que tout homme est sa fiction. »

Que pensez-vous de cette affirmation de Daniel Oster (L'Individu littéraire, P.U.F, 1997, p.94) ?

707 candidats et candidates ont cette année composé sur ce sujet. Celui-ci ne posait pas de difficultés insurmontables. Les risques de hors-sujet étaient fort limités, aussi le nombre des très mauvaises copies est-il peu élevé. Les élèves, préparés à concevoir une interrogation sur les rapports de l'œuvre et de l'auteur, n'ont pas été surpris par le propos de Daniel Oster.

Les notes s'échelonnent entre 0 (une copie blanche) et 20. On constate qu'il y a beaucoup de devoirs dont la valeur se situe autour de la moyenne. Notés entre 08 et 12, ils témoignent d'un travail de préparation convenable, sans toutefois faire preuve d'une très grande originalité. On a le sentiment qu'ils se fondent essentiellement sur une opération de restitution. Pour obtenir des notes supérieures, il faut investir d'autres qualités : finesse d'analyse, agilité dialectique, compétence théorique, culture littéraire (programme et au-delà), aisance, élégance de l'expression. Le nombre élevé d'excellentes notes (de 17 à 20) montre que ces attentes ont été satisfaites par des candidats talentueux qu'on a plaisir à féliciter.

La réussite ne tient pas du miracle. Elle dépend d'abord de quelques exigences qu'il est important de rappeler :

1) Le sujet de dissertation littéraire ne saurait se confondre avec une quelconque question de cours. La relative brièveté de la citation n'implique nullement qu'on réduise sa portée à une idée passe-partout. Il est bien sûr plus facile de réciter un développement tout fait dont on pense qu'il entretient quelque vague rapport avec le sujet que de chercher à comprendre ce qu'il y a de singulier et de problématique dans le propos auquel on est confronté. Mais, précisément, la première différence qui s'opère entre les copies se fait sur l'attention réelle accordée à l'entière déclaration de l'auteur. Il ne s'agit pas d'isoler un mot ou une expression pour circonscrire le problème à traiter, il faut comprendre le propos dans son intégralité, éclairer sa cohérence, pointer peut-être les tensions qui y sont à l'œuvre. La première tâche des candidats, osons le rappeler, c'est de lire le texte qui leur est proposé. Lire tout le texte et (se) l'expliquer. Cela signifie non pas que le jury attende une interminable explication de texte en introduction, mais que l'introduction devra porter la trace de ce travail préalable de lecture qui aura permis de bien comprendre ce qui est dit et de dégager le problème qu'implique le propos. La citation de Daniel Oster évoque une progression (« remonter du texte à l'auteur, puis de l'auteur à l'homme », [nous soulignons]), mobilise une figure d'approximation (« comme pour... »), avant de proposer une explication à double détente (« c'est parce que...et parce que... ») : il n'était pas inutile d'observer et d'interroger ce dispositif, si l'on voulait rendre compte de la logique de cette pensée.

2) Les candidats étaient supposés avoir travaillé sur l'axe « L'œuvre, l'auteur ». Dans l'ensemble, on doit reconnaître qu'ils disposaient d'une formation théorique *a priori* efficace : Barthes, Foucault, Compagnon et quelques autres les accompagnaient de plus ou moins près. Cependant, cela ne leur a pas toujours permis de maîtriser les notions de la citation, ni de les manier avec habileté. Les mots « auteur », « homme », « écrivain » ont souvent fait l'objet d'un usage confus au long du développement, parce qu'on n'a pas pris la précaution d'éclairer au départ le sens qu'on allait leur donner. L'exercice dissertatif requiert de l'esprit qu'il travaille à éclaircir ses propres pensées, qu'il dissipe leur confusion : comment y parviendrait-il sans éclaircir les mots employés ? L'entretien qui se noue entre l'auteur de la citation et le lecteur-auteur de la dissertation ne peut être fécond qu'à la condition que le second cherche vraiment à *entendre* ce que dit le premier. Encore faut-il s'engager dans l'entretien avec l'idée qu'il puisse se révéler fécond !

3) Trop souvent, la dissertation est tenue pour un exercice artificiel, en tout cas une tâche plus ou moins fastidieuse qu'on accomplit mécaniquement, en suivant une démarche convenue, qui trouve son modèle dans le « plan thèse/antithèse/ synthèse », caricature affligeante de la dialectique. Il y a encore beaucoup de copies qui construisent leur « réflexion » sur des renversements argumentatifs insoutenables, comme si les arguments et les exemples pouvaient effectuer sans dommage pour la *raison* des retournements extrêmes, comme si le discours dissertatif bénéficiait du privilège de pouvoir dire tout et son contraire. Faut-il rappeler qu'on est en droit d'attendre des candidats qu'ils mettent en œuvre une pensée *logique* ayant le souci de la justesse ou, si l'on veut, d'une certaine vérité ? Une pensée, en tout cas, désireuse de pousser le plus loin possible le traitement du problème.

4) Pour l'efficacité de la démarche interrogative, aussi bien que pour la commodité du commerce avec le lecteur-correcteur, la recherche de l'expression la plus pertinente, et pourquoi pas la plus élégante, s'impose. Le jury s'étonne parfois de la piètre qualité de l'expression dans certaines copies : un vocabulaire pauvre, des tournures lourdes, voire incorrectes... Comment expliquer de telles maladresses chez des élèves de Première Supérieure ?

5) Il y a, enfin, le problème des exemples. Certains candidats croient pouvoir s'en passer et se limitent à des références théoriques plus ou moins bien digérées. Si la lecture de textes théoriques se révèle parfois féconde, c'est qu'elle s'associe à l'exploitation d'exemples tirés des œuvres littéraires. Mais là où le jury se montre le plus surpris, c'est face à des copies dont les auteurs semblent n'avoir eu aucun contact avec les œuvres mises au programme cette année. Il n'était pourtant pas si difficile de réfléchir sur le sujet à partir de celles-ci. Étaient-elles *illisibles*, au point de ne faire appel, au mieux, qu'aux œuvres de l'an passé ?

Le propos de Daniel Oster prend place dans un chapitre intitulé « Paul Valéry et la sincérité ». *L'Individu littéraire* se propose d'examiner les figures légitimantes de l'écrivain, de décliner les rôles et les rituels à travers lesquels celui-ci élabore sa propre fiction et assure la croyance en la Littérature. Oster revendique la qualité de « valéryen » ; il reprend à son compte les formules de son maître : « Qui écrit entre en scène » (p.3), « Tout ce qui s'écrit est fictif ». Ce qui le conduit à interroger la notion même d'« individu littéraire » : celui qui entre en Littérature s'assujettit à l'Autre (p.2), concède que « le sujet n'est qu'un effet de langage » (p.2), est toujours en quête d'une autorité qui fait défaut (p.6), en quête aussi d'une révélation de soi. Comment sortir de ces contradictions ? « Comment échapper à la fiction ? » (p.8).

La citation proposée ne faisait que tirer les conséquences de tout ceci du côté de la lecture et de la critique. Dans une perspective résolument valéryenne, se voyaient récusées d'abord la pertinence de la notion d'« auteur » comme *cause* du texte, ensuite la légitimité de l'enquête psychobiographique comme explication de l'œuvre. La question est de savoir si la collusion de la Littérature et de la « fiction » fait basculer absolument la première du côté du *faux* ou si quelque *vérité* y peut trouver son compte. La littérature, dit l'auteur d'une copie, révèle, par son essence fictionnelle, la fiction qu'est au fond le Moi. Ce n'est pas une mauvaise formule. Elle rend compte de la fin de la citation que beaucoup de copies ont négligée ou très mal comprise. Daniel Oster fait référence à la conception valéryenne négative du « sujet » :

l'individu comme cause et instance responsable de ses actes n'est qu'une supposition, une simplification (*Cahiers*, II, 1371) ; l'homme, « entité, unité, chose complète, autonome, ayant en soi commencement et fin, système entier », n'est qu'une illusion, une construction théâtrale » (*Cahiers*, II, 1369). C'est donc une idée philosophique de l'« homme » qui fonde en dernière analyse la double impossibilité (ou double sottise) indiquée par la citation.

Les meilleures copies sont parties d'un éclairage exigeant de la thèse d'Oster. Elles l'ont rapprochée souvent des réflexions de Roland Barthes, parfois aussi de celles de Marthe Robert, pour montrer comment se constituait un « effet-auteur », masque fictif (ou *persona*) apposé à des forces plurielles, convergentes ou contradictoires. Elles ont songé à illustrer cette thèse avec Baudelaire, Claude Simon, plus rarement La Fontaine, Beaumarchais et Montaigne. Il y avait pourtant chez ce dernier bien des parentés avec Valéry (qui, d'ailleurs, paradoxalement, le négligea : « En peu de minutes, je l'ai renvoyé. Il m'assommait. Tout le monde peut écrire de ces choses » (*Cahiers*, XXVI, 378). On aurait pu rapprocher l'idée soustractive du Moi chez Valéry (un Moi qui s'emploie à se dépouiller de ce qui n'est pas lui) de cette idée d'un Moi infiniment mobile cultivée par Montaigne. Pour l'un et l'autre, pas d'unité diachronique, cela d'autant plus que tous deux avouent leur manque de mémoire, mais au contraire la reconnaissance de la pluralité de ce qu'on nomme le *Moi*. Cette pluralité fut bien évoquée par le biais des figures du Poète dans *Le Spleen de Paris*, dissémination d'une identité éclatée, chue dans le ruisseau en même temps que l'auréole sacralisante. Elle aurait pu se penser aussi sur le mode de l'extériorisation ou de la projection du dramaturge dans ses personnages, et aussi bien dans les profils que prend le fabuliste ou dans le masque ésopique qu'il substitue à son propre visage. On aurait aimé que, dans l'éclairage de la thèse, plus d'attention eût été apportée à la question même de la *fiction*. Le langage littéraire se définit chez certains modernes comme « langage de la fiction », ce qui désigne sa nature propre, sans qu'il soit question de vérité ou de fausseté. Choisir ce mode d'expression, c'est entrer, selon eux, dans un processus de « dépersonnalisation » (Cf. Blanchot). Dès lors, l'œuvre est plutôt le tombeau de l'« homme » que le lieu de sa révélation. Le procès d'écriture de *La Route des Flandres* voudrait se montrer (re)constructeur ; il doit bien avouer qu'il subit « l'incohérent, nonchalant, impersonnel et destructeur travail du temps ». Valéry, moins métaphysicien que Blanchot, pointe une explication plus « réaliste » à ce statut fictif de l'auteur et de l'homme : « [...] la réalité de l'exécution [de l'ouvrage] est faite d'innombrables incidents intimes ou accidents extérieurs, dont les effets s'accumulent, se combinent dans la *matière* de l'ouvrage, --- lequel peut devenir à la longue, surtout s'il fut très élaboré et maintes fois repris, un ouvrage sans auteur définissable --- un ouvrage dont celui qui l'eût pu faire d'un seul trait, sans déviations, sans interventions, *n'a jamais existé*. » (*Vues*, « La création artistique »). N'est-ce pas une bonne description de ce qui se passe dans les *Essais*?

Au lieu d'opérer quelque renversement argumentatif périlleux, mieux valait, dans la seconde partie du devoir, interroger une éventuelle capacité de la « fiction » (comme nous l'avons entendue plus haut) à produire un certain type de « vérité ». On a souvent invoqué l'effort de Montaigne pour peindre le « passage », pour laisser de lui un portrait en mouvement dont la vérité ou l'authenticité tiendrait à l'accueil sans réserve du sujet à la dynamique de sa pensée. C'est là sans doute le pacte que le sujet s'engage à respecter, pour se montrer tel quel aux proches, comme à lui-même, dût-il, pour satisfaire la « révérence publique », ne pas se peindre « tout entier et tout nu ». Mais c'est au sens commun du mot « fiction » qu'on songe, lorsqu'on considère les *Fables*, *Le Mariage de Figaro*. On range ces œuvres dans ce que Käte Hamburger appelle les genres « fictionnels » ou « mimétiques » (épopée, roman à la troisième personne, drame, cinéma), par opposition au « genre lyrique » (*Les Petits Poèmes en Prose*, mais certains des textes du recueil relèvent aussi du récit à la troisième personne, et certaines fables de La Fontaine participent clairement du « genre lyrique ») et aux « formes spéciales ou mixtes » (récit à la première personne --- *La Route des Flandres* ---, roman épistolaire, roman-Mémoires). Il faut tenir compte de ces conditions génériques pour penser les effets de ce que Daniel Oster nomme « fiction » et qui désigne au fond toute forme de représentation, de figuration du sujet dans l'écriture, soit ce qu'à la suite de Caillois, il nomme *mythographie*. La construction imaginaire de soi révèle quelque chose du scripteur, de celui qui écrit le texte et y imprime sa ou ses marques. Qu'on renonce à établir une *identité* psychique et physique de Beaumarchais en s'en remettant au personnage de Figaro comme à son alter ego n'interdit nullement qu'on

lise le monologue de celui-ci comme un essai de figuration heuristique de soi. Essai qui ne prend sens évidemment qu'à s'inscrire dans le jeu de toutes les figures de la pièce, où le désir du dramaturge s'invente de multiples passages. *Le Mariage*, a dit Vitez, est « tout entier frémissant du désir d'égalité » ; on dirait volontiers, frémissant du désir tout court. La littérature moderne, et l'on songe bien sûr au *Spleen de Paris* et à la *Route des Flandres*, pousse à l'extrême cette dimension de l'*expérience imaginaire* du Sujet. S'il y a un « individu littéraire », c'est sans doute dans la singularité de son expérience d'écriture qu'il faut le chercher.

La comparaison (« comme pour en sonder positivement les reins et le cœur »), quasi citation de *Jérémie*, XVII, 10 (« Moi, Yahvé je scrute le cœur, / je sonde les reins, / pour rendre à chacun d'après sa conduite, / selon le fruit de ses œuvres. »), suggère humoristiquement combien l'enquête identificatrice (positiviste, policière même) relève au fond d'un fantasme : le critique ou le lecteur qui le cultive se prend pour Yahvé. Le propos de Daniel Oster invitait à considérer le rapport qu'on peut avoir avec l'œuvre et avec son auteur. Si celui-ci construit pour son propre bénéfice une « mythographie », s'il répond à l'exigence institutionnelle en assumant la « fonction-auteur » (Beaumarchais le fait comme personne ! Mais nos autres auteurs sacrifient, chacun à sa manière, au rituel.), c'est parce que la Littérature vit de cela. Elle n'est pas concevable sans cet étrange commerce qui met en relation un auteur et un lecteur par le biais d'une œuvre. Et cette relation, comme l'a bien montré Maurice Couturier, exploitant judicieusement les suggestions de Barthes, est une « communication subversive », précisément parce qu'elle donne lieu à un merveilleux nouage des désirs, « dans le dos du marché et des institutions politiques ». Exemplaires de cette merveille : les *Fables*, qui ne nous convient pas à « sonder positivement les reins et le cœur » de La Fontaine, mais à surprendre, grâce à une subtile connivence, l'incessante invention d'une liberté. Inutile de chercher à traquer quiconque dans ces poèmes-là : mais si « l'art est l'action et l'affirmation de *quelqu'un* », comme dit Valéry, c'est sa *voix* que nous essayons d'entendre, parce que c'est ce qu'il y a de plus précieusement humain. (« [...] et en s'éveillant : « Qu'est ceci ? dit-il ; ma voix est devenue libre ; je prononce bien un râteau, une charrue, tout ce que je veux. »

**Epreuve écrite de dissertation littéraire
Option Lettres et sciences humaines**

Epreuve ouverte sous la responsabilité de l'ESSEC

**Epreuve ENS B/L
Moyenne par école**

Chiffres communiqués par la Direction des admissions et concours de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris

Ecoles	Moyennes	Ecart-type	Candidats
ESSEC	11,21	3,69	173
AUDENCIA Nantes	10,62	3,47	162
Ecole de Management de NORMANDIE	10,00	3,98	22
Ecole de Management Strasbourg	9,66	3,42	61
EDHEC	10,74	3,64	159
EMLYON Business School	10,85	3,67	157
ENAss (option Histoire-géographie, Economie)	13,50	3,70	8
ESC Amiens	10,10	3,71	21
ESC Bretagne Brest	10,11	3,92	18
ESC Chambéry	10,23	3,82	22
ESC Clermont	9,66	3,42	61
ESC Dijon	9,66	3,42	61
ESC Grenoble (GEM)	10,53	3,54	117
ESC La Rochelle	9,72	3,70	25
ESC Montpellier	9,77	3,27	39
ESC Pau	10,19	3,75	21
ESC Rennes	9,66	3,42	61
ESC Saint-Etienne	10,13	3,66	23
ESC Toulouse	10,44	3,49	102
ESC Troyes	9,93	3,50	27
ESM de Saint-Cyr Lettres	12,82	4,19	11
INSEEC (Paris-Bordeaux)	10,21	3,53	42
ISC Paris	10,41	3,48	34
ISG	11,46	4,05	13
SKEMA Business School	9,95	3,38	78
TELECOM Ecole de Management	10,95	3,76	21

Moyenne générale	:	10,54
Ecart-type	:	3,65
Nombre de candidats	:	233

DISSERTATION LITTÉRAIRE

Option lettres et sciences humaines

Épreuve ENS B/L

Jean-Pierre DUSO-BAUDUIN

Sujet :

« Toute représentation d'un texte théâtral, toute exécution d'une partition en est une critique au sens le plus vital du terme: il s'agit d'un acte d'approfondissement et de réponse qui rend sensible le sens. Le « critique de théâtre » par excellence, c'est l'acteur et le metteur en scène qui, avec l'acteur et au travers de celui-ci, sonde les potentialités de sens que renferme la pièce et les traduit sur la scène. »

Quelles remarques appelle, selon vous, ce propos de George Steiner (Réelles présences, Gallimard, 1991, p.26)?

233 candidats et candidates ont composé sur ce sujet. Les notes s'échelonnent entre 03 et 20. On n'a rencontré un nombre moins élevé de mauvaises copies que certaines années. Cela tient en partie à la difficulté moyenne d'un sujet qui n'a désarçonné que peu d'élèves et qui permettait aux candidats sérieux de produire un devoir au moins honorable. La filière B/L n'étant pas assujettie au traitement d'un programme défini, la liberté de choix restait entière, et il ne semblait pas incongru de proposer un sujet reconnaissant au théâtre la place qui lui revient dans nos études de Lettres. Disons tout de suite qu'on a été heureusement surpris par les connaissances manifestées dans bon nombre de copies. L'axe du sujet privilégiait la dimension de la mise en scène et de la représentation, c'est sur ce point que la différence entre les devoirs s'est faite.

Les notes les plus faibles (entre 03 et 06) sont dues à une accumulation de défauts. La pauvreté de la réflexion et de l'expression, l'indigence des illustrations aggravent le manque d'attention à la citation. On retient seulement qu'il est question du théâtre et l'on se contente de tenir un discours d'une grande platitude sur les mérites de celui-ci. C'est à peine si deux ou trois exemples de pièces étudiées très en amont dans la scolarité et dont on garde un vague souvenir viendront figurer au titre de mentions. Il faut rappeler aux candidats que l'épreuve de littérature française se prépare et qu'un travail sérieux et patient doit permettre de l'affronter honorablement. Le genre dramatique appartient à la littérature et l'on comprend mal que des élèves de Première supérieure puissent prendre le parti de l'ignorer. Aussi ces devoirs très décevants ont-ils été sanctionnés.

Un deuxième lot de copies (notées de 07 à 10) se montre un peu plus acceptable. Le sujet n'est sans doute pas encore bien cerné, mais le propos est moins vague et les références à des œuvres dramatiques sont moins allusives. On a le sentiment que celles-ci ont fait l'objet d'une lecture (sinon intégrale, du moins fragmentaire) pas trop ancienne, puisque les candidats osent entrer dans les détails. S'il s'agit d'exemples très banals, ils ont malgré tout le mérite d'exister !

Un troisième ensemble (de 11 à 14) regroupe des devoirs qui réfléchissent de manière plus ou moins précise sur la question de la représentation théâtrale. Enfin, on touche à l'axe du sujet. Mais la réflexion reste trop dépendante d'un savoir scolaire et le propos tourne assez vite au traitement d'une question de cours (« Qu'est-ce que la représentation théâtrale ? », « Qu'est-ce qu'elle apporte au texte dramatique ? ») telle qu'elle apparaît dans un manuel. Dans ce groupe, on commence à prendre en compte plus précisément

l'idée de Steiner selon laquelle la représentation a valeur *critique*, mais on ne parvient pas encore à éclairer cela par des exemples efficaces. On en reste trop souvent à des résumés convenus des pièces mentionnées. Le dernier groupe est évidemment le plus satisfaisant (de 15 à 20). Ici, les copies cernent parfaitement le problème et construisent une réflexion parfois très bien argumentée. Surtout, on a eu plaisir à lire des devoirs nourris d'une exceptionnelle culture théâtrale et qui l'ont remarquablement mise en œuvre. Ces copies de très grande qualité sont assez nombreuses pour qu'on puisse souligner combien il est injuste de déplorer une quelconque « baisse de niveau » de nos élèves. Il faut plutôt encourager tous les candidats en leur répétant que l'excellence s'atteint grâce à l'exploitation enthousiaste des qualités dont on dispose.

Le sous-titre de *Réelles présences*, « Les arts du sens », indique bien que tout l'intérêt de Steiner porte sur la manière dont le sens advient, particulièrement dans les œuvres littéraires. Mais on voit clairement quels sont les présupposés de la citation retenue. Le rapprochement du texte théâtral et de la partition musicale constitue à lui seul une option théorique qui méritait d'être interrogée. Est-il légitime de considérer que les mots sont comme les notes de musique ? Peut-on, sans précaution, confondre le langage verbal et le langage musical ? N'est-ce pas à la faveur d'une comparaison hâtive qu'on prétend signifier la même chose lorsqu'on parle d'« interprétation » d'une partition musicale et d'« interprétation » d'un poème. La lecture silencieuse d'un poème ou d'une scène de théâtre ne saurait se confondre avec le déchiffrement d'une partition. La lecture publique de *La Jeune Parque* et la représentation de *Suréna* ne sont pas assimilables à l'« exécution » d'une partition. Le propos de Steiner efface un peu vite les différences, sans doute pour pouvoir mieux oublier la dimension propre du langage et les opérations spécifiques de mise en œuvre du sens qu'elle implique. Il s'agit en fait d'un propos polémique visant à minorer autant que possible le rôle de ce qu'on entend traditionnellement par « critique ». Steiner veut nous convaincre que le « critique », celui qui a pour fonction, dans notre culture, de *juger* ou de *rendre intelligible* une œuvre, est en fait inutile, puisque sa tâche est déjà accomplie, parfaitement, par quelqu'un d'autre de plus légitime. On n'attendait pas un devoir sur les mérites ou les défauts de la critique littéraire, mais il fallait au moins essayer de voir que le texte théâtral appelle différents modes de réception et comment celles-ci participent à leur manière dialectiquement à l'avènement du sens.

La démarche des candidats reste trop souvent mécanique. Les plans, même dans les très bonnes copies, se fondent sur des oppositions convenues, ce qui limite d'emblée les possibilités de réflexion. Dans un premier temps, on reconnaît volontiers l'essence visuelle du théâtre et le rôle crucial de la représentation. Ensuite, on avance que certains textes se passent fort bien de celle-ci, et même qu'ils subiraient un préjudice s'ils affrontaient la scène (*Un Spectacle dans un fauteuil*). Enfin, on souhaite que mise en scène et jeu des acteurs privilégient une réalisation plus suggestive et interrogative que dogmatique, afin de se mettre au service de la richesse du texte. Ce qui permet malgré tout à ces cadres rigides à l'excès d'aboutir à de bons, voire de très bons devoirs, ce sont finalement les exemples convoqués. À l'opposé des illustrations sans efficacité empruntées au registre le plus scolaire, des mises en scène d'une même pièce sont examinées avec précision, donnant ainsi à la réflexion des éléments solides pour mesurer la fonction « critique » du metteur en scène et de l'acteur. Les réalisations de Antoine Vitez, Ariane Mnouchkine, Jean-Baptiste Sastre, Stuart Seide, Dario Fo ont appuyé l'analyse et l'argumentation de copies vraiment très agréables à lire, parce que leurs auteurs s'engageaient dans une authentique démarche *critique*, sous-tendue par un intérêt passionné pour le théâtre, texte poétique exigeant différentes approches seules capables de *répondre* à l'appel qu'il nous adresse, mais aussi réalisations scéniques, donnant corps ponctuellement à un monde imaginaire en puissance.

Les meilleures copies, et tout particulièrement l'une d'entre elles, ont d'emblée noté l'importance pour notre problème du double plan de signes mis en œuvre. La scène introduit un redoublement qui n'est pas redite mais transcription (Steiner parle de « traduction »), à la fois accomplissement et ouverture. La mise en scène du texte exige un choix, en ce sens, c'est bien une « critique » au sens où un criblage s'effectue, donnant lieu à la construction, collective, d'une *interprétation cohérente* de l'œuvre. Seulement, ce choix doit conjurer le risque d'une solidification du sens. La scène ne vise pas à l'imposition d'un sens ; elle

travaille à montrer au présent la venue du Sens. Une fois la dimension éminemment littéraire du théâtre reconnue, une fois qu'on a redit que c'est un art du langage et de la parole vive, il faut encore éclairer le travail herméneutique et le pouvoir heuristique de l'incarnation dans le « langage » scénique, voix, corps, décor, lumière, musique... d'un imaginaire en attente de *présence*. Chacun avait alors la liberté d'invoquer ses *expériences* théâtrales. Et ce n'était qu'à cette condition que le sujet prenait sa valeur.

Dans l'édition de 1960 du *Panorama de la nouvelle littérature française*, Gaëtan Picon ouvre la section « Regards sur le théâtre » par une question: « Le théâtre appartient-il à la littérature ? » Il note que cette activité artistique a des exigences spécifiques, la première étant, selon lui, l'*efficacité*. Le théâtre est le domaine de la *parole en action*. Sans doute d'abord un texte (même si cette condition est dénoncée violemment par Artaud), il attend d'être *joué, vécu devant nous*. Bipolaire, puisqu'il participe à la fois de la « littérature pure » et du « jeu », il mobilise aussi bien les idées que les corps. Ces remarques ne nous entraîneront pas du côté de la distinction entre « théâtre d'écrivains » destiné à la lecture et à l'imagination, et « théâtre -théâtre » ou « théâtre de scène » promis à l'audition et à la représentation. Elles nous conduiront plutôt vers la mise en relation des activités liées à ces pôles. D'abord, comme tout texte littéraire, le texte théâtral permet plusieurs types de lecture : aussi bien la lecture « littéraire » dont parle Blanchot, qui est acquiescement innocent, léger, à l'œuvre, que la lecture « symbolique », qui pourrait, selon lui, en constituer la pire approche. Mais la lecture, déjà, implique une « mise / en / scène » du texte, comme l'écrit Denis Guénoun, qui précise : « Le texte est un écrit, un écrit littéraire, livresque. L'auteur en est un écrivain. Avec le texte tout commence, en lui tout s'origine et se fonde. Mais le texte ne produit pas, à lui seul, la théâtralité du théâtre ; la théâtralité n'est pas dans le texte. Elle est la venue du texte au regard. Elle est ce procès par quoi les mots sortent d'eux-mêmes pour produire du visible. La théâtralité, c'est la mise / en / scène même. » (*L'Exhibition des mots*, p.32). Cette venue au regard des mots du texte théâtral, elle se produit dès la lecture. Le lecteur de théâtre doit donc toujours être un peu un metteur en scène et un acteur. Peut-être n'ai-je pas besoin de voir Julien ou Fabrice, mais, d'une manière ou d'une autre, je *vois* Tartuffe, parce que c'est un être théâtral (à la différence d'Onuphre). Cette visibilité minimale pourra s'enrichir par un travail philologique et herméneutique, si j'effectue une *explication* du texte. Mais pour réaliser la représentation de la pièce, le metteur en scène et ses acteurs réfléchiront aussi *sur* le texte, de façon à concevoir une interprétation cohérente de celui-ci. Ce travail trouve une belle illustration dans les « Remarques sur *La Mère* », commentaires que Brecht et ses collaborateurs ont consacrés à ce spectacle où sont exposés les principes et les méthodes de tous ceux qui sont intervenus dans la mise en scène (régisseurs, décorateurs, comédiens...). Mais tout aussi intéressantes sont les remarques de Brecht sur l'accueil réservé par la critique à Berlin et à New York, en 1932 et 1935. Preuve que les auteurs et metteurs en scène ne négligent pas le « critique théâtral ». Ce serait fort injuste, d'ailleurs, quand on considère la finesse de certains articles de Gabriel Marcel, d'Henri Gouhier, de Roland Barthes ou de Bernard Dort. Dans le même numéro de la revue *Théâtre Populaire* (n° 39, 3^e trimestre 1960) où sont traduites les « Remarques sur *La Mère* », Barthes et Dort signent deux articles remarquables sur le spectacle du Berliner Ensemble. Les travaux critiques de l'un et l'autre ont marqué des lecteurs, metteurs en scène et exégètes universitaires. Le critique de théâtre est d'ailleurs aussi bien un critique d'humeur qu'un critique « technicien ». George Steiner a tort de faire disparaître cette fonction dans son propos.

On lui reconnaîtra quand même le mérite de rendre hommage au travail du metteur en scène et des acteurs. Ces derniers ont parfois marqué un rôle au point qu'on ne peut plus lire ou voir la pièce sans songer à l'image qu'ils ont donnée du personnage (Jouvet en Dom Juan, par exemple), image qui a parfois infléchi très sensiblement le sens de la pièce. Mais c'est surtout à la « dramaturgie », au sens allemand du terme, qu'on songe en lisant le propos de Steiner. Antoine Vitez a clairement indiqué ses réserves à l'égard de cette notion. Il ne conçoit comme « dramaturge » que l'auteur de théâtre et refuse d'utiliser ce mot dans le sens allemand de « Dramaturg ». C'est, selon lui, un produit de la « division du travail dans le système bureaucratique allemand », et cela conduit à faire du metteur en scène un « simple exécutant d'une pensée préalablement mise au point par un spécialiste de la pensée. » Or, ajoute-t-il, « Etre artiste, c'est justement *penser et mettre en œuvre sa pensée*, ou bien *agir et théoriser son action*. » Cela, le metteur en scène le fait aussi bien que n'importe qui ! Il suffit de lire les textes contenus dans *Le Théâtre des*

Idées pour se convaincre que Vitez sondait admirablement le sens des pièces qu'il mettait en scène (pour confirmation, voir l'entretien de Vitez avec Anne Ubersfeld pendant les répétitions du *Mariage de Figaro*, Comédie française, « Pour le bicentenaire de la révolution française »). Mais on ne peut malgré tout condamner sans appel cette fonction, qui se conçoit dans bien des cas comme un travail de réflexion collective. En 1977, sous le titre *ALCESTE et l'absolutisme*, ont été publiés des « Essais de dramaturgie sur le Misanthrope ». L'ouvrage, présenté par Jean-Pierre Vincent, regroupe un cours de Peter Szondi (« Molière dans la perspective d'une lecture sociologique ») et des interventions de dramaturges qui ont travaillé ensemble à cette mise en scène réalisée par J.P Vincent. Ces contributions constituent de remarquables analyses de la pièce, ayant servi à produire une interprétation qui fait de la mise en scène de Vincent une véritable « Lecture du *Misanthrope* ». Certains metteurs en scène sont ce que l'on appelle des « grands lecteurs » : ils redécouvrent et relancent des textes de théâtre qu'on avait oubliés. Jean-Marie Villégier est assurément de ceux-là, lui qui a redonné un heureux éclat à toute une partie du théâtre du XVII^e siècle que les grandes œuvres faisaient reléguer dans l'ombre. *Le menteur*, *Héraclius* (Athénée, janvier-février 1995), *Cosroès* (mars-avril 1996) renaissent et contribuent à réévaluer leurs auteurs. Travail « critique », sans doute, et qui réinscrit la lecture des textes dans des problématiques historiques, sociologiques et philosophiques, mais qui invite surtout à les faire vivre, à leur redonner une *présence* irrécusable. La dimension « critique » ne se conçoit plus exclusivement comme mise à distance ; elle s'offre comme une *expérience* qui nous tire de la torpeur. Entre le *Tartuffe* de Benno Besson (Odéon, octobre-décembre 1995) et celui de Villégier (Athénée, 1999), l'esprit du spectateur trouve un espace imaginaire pour penser la dangereuse complicité de l'imposture et de l'aveuglement.

**Epreuve écrite de dissertation philosophique
Option Lettres et sciences humaines**

Epreuve ouverte sous la responsabilité de l'ESSEC

**Epreuve ENS A/L et ENS Lyon
Moyenne par école**

Chiffres communiqués par la Direction des admissions et concours de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris

Ecoles	Moyennes	Ecart-type	Candidats
ESSEC	9,93	3,40	433
AUDENCIA Nantes	9,45	3,06	381
Ecole de Management de NORMANDIE	8,65	2,85	78
Ecole de Management Strasbourg	8,85	2,82	203
EDHEC	9,49	3,13	383
EMLYON Business School	9,67	3,21	369
ESC Clermont	8,85	2,82	203
ESC Dijon	8,85	2,82	203
ESC Grenoble (GEM)	9,46	3,04	260
ESC La Rochelle	8,28	2,74	89
ESC Montpellier	8,38	2,66	126
ESC Pau	8,26	2,51	70
ESC Rennes	8,85	2,82	203
ESC Saint-Etienne	7,97	2,45	69
ESC Toulouse	9,42	3,13	243
ESC Troyes	8,11	2,33	74
ESM de Saint-Cyr Lettres	9,60	2,99	108
INSEEC (Paris-Bordeaux)	8,58	2,86	193
ISC Paris	8,50	3,03	187
ISCID	7,70	2,36	10
ISG	8,27	2,40	49
SKEMA Business School	8,97	2,89	247
TELECOM Ecole de Management	8,40	2,32	83

Moyenne générale	:	9,49
Ecart-type	:	3,29
Nombre de candidats	:	721

Epreuve écrite de dissertation philosophique
Option Lettres et sciences humaines

Epreuve ouverte sous la responsabilité de l'ESSEC

Epreuve ENS B/L
Moyenne par école

Chiffres communiqués par la Direction des admissions et concours de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris

Ecoles	Moyennes	Ecart-type	Candidats
ESSEC	10,32	3,36	173
AUDENCIA Nantes	9,59	3,04	162
Ecole de Management de NORMANDIE	9,05	2,63	22
Ecole de Management Strasbourg	8,92	2,73	61
EDHEC	9,81	3,07	159
EMLYON Business School	9,76	3,06	157
ESC Amiens	8,90	2,23	21
ESC Bretagne Brest	9,06	2,34	18
ESC Chambéry	9,14	2,53	22
ESC Clermont	8,92	2,73	61
ESC Dijon	8,92	2,73	61
ESC Grenoble (GEM)	9,56	3,15	117
ESC La Rochelle	8,72	2,54	25
ESC Montpellier	9,05	2,48	39
ESC Pau	8,90	2,34	21
ESC Rennes	8,92	2,73	61
ESC Saint-Etienne	9,13	2,62	23
ESC Toulouse	9,68	3,08	102
ESC Troyes	8,89	2,36	27
ESM de Saint-Cyr Lettres	10,45	3,30	11
INSEEC (Paris-Bordeaux)	9,10	2,82	42
ISC Paris	8,82	2,37	34
ISCID	15,00	0,00	1
ISG	10,77	3,37	13
SKEMA Business School	9,33	2,91	78
TELECOM Ecole de Management	9,00	2,53	21

Moyenne générale : 9,77

Ecart-type : 3,26

Nombre de candidats : 233

DISSERTATION PHILOSOPHIQUE

Option Lettres et sciences humaines

Epreuve ENS A/L et ENS LSH

Epreuve ENS B/L

Frank BURBAGE

1 - Remarques générales, communes aux deux séries (AL-Lyon et BL)

Dans l'ensemble la correction des copies de cette session 2011 s'est bien déroulée, et le jury, qui est en charge des deux séries (copies également réparties entre tous ses membres) n'a pas rencontré de problèmes particuliers.

La conception du sujet associe le responsable du jury à la direction de l'Essec. Le jury travaille ensuite de manière collégiale et consensuelle : une réunion préalable de concertation permet de confronter les interprétations du sujet, les attentes, de procéder à l'évaluation de quelques copies choisies au hasard, en examinant les points d'accord et de désaccord, chacun essayant de se placer à l'écoute des autres et de leurs raisons.

On ne cherche pas à établir un plan type ou un système de critères rigides, mais à repérer l'éventail des problèmes, des perspectives, des exemples ou des références, qu'on estime pertinents. Au fur et à mesure de l'avancement de la correction, on confronte les impressions, les premières notations, les hésitations.

Toute l'échelle des notes est utilisée, en réservant les notes les plus basses pour les copies réellement indignes. Le jury est soucieux de valoriser nettement les copies qui se détachent du lot, mais aussi d'utiliser l'éventail des notes moyennes pour des copies qui, certes, ne sont pas toujours abouties, mais qui témoignent d'un travail de préparation sérieux, de connaissances précises et d'un véritable engagement réflexif.

À l'évidence, toutes les années de préparation comptent pour les candidats, dont les plus âgés disposent d'une formation philosophique sur quatre ans (y compris la classe de Terminale). Les meilleures copies sont celles qui parviennent à une maturité intellectuelle bien éloignée des « bachotages » de concours, ce qui se perçoit facilement à la lecture.

Nous nous efforçons de concevoir des sujets ouverts, ce qui permet à chacun d'aller puiser dans les ressources de son expérience et de sa culture propres. Le jury attend et apprécie des connaissances philosophiques précises, progressivement acquises, mûries, et véritablement appropriées. Il tient compte du caractère généraliste des programmes et des enseignements de philosophie en classe préparatoire (dans la série AL-LSH, c'est un « domaine » et non pas une « notion » ou une « question » qui est mis au programme ; dans la série BL, il n'y a pas, à proprement parler, de programme). Il n'y a jamais de références ou d'exemples obligés. En revanche, dès lors qu'un(e) candidat(e) convoque tel auteur, telle œuvre, telle séquence doctrinale ou factuelle, il s'oblige lui-même à un propos suffisamment instruit, suivi et réfléchi pour être convainquant.

Il ne sert à rien de multiplier les références ou les exemples – quelques uns, bien compris et surtout bien utilisés, suffisent amplement. Les « fiches-auteurs », préparées à l'avance et platelement récitées le jour de l'épreuve, sont vraiment à bannir – nous le redisons chaque année, sans être suffisamment entendus ! – nuisent gravement aux copies qui cèdent à cette facilité.

Quantitativement parlant, sur l'ensemble des copies corrigées, on parvient pour les deux séries à des moyennes assez proches, mais pas pour autant identiques : 9,49 pour la série AL-Lyon (sujet ajusté au programme « La science » / « La morale » : « Se soucier de justice, est-ce affaire de morale ? ») ; 9,77 pour la série BL (« Qui sont nos ennemis ? »). Plus important aux yeux du jury que les seules moyennes, l'écart-type dans les deux séries est de 3,29 en A/L- Lyon et 3,26 pour la série BL, avec un nombre substantiel de notes au-dessus de 12, comme au-dessus de 14.

Il y a des notes excellentes, ce qui est réjouissant (elles sont posées sans forçage pour des copies qui se détachent nettement des autres).

Il y a aussi un nombre non négligeable de copies très courtes et étonnamment faibles, comme si l'on avait affaire à une quasi-absence de travail préparatoire. Elles restent heureusement très minoritaires.

Le plus ennuyeux tient en réalité au grand nombre de copies gâchées, qui ne prennent pas réellement le temps – nous le préciserons en considérant chacun des sujets – d'examiner et de comprendre le sujet proposé, et qui croient pouvoir se passer des gestes élémentaires de la patience dissertative.

Sur ce plan qualitatif, le jury tient à faire état – sans pour autant disposer d'une explication ou d'une interprétation arrêtées – d'une certaine perplexité : nous constatons cette session comme lors de la session précédente un écart assez significatif entre les copies de la série AL-Lyon et celles de la série BL, qui semblent en moyenne meilleures. On peut faire l'hypothèse, sans certitudes, qu'il est peut-être difficile encore pour certains candidats de la série AL-ENS Lyon de se loger dans la nouvelle formule du concours, dont le programme tient le milieu entre une exigence d'ouverture et une exigence de détermination.

Il faut que les candidats se préparent à des sujets qu'ils n'auront pas directement traités ou préparés pendant l'année, et qui leur demanderont une mobilisation originale de connaissances. Et qu'ils prennent le temps de lire et de comprendre aussi simplement que possible les sujets pour eux-mêmes, indépendamment de ce qu'on estime être « le programme » : pour ce qu'ils signifient, philosophiquement.

2 – Série AL-Lyon : « Se soucier de justice est-ce affaire de morale ? »

Une grande majorité de candidats semblent avoir été mis en difficulté par le sujet, au point pour certains d'entre eux de perdre un peu le sens des opérations élémentaires de la dissertation, se réfugiant dans la reprise d'un cours souvent bien mémorisé, mais en réalité peu adapté au traitement du sujet. Cela tient souvent à une lecture éclatée ou déséquilibrée de celui-ci. On identifie des thèmes (« la justice », « la morale ») dont on fait des objets artificiels, au lieu d'interroger la question posée. À cela s'ajoutent souvent les inconvénients assez sensibles – déjà indiqués dans les remarques générales – des références de seconde main. Même adossées à de bons cours, elles ne peuvent remplacer quelques lectures personnellement et précisément effectuées, dans des ouvrages devenus des lieux de pensée familiers.

Plus étonnant, les candidats ont semblé en difficulté pour situer leurs analyses, pour les référer à tel ou tel champ précis de l'activité sociale et de l'expérience. Et d'abord, pour situer le sujet lui-même. Quelques « faits » sont parfois mentionnés, mais sans qu'on s'interroge, par exemple, sur les domaines ou les ordres

auxquels ils appartiennent. Un peu de bon sens suffirait ici pour commencer à préciser les choses : les gestes privés, si tant est qu'ils puissent avoir le sens de la justice, ne relèvent pas du même ordre de visée ou de pratique que la justice socialement instituée ; un souci institué n'a pas le même statut ou le même sens qu'une préoccupation ou une obligation personnelles ; la justice légale n'épuise pas le champ de la justice, alors même qu'elle en assure un certain devenir « positif » ; la justice ou la sphère judiciaire ne se réduit pas à ses modalités pénales. Notamment : il n'était pas absurde (!) de référer le « souci de justice » à la question sociale, et aux différentes inquiétudes – souffrances, silences, protestations, revendications – auxquelles elle a donné et donne encore lieu. On aimerait des copies tout simplement plus attentives à la réalité et parfois à la rudesse des choses et du monde.

Positivement dit, cela signifie que les bonnes copies prennent le risque d'interpréter un sujet qui existe pour lui-même, et dont les attentes sont *recherchées*, plutôt qu'immédiatement *postulées*. Il était notamment utile de procéder à une analyse *ouverte* de la notion de justice, sans la rabattre immédiatement sur une interprétation morale, voire moralisatrice, qui la privait notamment de ses dimensions et de ses déterminations politiques, mais aussi proprement juridiques. Le simple sens des mots pouvait être examiné avec profit : « justice », est-ce le simple nom d'une institution – l'institution judiciaire ? est-ce la caractéristique – mais sur la base de quelles normes ? – de certaines décisions ou opérations ? lesquelles ? Finalement, c'est la détermination du juste à travers l'édiction du droit dont les copies ont le moins tenu compte, comme si « la justice » pouvait s'entendre et se pratiquer indépendamment de la mise en jeu des institutions juridiques, des pratiques et des valeurs qui lui donnent ce sens concret.

Trop de copies ont en quelque sorte immédiatement inversé le sujet : au lieu de se demander de quelle nature est l'intérêt pour le juste – et, pour commencer, au lieu de construire et justifier cette question – elles se sont attachées à la question de savoir si et comment les juges peuvent (ou doivent) s'emparer de questions morales, et quelles peines il convient d'attribuer à celles et ceux qui se comportent « mal » (avec, parfois, de surcroît, une interprétation un peu naïve et dogmatique de ce terme – comme si « morale » pouvait s'entendre de manière univoque, sur la base d'un corps bien arrêté d'obligations évidentes).

Bien sûr, il était tout à fait légitime – c'était même l'un des enjeux du sujet – de se demander ce qui est, effectivement « affaire de morale », et quelles sont les limites de celle-ci. Mais on s'empêchait d'accéder à cette question si l'on considérait d'emblée le juste comme un concept moral. Ou, ce qui revient au même par une autre voie, si l'on tenait les théoriciens de la justice et de l'équité – Rawls par exemple – comme des théoriciens de la morale ou de la moralité.

Le traitement des exemples a souvent manqué de précision. Très fréquente dans les copies, la simple mention de la peine de mort ne suffit ni à rendre compte de ses éventuelles « justifications » – pendant des millénaires, elle n'a effectivement pas fait scandale – ni du problème moral, mais peut-être aussi proprement légal et politique qu'elle a constitué et constitue encore, non seulement pour les États qui continuent à la pratiquer, mais aussi pour ceux qui l'ont abolie, et dans laquelle son fantôme, en quelque sorte, continue de rôder. Il faut plutôt essayer de dire – ce qui n'est pas impossible ! – pourquoi elle constitue une injustice, et quelle norme de justice, et peut-être de morale, se trouvent mises en jeu dans une telle qualification.

Du côté de ces exemples mentionnés de manière trop allusive, la référence omniprésente – au demeurant assez vague – au « nazisme » finit par être gênante, par la banalisation inévitable qu'elle induit. Il y a bien d'autres injustices dans le monde que celles qui ont été perpétrées par les nazis, et s'il s'agit de parler de l'inégalité entre les hommes, de la très grande pauvreté, de la privation des libertés fondamentales, point n'est besoin d'en passer systématiquement par l'extermination des Juifs ou des Tziganes d'Europe. Et, si l'on tient à le faire, il faut notamment se demander dans quel cadre – légal, mais en quel sens de ce terme ? – le

nazisme s'est développé, comment il s'est adossé à la fois à la subversion des institutions traditionnelles de justice *et* à la promotion d'une nouvelle hiérarchie de valeurs. Très rares en réalité sont les copies qui se placent à la hauteur de tels événements, et qui se donnent les moyens intellectuels de leur examen.

Les copies les plus éclairantes et les plus convaincantes ont suivi des voies variées. Certaines ont su se rendre attentives au processus d'institution du droit, en se demandant dans quelle mesure il répondait à un *souci* et quelle pouvait en être la nature : comment on passe de l'ordre subjectif à celui de l'institution *objective* – et réciproquement ? La coexistence des libertés a-t-elle, ou non, une signification morale, alors même de notre « for intérieur », notre conscience et l'idée que nous nous faisons du bien ou du mal s'y trouvent en quelque sorte tenus à distance ? Au demeurant, cette distance pourrait ne pas avoir le sens de la séparation, et fonctionner, soit comme un détour, soit comme un complément.

Certaines copies le montrent avec d'autant plus de précision qu'elles ont su tirer parti d'une analyse précise de la notion de *souci*. Et notamment, ne pas ramener celui-ci à la volonté individuelle de se conformer aux lois ou de les appliquer (procédure judiciaire), et considérer aussi, par exemple, les enjeux et les implications éthiques d'une politique soucieuse de légiférer sur le juste. C'était d'autant plus instructif qu'il devenait alors possible de s'interroger sur les motivations – un certain souci du bien, en tout cas du « mieux » ? – peut-être morales d'un tel engagement collectif. Ou d'articuler l'analyse de la problématique du juste – on n'en possède pas de définition vraiment arrêtée – à la considération des vertus – intellectuelles mais peut-être aussi morales, qui soutiennent et garantissent sa recherche, individuelle mais aussi collective.

Plusieurs copies ont tiré un bon parti d'une référence initiale à Platon – redisons qu'aucune référence n'est obligée ! – permettant de définir la justice comme une vertu (principale, ou principielle), pour montrer ensuite la nécessité de circonscrire soigneusement (légalement) une sphère de la justice (contre les débordements, par exemple, d'un moralisme d'État), et chercher finalement dans l'histoire (aux frontières même de l'utopie), les articulations incertaines de la civilité et de la moralité. On a aussi essayé de montrer que l'ordre politique et l'ordre moral ne sont pas étrangers l'un à l'autre, et qu'à bien considérer la compréhension morale du juste elle peut, sous certaines conditions, se reformuler et s'exprimer dans l'intérêt porté à l'égalité, à la solidarité – autant d'éléments et de conditions pour une socialité dépassant la simple coexistence, et portant la visée d'une certaine amitié ou concorde.

Autant de manières judicieuses de s'intéresser à la fonction critique d'un souci pour la justice, aussi bien dans l'espace privé des consciences que dans celui, public parfois, d'une société civique aux prises avec l'expérience de ses propres errements, voire de ses fautes. Plusieurs copies ont insisté sur la dimension réflexive de tels *ajustements*, aussi bien dans l'ordre du jugement que dans celui de l'action, par lesquels se concrétise une vertu de justice. Ainsi comprise, celle-ci contribue au dépassement d'une morale normative (et dogmatique), au profit d'une expérience éthique dans laquelle les sujets ont la liberté, et aussi la responsabilité du sens donné à des impératifs subjectivement appropriés, même s'ils ne sont pas subjectivement inventés. Peut-être aussi, à l'articulation d'un souci de soi et d'un souci des autres qui peut conduire certains individus, à certains moments de l'histoire – saints ? sages ? révolutionnaires ? – au refus de l'ordre établi et à une audacieuse désobéissance.

Car la morale – ce que beaucoup de copies semblent oublier ou même ignorer, c'est parfois aussi le ressort d'un authentique non-conformisme, d'autant plus décisif que les voies de la servitude sont multiples, et relativement opaques.

3 – Série BL : « Qui sont nos ennemis ? »

Comme nous le disions plus haut, l'impression générale qui se dégage de la lecture de cette série est plutôt bonne. Cela tient principalement au fait – d'autant plus significatif qu'il est tout à fait à la portée d'un étudiant travaillant de manière régulière – qu'on a affaire à des copies qui sont raisonnablement instruites et qui s'efforcent avec les moyens dont elles disposent de construire à la fois le sujet et une argumentation qui y réponde.

On remarque toutefois que dans un assez grand nombre de copies manquent certains éléments fondamentaux de la culture philosophiques, qui n'ont tout simplement pas été suffisamment travaillés et appris. Par exemple – et sans que ces exemples aient quelque signification normative : la distinction aristotélicienne entre l'« animal politique » et le « fou de guerre, l'analyse rousseauiste des conditions proprement politiques de l'inimitié (la guerre n'est pas un phénomène ou une expérience individuelle, ni même interpersonnelle), la théorisation par Machiavel ou par Hobbes des anticipations rationnelles d'un prince, sont fort mal connues.

Mais le plus grand gâchis tient à une approche souvent beaucoup trop descriptive du sujet (à la limite parfois d'un catalogue très éclaté), et donnant immédiatement droit à une interprétation vaguement psychologique, captive peut-être du lexique même de l'« inimitié » : l'ennemi serait celui que « je » ou « nous » n'aimons pas, celui avec qui « on ne s'entend pas ». Ces copies débouchent alors très vite sur des considérations assez platement morales : il n'est pas bon d'avoir des ennemis, mieux vaudrait en venir à de meilleures dispositions...

Certaines copies déconstruisent aussi de manière quasiment immédiate la « réalité de l'ennemi » : si l'ennemi est *nôtre*, c'est parce que nous le construisons comme tel, sur la base d'une série de désignations, qualifications, représentations qu'on dévalue comme « subjectives », quand ce n'est pas « fantastiques ». On explique alors que c'est donc sur des bases quasiment imaginaires qu'adviennent nos ennemis et que nous devenons aussi – ennemis de nos ennemis – les ennemis de nous-mêmes. De sorte qu'il ne tient qu'à nous de nous débarrasser de cette construction encombrante pour rétablir la bonne entente et le tissu des relations pacifiées qui n'auraient jamais dû cesser d'être. Comme si les ennemis, et plus généralement les autres, devaient leur existence à une sorte de délire paranoïde, dont les esprits de bon sens savent heureusement se garder.

Il était bien entendu tout à fait légitime, et judicieux, de ne pas considérer l'existence des ennemis – *a fortiori* leur identité – comme un fait acquis dans l'évidence d'une constatation naïvement reconduite. Pour s'interroger ensuite sur la genèse d'une telle notion, des déterminations dans lesquelles elle se construit, sur les variations, historiques, géographiques, anthropologiques aussi, auxquelles elle donne lieu. On pouvait même aller – certaines bonnes copies l'ont fait – jusqu'à considérer l'ennemi comme une *fiction*, à la convergence d'une série de représentations, de discours, et de pratiques durcissant les identités et les frontières. Mais cela, justement, pour tenir compte de la *réalité* de cette construction même, des effets qu'elle induit, et des ressorts qui lui confèrent une existence durable.

Ce faisant, il était utile de se garder d'une certaine précipitation : certaines formules potentiellement instructives ne le deviennent qu'adossées à des analyses et même des définitions un peu précises. Par exemple : que veut-on dire au juste en caractérisant l'ennemi comme une « projection fantasmatique, constitutive du nous » ? Qu'appelle-t-on « fantasme » ? Quel genre de réalité lui associe-t-on ? Comment un fantasme peut-il induire une constitution ? Et à quel type de société, ou de communauté, a-t-on alors affaire ? Les membres du jury tiennent à insister sur ce point. Ce qui pose problème n'est pas que telle ou telle proposition éventuellement fausse (d'ailleurs, on peut raisonnablement considérer la proposition citée

comme vraie), mais qu'elle soit prise *immédiatement* comme une vérité qu'il s'agirait et qu'il suffirait de présenter – contrecoup peut-être d'un rapport trop docile à certains auteurs comme à certains professeurs. On attend un questionnement rigoureux, une attention portée aux implications de ce qu'on avance et aux difficultés qui s'y trouvent contenues.

Parmi les défauts les plus remarquables, on remarque une assez grande négligence par rapport au phénomène – tant sur un plan réel que symbolique ou imaginaire – de la propriété et de l'appropriation, individuelle ou collective. « Ceci est à moi... » : chose ou territoire, personne(s) aussi parfois, il y a là des ressorts possibles (objectifs et subjectifs à la fois) de conflictualité, et peut-être d'inimitié. On se demande souvent dans quel monde vivent les copies : la rencontre de l'« autre homme » semble se jouer dans l'épure d'un espace ou d'un temps que ne structure aucune territorialité, aucune frontière, aucune barrière. C'est comme si la guerre tenait à de simples travers ou penchants belliqueux...

Les bonnes copies sont d'abord celles qui élaborent des distinctions suffisamment précises. Par exemple entre les couples : ami/ennemi, rival/concurrent/adversaire/opposant. Ce qui permet notamment de réfléchir aux situations et aux conditions dans lesquels un rival, ou un adversaire *deviennent* un ennemi. Et, complémentairement, sur les voies permettant de revenir de l'inimité vers la rivalité, ou vers la dynamique d'une opposition non destructive. La perspective d'une conflictualité non guerrière – celle peut-être qui alimente (au moins partie) la vie politique ? – a donné lieu à des analyses assez approfondies. On s'est aussi demandé – et la question ne manquait pas d'être judicieuse – dans quelle mesure les ennemis étaient *choisis*, et s'ils existaient vraiment (et de quelle manière) en dehors des séquences d'affrontement direct. Y aurait-il *toujours* des ennemis ? Y aurait-il des ennemis virtuels, et pas seulement actuels ? Mais comment alors les repérer, comment les connaître et s'en faire reconnaître ?

Les meilleures analyses sont souvent celles qui repèrent d'emblée – et dans une perspective qui n'est pas nécessairement celle de Carl Schmitt – le lien qui fait passer de la question de la constitution de l'ennemi – dans la différenciation de l'ami et de l'ennemi – à celle de la constitution du « nous ». Celles aussi qui se donnent les moyens – parfois en faisant appel à des connaissances issues des sciences sociales – d'analyser les processus sociaux conduisant à la formation des groupes, des identités et, parfois, des « inimitiés ». La notion s'enrichit alors de dimensions non exclusivement psychologique.

Certains candidats font appel de manière très instructive à la théorie des jeux et des conflits (à Thomas Schelling notamment), ou à certaines thèses relatives à la question de l'exogamie et de l'échange généralisé (en s'appuyant sur Clastres, parfois opposé – judicieusement – à Lévi Strauss).

Il importait aussi et sur de telles bases d'être attentif – et c'est sans doute ce qu'ont maladroitement essayé de faire un assez grand nombre de copies versant finalement dans une description assez caricaturale des penchants et des caractères – à la dimension personnelle, subjective, plus ou moins consciente de l'ennemi et de l'inimitié. À quoi tient la personnalité ou la personnalisation de l'ennemi ? Pourquoi est-il configuré comme une *personne* ?

Cela pouvait impliquer la prise en compte des jeux – troubles – que jouent la conscience, ou la *psyché*, dans la reconnaissance ou dans l'anticipation de l'altérité et de ses différents visages.

Correcteurs : Laure BORDONABA, Frank BURBAGE, Henri COMMETTI, Eva MUNOZ, Lucie REY, Hadi RIZK.

**Epreuve écrite d'histoire
Option Lettres et sciences humaines**

Epreuve ouverte sous la responsabilité de l'ESCP Europe

**Epreuve ENS A/L et ENS Lyon
Moyenne par école**

Chiffres communiqués par la Direction des admissions et concours de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris

Ecoles	Moyennes	Ecart-type	Candidats
ESSEC	10,15	3,37	426
AUDENCIA Nantes	9,80	3,18	378
Ecole de Management de NORMANDIE	8,62	3,09	77
Ecole de Management Strasbourg	8,76	2,92	201
EDHEC	9,85	3,24	379
EMLYON Business School	9,82	3,16	365
ENAss (option Histoire-géographie, Economie)	10,25	2,96	12
ESC Clermont	8,76	2,92	201
ESC Dijon	8,76	2,92	201
ESC Grenoble (GEM)	9,51	3,09	258
ESC La Rochelle	8,27	2,93	88
ESC Montpellier	8,74	3,05	124
ESC Pau	8,55	3,01	69
ESC Rennes	8,76	2,92	201
ESC Saint-Etienne	8,26	2,97	68
ESC Toulouse	9,36	2,98	241
ESC Troyes	8,45	3,00	73
ESCP-EUROPE	10,22	3,35	405
ESM de Saint-Cyr Lettres	10,06	3,33	107
HEC	10,22	3,39	398
INSEEC (Paris-Bordeaux)	8,64	3,01	190
ISC Paris	8,69	3,09	182
ISG	8,69	3,36	49
SKEMA Business School	9,09	2,89	245
TELECOM Ecole de Management	8,63	3,13	83

Moyenne générale	:	9,73
Ecart-type	:	3,34
Nombre de candidats	:	738

Epreuve écrite d'histoire
Option Lettres et sciences humaines

Epreuve ouverte sous la responsabilité de l'ESCP Europe

Epreuve ENS B/L
Moyenne par école

Chiffres communiqués par la Direction des admissions et concours de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris

Ecoles	Moyennes	Ecart-type	Candidats
ESSEC	10,99	3,71	176
AUDENCIA Nantes	10,01	3,62	162
Ecole de Management de NORMANDIE	9,23	3,72	22
Ecole de Management Strasbourg	9,13	3,64	61
EDHEC	10,14	3,57	159
EMLYON Business School	10,31	3,69	157
ENAss (option Histoire-géographie, Economie)	9,75	4,71	8
ESC Amiens	9,19	3,11	21
ESC Bretagne Brest	9,61	3,35	18
ESC Chambéry	9,41	3,45	22
ESC Clermont	9,13	3,64	61
ESC Dijon	9,13	3,64	61
ESC Grenoble (GEM)	9,72	3,43	117
ESC La Rochelle	9,12	3,71	25
ESC Montpellier	9,05	3,82	39
ESC Pau	9,29	3,41	21
ESC Rennes	9,13	3,64	61
ESC Saint-Etienne	9,17	3,73	23
ESC Toulouse	9,64	3,58	102
ESC Troyes	9,48	3,43	27
ESCP-EUROPE	11,12	3,84	156
ESM de Saint-Cyr Lettres	11,36	4,65	11
HEC	11,24	3,76	152
INSEEC (Paris-Bordeaux)	9,05	3,86	42
ISC Paris	8,62	3,38	34
ISG	9,69	4,15	13
SKEMA Business School	9,71	3,42	78
TELECOM Ecole de Management	8,90	3,75	21

Moyenne générale	:	10,38
Ecart-type	:	3,78
Nombre de candidats	:	243

GEOGRAPHIE

Option Lettres et sciences humaines

Epreuve ENS A/L

Edith BOMATI

Sujet : la ville nord-américaine et ses territoires.

1. Quelques chiffres et commentaires

Nombre de copies : 121

Les notes vont de 0 à 17 ; la moyenne est de 10,14.

A l'exception de six copies très faibles (notes entre 0 et 5), l'ensemble des résultats témoigne cependant d'une préparation plutôt sérieuse de l'épreuve, 115 copies présentent en effet une moyenne de 10,46.

Les copies se répartissent selon les pourcentages suivants : 12% des candidats ont obtenu 15 et plus, 22% entre 12 et 14, 51% entre 8 et 11 et 15% : 7 et moins.

Le jury enregistre une bonne réaction face au sujet : les candidats avaient visiblement des choses à dire sur cette question. Les dissertations sont correctement rédigées et sans trop de fautes d'orthographe. S'il n'y a pas de notes indigentes dans la grande majorité des copies évoquée précédemment, mais il n'y a pas non plus d'excellentes copies... Le sujet n'ayant pas été totalement appréhendé faute d'avoir apprécié avec justesse, pertinence et rigueur les notions géographiques.

2. Parmi les attentes du jury...

- Une qualité d'appréciation de la notion de territoire et de sa pluralité.
- Une bonne maîtrise des notions géographiques à convoquer dans la démonstration : mégapole, métropole, centre, périphérie, centralité périphérique, polycentralité, multipolarité, forces centrifuges et forces centripètes, fragmentations territoriales, ségrégations socio-spatiales, logiques réticulaires, aire d'influence....
- Une approche géographique en croisant et en imbriquant les échelles socio-spatiales, ce qu'autorisait la pluralité de la notion de territoire dans le sujet.
- Un souci de la démonstration avec des analyses spatiales détaillées et variées, des cas concrets bien localisés.
- Vif souhait de représentations graphiques pertinentes, diverses, soutenant le raisonnement, en cohérence avec l'argumentation.

3. Les défauts et difficultés

Le défaut prégnant a été de vouloir subsister au sujet proposé un sujet traité dans l'année du type :

- Y a-t-il un modèle de la ville américaine ?
- La ville américaine est-elle le reflet de la puissance américaine ?

Les villes canadiennes ont été souvent oubliées au profit des villes des Etats-Unis.

Les analyses spatiales détaillées, les études de cas précises font trop souvent défaut et les connaissances restent bien souvent théoriques.

Les exemples proposés peuvent présenter des redondances ainsi qu'un manque d'originalité.

Les croquis qui accompagnent volontiers les paragraphes de la dissertation restent eux aussi trop théoriques, trop éloignés des cas concrets attendus par le jury. Ils présentent par ailleurs des défauts récurrents : ils sont trop petits, pas assez soignés, insuffisamment intégrés à la démonstration. Quant aux croquis de synthèse qui ne manquent guère en fin de copie cette année, ils sont bien souvent trop peu adaptés au sujet, sans orientation, ni échelle, sans titre pertinent.

Les autres difficultés importantes rencontrées par les candidats sont de ne pas avoir suffisamment analysé les termes du sujet, dégagé les enjeux mais aussi de ne pas avoir clairement affiché une problématique conduisant à un raisonnement géographique.

Problématique et plan se confondent parfois en une longue série de questions sans que du sens puisse vraiment émerger...

Il est aussi regrettable que de nombreuses expressions anglo-saxonnes incontournables n'aient pas été traduites, explicitées, et expliquées (*suburb, urban sprawl, CBD, gated communities...*).

La remarque s'applique aussi aux auteurs cités de manière abrupte sans que l'on sache vraiment ce qu'a été l'École de Chicago ou quel est l'apport de certains grands géographes contemporains à la réflexion sur la ville nord-américaine.

En fait, mots de la géographie, expressions, citations ne doivent pas être plaqués, gratuits pour tenter de jeter de la poudre aux yeux. Le jury ne peut s'en satisfaire : il doit comprendre que toutes les références sont pleinement maîtrisées.

L'analyse devait s'intéresser, on l'a déjà souligné, aux différentes échelles structurant l'espace mais les articulations scalaires qui ont pu être mobilisées ont, elles aussi, souvent présenté un caractère artificiel ; le jury attendait donc plus de rigueur pour ces jeux d'échelles.

Le jury fait enfin remarquer qu'il s'agit d'une dissertation de géographie et non pas d'histoire, en effet, des copies ont proposé d'entrée de jeu une approche historique prégnante au détriment d'une démarche géographique au cours de laquelle, le facteur historique peut être convoqué en éclairage de la réalité socio-spatiale ; les territoires avec leurs dynamiques spatiales et les sociétés étant au cœur de la réflexion géographique.

Conclusion du rapport

Au final, il est donc recommandé pour répondre au niveau d'exigence de ce concours, d'analyser non seulement l'organisation mais aussi le fonctionnement des territoires, en mettant en évidence les acteurs, en convoquant dans la démonstration des notions bien maîtrisées tout en faisant varier les échelles d'observation et d'analyse. Les descriptions doivent aboutir à des analyses, à des démarches raisonnées et à des conclusions.

Notons, pour terminer, que le sujet qui recélait certes quelques difficultés a néanmoins permis à des candidats bien préparés (26 candidats ont obtenu entre 12 et 14 inclus et 13 copies ont obtenu 15 et plus) de répondre aux enjeux de l'épreuve et aux exigences de l'École.

Correcteurs : Edith BODIN BOMATI et Antoine MARIANI.

GEOGRAPHIE

Option Lettres et sciences humaines

Epreuve ENS LYON

Bernard BRAUN

Sujet : Energies et mobilités spatiales dans le monde.

1) Les chiffres de 2011

459 candidats ont choisi cette épreuve, contre 447 en 2010 (+ 2,5 %).

Après une augmentation de 356 % entre 2000 (148 candidats) et 2008 (528 candidats), nous avons observé une baisse sensible du nombre de copies : - 10 % entre 2008 et 2009 ; - 6 % entre 2009 et 2010 ; soit 81 candidats en moins en 2 ans.

On semble avoir atteint un plancher.

Les notes vont de 2 à 19 /20, et la moyenne ressort à 10,04 (9,96/20 en 2010, 10/20 en 2009 ; 10,13/20 en 2008).

Le jury a observé une légère augmentation du nombre des bonnes copies (15/20 et plus) et une augmentation un peu plus forte du nombre de copies médiocres, voire mauvaises (6/20 et moins).

Par conséquent, les notes moyennes ou honorables (7 à 14/20) sont en diminution sensible.

Une fois de plus, les copies les plus faibles ne se caractérisent davantage par **des défaillances méthodologiques** que par un manque de connaissances.

2) Les attentes du jury

Elles demeurent, plus que jamais, identiques à celles des années précédentes. Elles portent toujours sur six points principaux :

- Une bonne analyse des termes du libellé du sujet permettant de dégager une problématique géographique.
- Un plan, clairement annoncé, répondant à cette problématique.
- L'élaboration d'une introduction consistante faisant ressortir les deux premiers points énoncés.
- L'exposé de connaissances sûres, claires et actualisées.
- La capacité à élaborer des dissertations fondées sur une démarche personnelle intégrant notamment des changements d'échelles.
- La réalisation de croquis, dont un, dit de synthèse.

3) Réflexions et thèmes essentiels qui devaient guider la démarche des candidats.

- Quatre défauts ont retenu l'attention des correcteurs :
 - ✓ Des introductions trop souvent scolaires, avec une mauvaise, ou même une absence, de définition de l'expression "mobilités spatiales".
 - ✓ L'utilisation d'exemples trop souvent liés aux hydrocarbures ; les autres formes d'énergies ont été marginalisées, voire oubliées.
 - ✓ Des études de cas très insuffisantes à petite échelle, alors que les études locales sont généralement assez bien conduites.
 - ✓ Des croquis plus rares et moins rigoureux que les années précédentes.
- Le sujet ne se limitait pas à l'étude des déplacements liés à l'exploitation et au transport des énergies, mais également aux conséquences spatiales, y compris géopolitiques, de l'utilisation des différentes formes d'énergies.
- Dans cette perspective, les thèmes d'études à petite échelle étaient fondamentaux. 3 études thématiques méritaient d'être abordées :
 - ✓ L'énergie et les transports dans le monde ; thème qui est au cœur du processus de développement.
 - ✓ L'énergie et la ville dans le monde ; en insistant sur les situations très diversifiées dans la transition énergétique et urbaine.
 - ✓ L'énergie, le développement et l'intégration territoriale dans le monde ; en soulignant bien en quoi l'énergie électrique notamment est un puissant vecteur de la modernité spatiale.

CONCLUSION :

L'augmentation du nombre de copies médiocres et mauvaises a constitué une déception pour les correcteurs et pour les candidats...!

Cependant, les 20 % de bonnes et très bonnes copies continuent de répondre pleinement aux exigences de l'Ecole.

Correcteurs : Gérard BACONNIER, Bernard BRAUN, Jérôme DUNLOP, Claude MANGIN, Bruno STARY, Pierre TRICOU.

SCIENCES SOCIALES

Epreuve ENS B/L

Rémi LEURION

Sujet : Migrations et marché du travail.

Analyse des résultats

Le nombre des candidats de la session 2011 s'élève à 151, contre 147 en 2010 (126 en 2009, 157 en 2008, 139 en 2007, 101 en 2006, 95 en 2005, 82 en 2004, 67 en 2003 et 59 lors de la session 2002). Comme on le voit, ce nombre, après avoir augmenté régulièrement, puis connu une décroissance, se stabilise cette année.

La moyenne des copies est de 10,05, contre 10,23 en 2010, 9,73 en 2009, 9,44 en 2008, contre 9,42 en 2007, 10,01 en 2006, 9,61 en 2005, 9,12 en 2004, 9,32 en 2003 et 8,45 en 2002. L'écart-type est de 3,12.

La répartition des notes est la suivante :

Notes	Effectifs 2011	% 2011	% 2010
]0; 6]	20	13	11
]6; 8]	15	10	18
]8; 10]	48	32	24
]10; 12]	32	21	20
]12; 14]	21	14	22
plus de 14	15	10	5
	151	100	100

Quatre constats peuvent d'emblée être effectués :

- le **niveau de la moyenne** est, cette année, sensiblement le même que celui de l'an dernier. Ainsi, on peut noter, une nouvelle fois, une bonne qualité d'ensemble des candidats ; la technique de la dissertation est, dans l'ensemble, très correctement maîtrisée, l'aptitude à l'argumentation correcte, et la capacité à la mobilisation des connaissances performante ; ce constat doit être souligné tant auprès des candidats que des enseignants de ces classes
- la **dispersion globale des notes** est, cette année, très importante, entre 0,5 pour la plus basse et 17,5 pour la plus haute (3 candidats ont cette note élevée). Ainsi que le montrent les données, la distribution des notes est fort dispersée, ce qui est un objectif toujours recherché à tous les concours
- la moitié des copies a une **note supérieure ou égale à 10** (73 sur 151), ce qui constitue, à un concours sélectif, un résultat très appréciable ; 36% des candidats ont même une note supérieure ou égale à 12 / 20, ce qui est remarquable (15 copies ont une note supérieure ou égale à 14/20)
- le jury a une fois de plus décidé d'utiliser l'**éventail des notes** et, en particulier, de ne pas hésiter à récompenser par des notes relativement élevées les copies qu'une correction plus pointilleuse

aurait pu maintenir à des notes seulement proches de la moyenne, ceci a à la fois pour but de récompenser les candidats qui ont fourni un effort manifeste et de ne pas accréditer l'idée que le travail de préparation y serait moins « rentable » que dans d'autres disciplines. Ainsi, cette année, trois notes de 17,5/20, une de 17/20 et une de 16,5/20 ont pu être attribuées...ce qui s'explique néanmoins par la qualité intrinsèque de ces cinq candidats.

Analyse du sujet

Le sujet de cette année « Migrations et marché du travail » est un sujet à la fois théorique et en prise directe avec l'actualité ; il exige tout à la fois la mobilisation de concepts et d'analyses économiques, mais aussi une connaissance et un suivi des faits et des politiques publiques dans le domaine.

D'une manière générale, la thématique de cette session est relative à la « mobilité » et, plus précisément, aux migrations. Ce sujet ne s'intéresse pas, comme beaucoup (trop) de candidats l'ont fait, à l'impact des migrations sur l'économie, mais à un aspect plus précis, la relation entre les migrations (le pluriel pouvait suggérer que tous les types de migrations étaient concernés) et le marché du travail ; relation bi-univoque, relation complexe aussi, relation qui présente tout à la fois des aspects économiques – micro et macro-économiques – et des aspects sociologiques.

En termes économiques, ce sujet pouvait, entre autres, emprunter à la micro-économie l'analyse du comportement (rationnel) des agents, des migrants d'une part, des entreprises et des salariés « natifs » d'autre part, la formation d'un équilibre partiel sur un marché (le marché du travail en l'occurrence), l'analyse des surplus économiques..., à la macroéconomie l'analyse de l'équilibre global (keynésien par exemple) et à l'économie internationale les réflexions sur la mobilité des facteurs. En termes sociologiques, il pouvait être utile de faire des références aux travaux sur les migrations internes (exode rural, migrations domicile-travail...) et sur les migrations internationales ; une multitude de travaux, tant théoriques que plus expérimentaux, existent et ont d'ailleurs souvent été mobilisés de manière pertinente.

Sur un tel sujet, les **problématiques** étaient très variées ; ainsi dispose-t-on, dans l'ensemble des copies, d'une multitude de plans, parmi lesquels on peut retenir les plans suivants :

- Plan 1 (copie notée 17,5/20):
 - I. Le marché du travail régule les migrations
 - II. Les migrations génèrent des effets pervers
- Plan 2 (copie notée 17/20):
 - I. Les migrations viennent combler les défaillances sur le marché du travail
 - II. Le marché du travail oppose des résistances aux migrations
- On peut également proposer le plan suivant :
 - I. L'immigration provoque un choc d'offre dont les effets sont complexes
 - II. Les migrations conduisent à remettre en cause l'idée d'un marché du travail homogène.

Analyse des copies

On peut faire, à l'analyse des copies, deux séries d'observations contrastées, les unes portant sur la qualité des prestations, les autres sur les manques et les défaillances.

Le jury est dans l'ensemble **fort satisfait du niveau moyen des candidats** ; ceux-ci ont en effet :

- tous traité le sujet posé
- mobilisé de nombreuses contributions d'auteurs majeur sur ce sujet, économistes comme sociologues
- fait un effort salubre pour ne pas se limiter simplement à la seule évocation des auteurs et de leurs théories ; les candidats, dans leur majorité, les ont en effet souvent explicités largement, utilisant à bon escient les seuls éléments utiles pour le raisonnement
- argumenté, démontré, relativisé ou critiqué, quand cela était nécessaire, les idées jugées utiles. La qualité rédactionnelle mérite d'être soulignée, de même que la très bonne maîtrise du français
- respecté les codes de construction de la dissertation, notamment de l'introduction. Ce dernier point est essentiel et, cette année, la quasi intégralité des candidats a rédigé une introduction longue contenant à la fois une présentation du sujet (historique du sujet, intérêt du sujet, définition des termes du sujet, actualité du sujet), une problématique générale qui constitue l'ossature du devoir et la manière dont le candidat s'approprie le sujet, et une annonce des deux (ou trois) parties ; le jury insiste une nouvelle fois, avec force, sur cet aspect formel qui est capital pour réussir une bonne dissertation.

À l'inverse, **plusieurs points négatifs** :

- l'abondance (voir parfois la surabondance) des références ; deux points doivent ici être soulignés :
- la récurrence des mêmes auteurs mobilisés chaque année, ceci quelque soit le sujet (alors même que les sujets sont extrêmement divers) ; à ce titre, il faut rappeler aux candidats que tous les ouvrages lus durant les deux années (dans leur intégralité ou sous forme de fiches) ne doivent pas être cités ! Cette démarche est contre-productive
- trop souvent encore, des candidats ne se contentent que de citer une œuvre ou un auteur, sans l'expliciter et, pire encore, sans se poser la question de son opportunité dans le cadre du sujet posé ; ainsi, certaines copies de sept à huit pages ont pu avoir jusqu'à vingt références... alors même que cinq ou six seulement étaient pertinentes. Ce « vernis » ne plaide pas en faveur du candidat !
- la pratique de la copie « à tiroirs » : ainsi en est-il des candidats qui, mettant en avant dans leurs raisonnements un mot important, rédigent de longs paragraphes sur ce mot, au risque d'être d'ailleurs partiellement ou totalement hors sujet ; d'où, de longs développements, à la limite du sujet d'ailleurs, sur les théories du commerce international, la théorie keynésienne de l'emploi, la théorie de l'équilibre partiel, les théories de la discrimination...
- les déplacements de sens : trop de candidats ont glissé, sans en apporter la véritable justification, de l'immigration vers la discrimination (et les théories de la discrimination), vers le chômage (et l'ensemble des théories du chômage), vers la marginalisation (et les multiples approches de la marginalisation et de la ghettoïsation), vers les mobiles des migrations (et les théories de l'attractivité du territoire)...
- les développements à la limite du sujet, voire hors sujet : ainsi en est-il des multiples développements effectués sur la courbe de Phillips, la flexicurité, la protection sociale, les théories de la valeur, la finance islamique... Il est ici important de rappeler que ce type de développement est fortement pénalisé dans une dissertation
- l'absence de développements sur la situation du marché du travail dans les pays d'origine
- des erreurs de fond : par exemple sur le rôle de la mobilité des facteurs de production dans les théories classiques du libre-échange et du commerce international (en fait, le libre-échange des marchandises, prôné par les auteurs classiques, se substitue à la mobilité du facteur travail). Plus précisément, les démonstrations tentées par de nombreux candidats donnent l'impression que

les mécanismes de base de l'économie sont mal maîtrisés (ainsi en est-il de la formation du prix sur un marché, des effets d'une augmentation de l'offre de travail...)

- l'absence de plan apparent : sans que cela ne soit bien sûr une obligation, il n'en demeure pas moins que la mise en exergue des parties et des sous-parties du devoir participe à la bonne compréhension et à la bonne lecture de la copie (pour le candidat d'ailleurs, s'obliger à condenser la pensée en quelques mots est parfois hautement salutaire). Une nouvelle fois, le jury rappelle ce point.

Enfin, le jury souhaite rappeler une fois de plus qu'il ne corrige pas les copies en s'appuyant sur un corrigé type préparé à l'avance ; ainsi, **tous les plans sont acceptables** - et acceptés - dès lors qu'ils sont appuyés sur une problématique solide, pertinente et largement argumentée.

Le jury se veut rassurant, encourageant et optimiste ; il espère que les quelques défauts présentés seront absents lors de la prochaine session. Il est sûr qu'à l'avenir les prestations s'amélioreront encore.



BANQUE COMMUNE D'ÉPREUVES

CONCOURS D'ADMISSION DE 2011

Concepteur : ESSEC

OPTION LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

GREC troisième langue

Durée : 4 heures

Mardi 10 mai de 14h à 18h

Un orateur qui s'apprête à faire l'éloge d'un roi souligne les avantages de la poésie par rapport à la prose.

Τοῖς μὲν ποιηταῖς πολλοὶ δέδονται κόσμοι· καὶ γὰρ πλησιάζοντας τοὺς θεοὺς τοῖς ἀνθρώποις οἷόν τ' αὐτοῖς ποιῆσαι καὶ διαλεγομένους καὶ συναγωνιζομένους οἷς ἂν βουληθῶσιν, καὶ περὶ τούτων δηλῶσαι μὴ μόνον τοῖς τεταγμένοις ὀνόμασιν, ἀλλὰ τὰ μὲν ξένοις, τὰ δὲ καίνοις, τὰ δὲ μεταφοραῖς, καὶ μηδὲν παραλιπεῖν, ἀλλὰ πᾶσιν τοῖς εἶδεσιν διαποικίλαι τὴν ποίησιν· τοῖς δὲ περὶ τοὺς λόγους οὐδὲν ἔξεστιν τῶν τοιούτων, ἀλλ' ἀποτόμως καὶ τῶν ὀνομάτων τοῖς πολιτικοῖς μόνον καὶ τῶν ἐνθυμημάτων τοῖς περὶ αὐτὰς τὰς πράξεις ἀναγκαῖόν ἐστιν χρῆσθαι. Πρὸς δὲ τούτοις οἱ μὲν μετὰ μέτρων καὶ ῥυθμῶν ἅπαντα ποιοῦσιν, οἱ δ' οὐδενὸς τούτων κοινωνοῦσιν· ἃ τσαύτην ἔχει χάριν ὥστ', ἂν καὶ τῇ λέξει καὶ τοῖς ἐνθυμήμασιν ἔχη κακῶς, ὅμως αὐταῖς ταῖς εὐρυθμίαις καὶ ταῖς συμμετρίαις ψυχαγωγοῦσιν τοὺς ἀκούοντας. Γνοίη δ' ἂν τις ἐκεῖθεν τὴν δύναμιν αὐτῶν· ἦν γὰρ τις τῶν ποιημάτων τῶν εὐδοκιμούντων τὰ μὲν ὀνόματα καὶ τὰς διανοίας καταλίπη, τὸ δὲ μέτρον διαλύσῃ, φανήσεται πολὺ καταδεέστερα τῆς δόξης ἧς νῦν ἔχομεν περὶ αὐτῶν. Ὅμως δὲ καίπερ τοσοῦτον πλεονεκτοῦσης τῆς ποιήσεως, οὐκ ὀκνητέον, ἀλλ' ἀποπειρατέον τῶν λόγων ἐστίν, εἰ καὶ τοῦτο δυνήσονται, τοὺς ἀγαθοὺς ἀνδρας εὐλογεῖν μηδὲν χεῖρον τῶν ἐν ταῖς ᾠδαῖς καὶ τοῖς μέτροις ἐγκωμιαζόντων.

ISOCRATE

Note à la ligne 9 : *ἔχη κακῶς* a pour sujet : les œuvres (des poètes) cf *ἔπαινα* à la ligne 7

- * RAPPEL : L'utilisation de toute calculatrice et de tout matériel électronique est interdite.
- * Seul document autorisé : un dictionnaire grec-français BAILLY, GEORGIN ou MAGNIEN-LACROIX.

Troisième langue

VERSION GRECQUE

Jean-René TRICHON

Sujet : Un orateur qui s'apprête à faire l'éloge d'un roi souligne les avantages de la poésie par rapport à la prose.

ISOCRATE, *Evagoras* 9-11

31 copies corrigées (35 en 2010), moyenne: 8,7; notes échelonnées entre 17,5 et 0,5; à la moyenne et au-dessus: 13 copies.

Au début de son éloge d'Evagoras, roi de Salamine de Chypre, Isocrate, soucieux de vanter l'originalité de son entreprise (célébrer avec les seules ressources de la prose non un héros du passé mais un personnage contemporain), dénonce les facilités qui s'offrent au poète et sont interdites au prosateur. L'orateur se rencontre sur ce terrain avec Platon qui dans le *Gorgias* et la *République* se livre, comme on sait, lui aussi- mais avec la vanité isocratique en moins- à une sévère critique de la poésie. Le texte proposé s'inscrivait bien, semble-t-il, dans le cadre de l'étude du thème de cette année : «l'art de la parole ; pratiques et pouvoirs du discours».

L'argumentation d'Isocrate est très serrée. Il fallait donc, dans une première approche globale du texte, repérer, dictionnaire fermé et crayon en main, les antithèses, les reprises, les correspondances lexicales. L'articulation principale apparaît à la ligne 7, soulignée par *πρὸς δὲ τοῦτοις* «mais outre ces avantages» : après les procédés d'embellissement (*κόσμοι* l1) dont usent les poètes tant sur le plan des mots que sur celui des idées (cf *τῶν ὀνομάτων* et *τῶν ἐνθυμημάτων* l6_ distinction reprise deux lignes plus bas par *λέξει* et *ἐνθυμήματι*), l'orateur évoque le mètre et le rythme (*μετὰ μέτρων καὶ ῥυθμῶν* l7_ distinction reprise en chiasme l9 par *εὐρυθμίαις* et *συμμετρίαις*), qui constituent vraiment leur apanage et dont le charme est si puissant (*τοῦ αὐτοῦ χάριν* l8).

A la ligne 3 on attendrait *ταῦτα* après *δηλώσει*, on a *περὶ τούτων*, le sens n'en est pas moins clair: «faire voir (décrire) cela (les dieux mis en contact avec les hommes)». Certains mots demandaient une interprétation des données du dictionnaire. Il en est ainsi à la ligne 6 pour *τοῖς πολιτικοῖς* (*τῶν ὀνομάτων*) = «les mots appartenant à l'usage commun» (cf *τοῖς τεταγμένοις ὀνόμασι* l3) et pour *τοῖς περὶ αὐτὰς τὰς πράξεις* (*τῶν ἐνθυμημάτων*) = «les idées en relation avec la vie pratique (réelle) elle-même».

Dans l'avant-dernière phrase l'adverbe *ἔκείθεν* annonce la proposition *ἣν γὰρ τις καταλείπει* : la conjonction *γάρ* ne devait donc pas être traduite. Faute de suivre le raisonnement de l'auteur, on a souvent donné à *καταλείπω* qui signifie «laisser subsister» (# *διαλύσει*) le sens de *παράλειπω* = «omettre» (cf l4 *παρὰλειπείν*).

Cependant une lecture myope et inattentive à la cohérence du texte ne suffit pas à expliquer que 11 copies n'aient pas franchi la barre de 5 sur 20. C'est un manque grave de maîtrise de la langue qui est en cause. On peut certes admettre les traductions maladroites de la prolepse *τῶν λόγων ... εἰ δυνήσονται* (l13-14), mais on ne peut qu'être sévère devant la méconnaissance de la règle *τὰ ζῶα τρέχει* (par exemple pour *φανύσεται* dont le sujet est *ποιήματα* l10-11), devant celle du génitif complément du comparatif (*τῆς δόξης* l12) ou encore celle de la syntaxe de *αὐτόν* (passim). Que dire de l'ignorance du double sens du mot *κόσμος* : «ordre» et «ornement»? de ces confusions morphologiques: *δέδονται* rattaché à *δέδοικα*, le substantif *ἔδωκε* confondu avec des formes verbales de *οἶδα* ou *ᾔδω-ᾔω* ?

Terminons sur une note plus optimiste: l'éventail des notes étant par principe largement ouvert, nous avons pu récompenser 13 candidats par une note parfois largement supérieure à la moyenne.



BANQUE COMMUNE D'ÉPREUVES

CONCOURS D'ADMISSION DE 2011

Concepteur : ESSEC

OPTION LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

TROISIÈME LANGUE

VERSION LATINE

Durée : 4 heures

Mardi 10 mai de 14h à 18h

Imprécation

Banni sur les bords de la Mer Noire, le poète s'en prend à un individu qui, à Rome, profitant de son absence, prétend s'emparer de ses biens.

Bella geram tecum nec mors mihi finiet iras,
saeua sed in manes manibus (1) arma dabo.
Tum quoque, cum fuero uacuas dilapsus in auras,
exanimis mores oderit umbra tuos ;
5 tum quoque factorum ueniam memor umbra tuorum,
insequar et uultus ossea forma tuos.
Siue ego, quod nollem, longis consumptus ab annis,
siue manu facta morte solutus ero,
siue per immensas iactabor naufragus undas
10 nostraque longinquus uiscera piscis edet,
siue peregrinae carpent mea membra uolucres,
siue meo tingent sanguine rostra lupi,
siue aliquis dignatus erit supponere terrae
et dare plebeio corpus inane rogo,
15 quicquid ero, Stygiis erumpere nitar ab oris
et tendam gelidas ultor in ora manus.
Me uigilans cernes, tacitis ego noctis in umbris
excitiam somnos uisus adesse tuos.
Denique, quicquid ages, ante os oculosque uolabo
20 et querar et nulla sede quietus eris.

OVIDE

1) *in manes manibus : in manes (tuos) manibus (meis)*

- * RAPPEL : L'utilisation de toute calculatrice et de tout matériel électronique est interdite.
- * Seul document autorisé : un dictionnaire latin-français BORNECQUE, GAFFIOT, GOELZER ou QUICHERAT.

Troisième langue

VERSION LATINE

Elaboration 2010 : ESSEC

Correction : ESSEC

M. Jean-René TRICHON

Sujet : Imprécation

OVIDE, *Contre Ibis* vers 139-158

68 copies corrigées (63 en 2010); moyenne: 9,82; notes échelonnées entre 18 et 0,5; à la moyenne et au-dessus: 39 copies.

Le *Contre Ibis* s'inscrit dans une tradition littéraire de l'invective remontant à l'Alexandrin Callimaque et illustrée à Rome par des épigrammes de Catulle ou certaines des *Epodes* d'Horace. Mais ce *libellus* renvoie aussi aux pratiques populaires, de caractère religieux et rituel, de la *devotio* et des *tabellae defixionum* consistant à vouer un ennemi aux dieux infernaux en «fixant» son nom par écrit. Il s'agit alors d'un usage magique de la parole qui implique que le lecteur entre dans le jeu du poète en partageant la haine qu'il éprouve. Car l'ennemi d'Ovide est bien réel, même s'il n'est jamais désigné autrement que par ce pseudonyme d'Ibis.

L'extrait proposé ne comportait aucune réelle difficulté de compréhension si ce n'est au niveau des détails, tant la composition en est simple. Il se présente en effet comme un exercice d'exécration basé sur le principe de l'accumulation, de la répétition à effet incantatoire. Cette *exsecratio* implique l'autre monde, le royaume des morts, un «cruel combat» *saeva arma* «mânes contre mânes» *in manes manibus* (l'absence de possessifs renforce l'expression) (v2).

L'anaphore de *turn quoque* (v3 et 5) a parfois été mal comprise: *turn* a une pleine valeur temporelle en relation avec *cum fuero vacuas dilapsus un auras* «quand je me serai évanoui dans le vide des airs». Au vers 4 *mores tuos* ne signifie pas «ton caractère» ou «tes mœurs», mais comme le montre *factorum tuorum* au vers suivant «ta conduite»: nous sommes là dans le domaine du réel.

Faute de savoir scander correctement le distique élégiaque, on s'est souvent mépris sur la série d'appositions au normatif (*umbra* aux vers 4 et 5, *forma* au vers 6): rappelons donc la règle du dactyle cinquième pour l'hexamètre et l'impossibilité de la substitution du spondée au dactyle dans la deuxième moitié du pentamètre. Nous avons en revanche apprécié la justesse de cette traduction de *insequar vultus ossea forma tuos*: «l'image de mon squelette hantera tes regards».

Les cinq distiques suivants constituent une seule phrase (v7-16), ponctuée par l'anaphore de *sive* «soit que» à six reprises correspondant à autant de morts possibles imaginées par le poète pour lui-même (cf *quicquid ero* «quel que soit mon sort» v15) (la construction de «soit que» avec l'indicatif de même que l'absence de «que» après «soit» ont été sanctionnées.)

Sans doute le traducteur devait-il lui aussi, faire un effort d'imagination pour faire partager à son lecteur ces visions macabres. Effort réussi, par exemple, avec cette traduction de *nostra longinquus viscera piscis edet*: «(soit qu') un poisson, loin de tout, dévore mes entrailles» (le naufragé ballotté par les flots v9-10).

Mais les graves contresens s'expliquent, comme d'habitude, par le fait que les candidats ont d'une part un bagage lexical trop léger (et ils ne savent pas compenser ce défaut par une utilisation judicieuse du dictionnaire), et d'autre part une connaissance insuffisante de la morphologie. Ainsi quelques-uns n'ont-ils pas vu qu'il fallait prendre *rostrum* dans son sens premier: «bec, museau, gueule» (v12) et d'autres ont confondu deux mots usuels: *ora, ae* «rivage» (*Stygiis ab oris* «depuis les bords du Styx») et *os, oris* «bouche, visage» (*in ora (tua)* «vers ton visage»), aboutissant ainsi à des traductions absurdes (v15-16).

Les deux derniers distiques imposent l'idée d'une ubiquité de la victime criant vengeance (cf *ultor* v16), partout présente, poursuivant son persécuteur, la nuit comme le jour. Le jeu des participes *vigilans* et *visus adesce* a souvent été mal compris: le premier se rapporte à *tu* (sous-entendu et sujet de *cernes*) = «dans tes veilles», le second à *ego* = «semblant être présent» c'est à dire «t'apparaissant», «dans mes apparitions».

Nous nous félicitons de l'augmentation du nombre des candidats qui ont choisi le latin comme épreuve à option (l'augmentation est régulière ces dernières années). La moyenne reste néanmoins satisfaisante, même si 12 copies n'ont pas dépassé 5 sur 20 (ce sont des copies où *manes* est confondu avec *manus*, l'ablatif de *rogus* avec le verbe *rogo* etc....)